

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 21- 05

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Lundi 29 Mars 2021**

**OBJET : Approbation du Procès-Verbal in extenso du Comité Syndical du 20/11/2020 -**

Président ..... Monsieur Denis LOUIS-REGIS  
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 29 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 15h00 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du PV in extenso de la séance du Comité du 20 Novembre 2020**
2. **Orientations Budgétaires 2021**
3. **Convention d'adhésion au service de la Médecine Préventive**
4. **Avis sur la demande de renouvellement de mise à disposition du Bus Info Energie à l'Association « Point Services Aux Particuliers »**
5. **Liste des marchés conclus en 2020**
6. **Questions diverses**

**Membres présents**

**Pour la CTM**

→ **Membres Titulaires** : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – M. PLANTIN –  
Messieurs D. LOUIS-REGIS – F. LORDINOT - R. MARTINE - F. CATHERINE -

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE(François) - Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) -- Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G.. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) –Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce)- Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie)– Mr E. JULTAT(Schœlcher) – Mr C. PALIN (Trinité) - M. L OCCOLIER (Vauclin) -

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→CTM : Mme J. DULYS-PETIT à Mr R. BRITHMER –  
→Communes : Mr D. DE LEPINE et Mr E. GABRIEL à Mr D. LOUIS-REGIS – Mr J-C VARACAVOUDIN à Mr J-L GUIZONNE –

**Membres titulaires absents**

→CTM : Mesdames C. BAURAS - K. BERNABE – Messieurs L. BOUTRIN – G. COUTURIER – L. ADENET (excusé) –  
B. BIROTA – D. ZOBDA -  
→Communes : – Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER(Anses d'Arlet) – Mr A. ALAMELU(Basse Pointe) - Mr C. AMABLE (Bellefontaine) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) -  
→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

**Invité** : Monsieur Olivier TREBEAU – Directeur de la DPEPPSOR à la CTM

**Invité excusé** : Monsieur David LOUNICI – Trésorier du Syndicat Mixte du PNRM

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur M. VEILLEUR, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité en date du 20 Novembre 2020 transmis aux Membres du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu la convocation en date du 18 Mars 2021 adressée aux Membres portant à l'ordre du jour notamment le vote du Procès-Verbal du Comité du 20 Novembre 2020,

Le quorum étant atteint et le Président ayant demandé aux membres leurs observations sur le procès-verbal in extenso de la réunion du Comité du 20 Novembre 2020,

### **le Comité syndical**

#### **Article 1**

Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-verbal in extenso de la réunion du Comité en date du 20 Novembre 2020.

#### **Article 2**

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

---

✍ Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 29 Mars 2021

Le Président,  
  
**Denis LOUIS-REGIS**





## PROCÈS VERBAL IN EXTENSO

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

*Vendredi 20 novembre 2020  
par visioconférence*

*L'An Deux Mil Vingt et le vendredi 20 novembre, à 15 Heures 30, les membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Martinique se sont réunis en visioconférence, sur convocation du Président Denis LOUIS-REGIS.*

# SOMMAIRE

**Réunion du Comité syndical du vendredi 20 novembre 2020**  
sous la présidence de Madame Marie-Line LESDEMA  
1<sup>ère</sup> vice-Présidente du Parc Naturel Régional de la Martinique

**Madame Marie-France TOUL est désignée Secrétaire de séance**

\*\*\*

Présentation du programme d'actions 2020 ajusté	p. 35
<u>Dossiers Administratifs</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Convention transactionnelle : Comédie à l'Antillaise</li><li>▪ Convention d'hébergement des équidés du PNRM</li><li>▪ Transaction dégradation du site de Tivoli</li></ul>	p. 47
<u>Dossiers Ressources Humaines</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Organigramme</li><li>▪ Contrats de projet</li><li>▪ Transformation de postes</li><li>▪ Taux promu/promouvable</li><li>▪ Mise à jour de la délibération RIFSEEP</li><li>▪ Mise en place du Télétravail : information/mesures COVID</li><li>▪ Indemnités de fonction attribuées au Président et aux vice-Présidents</li><li>▪ Indemnités de déplacement des élus</li></ul>	p. 79
<u>Dossiers Economie Durable</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Convention expertise Café et présentation du rapport d'expertise</li><li>▪ Projet expertise Porc Créole noir</li><li>▪ Convention de partenariat avec les Chambres consulaires (Chambre d'agriculture – CCIM – Chambre des Métiers)</li><li>▪ Chantier Territorial : Fleurissement des centres bourg de la Martinique</li></ul>	p. 88
<u>Points informations</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Point d'information sur la candidature du PNRM au Patrimoine Mondial UNESCO</li><li>▪ Programme des travaux sur les sites</li><li>▪ Diaporama Tourisme, Patrimoine « naturel » et culturel</li><li>▪ Point d'information sur les réunions des instances (CT, CHSCT...)</li><li>▪ Questions diverses</li></ul>	p. 121

*La séance est ouverte à 15 heures 30 sous la présidence de Madame Marie-Line LESDEMA, 1<sup>ère</sup> vice-Présidente.*

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Bonsoir à tous. Vous connaissez la difficulté du Président et ses problèmes, actuellement de décès dans la famille. Comme il est en pleines démarches, il m'a demandé de prendre le relais.

Aujourd'hui, nous avons un ordre du jour très fourni. Avant que l'on puisse adopter l'ordre du jour, je voudrais vous demander de pouvoir changer cet ordre du jour par rapport à l'intervenant sur le Café. Si vous acceptez qu'il passe en tout début, il n'aura pas à participer à l'ensemble de nos débats. Par la suite, nous allons faire notre séance de travail.

Pour ne pas faire trop de larsen, je vais vous demander de fermer tous les micros lorsque vous n'intervenez pas. Ce sera plus facile. Quand on passera au vote, avec la petite main bleue, vous pouvez dire si vous êtes d'accord ou pas d'accord.

Ma première question est de savoir si vous êtes d'accord pour que l'on puisse arrêter l'ordre du jour.

Il n'y a que Karine SALIBERT qui est d'accord parce que je ne vois que sa petite main. Merci Monsieur OCCOLIER. Monsieur MONFORT, tu votes pour ?

**M. Jean MONFORT** (*Commune du Diamant*)

Oui.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur THALMENSY ?

**M. Sylvain THALMENSY** (*Commune du Lorrain*)

Oui, je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur MONSTIN ?

**M. Norbert MONTIN** (*CAP Nord*)

Oui, tout à fait, je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur VARACAVOUDIN ?

**M. Jean-Charles VARACAVOUDIN** (*Commune du Macouba*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur CYRILLE.

**M. Charles CYRILLE** (*Commune du Prêcheur*)

Oui, je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur GABRIEL ?

**M. Emile GABRIEL** (*Commune du Marin*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur ELISABETH ou Madame ELISABETH ?

**M. Jimmy ELISABETH** (*Commune de Sainte-Luce*)

Monsieur ELISABETH, ville de Sainte-Luce. Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. Karine SALIBERT avait déjà voté pour.

**Mme Karine SALIBERT** (*Commune du Morne Vert*)

Oui, j'ai déjà levé la main. J'ai dit oui.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur BEAUNOL ?

**M. Jean-François BEAUNOL** (*CAESM*)

Oui.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

C'est voté à l'unanimité.

**M. Jonathan THABAR** (*Commune du Gros Morne*)

Vous n'avez pas dit « Monsieur THABAR ».

**Mme Jenny DULYS-PETIT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame Marie-Line (*LESDEMA*). Oui. Jenny DULYS-PETIT.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, Madame Jenny DULYS-PETIT.

**Mme Marie-Josée LAMIN** (*Commune de Saint-Joseph*)

Madame LAMIN. Oui.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Monsieur DULYMOIS vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Très bien. Monsieur THABAR ?

**M. Jonathan THABAR** (*Commune du Gros Morne*)

Oui.

**M. Joël DOMERGUE** (*Commune du François*)

Monsieur DOMERGUE.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Madame Marie-France TOUL ?

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur BIROTA ?

**M. Belfort BIROTA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Est-ce que tout le monde a voté ?

**Mme Bénédicte BARBOUX** (*Commune des Trois-Ilets*)

Vous avez oublié Madame BARBOUX également.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je n'ai pas entendu mon nom.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Mon nom, c'est qui ?

**Mme Bénédicte BARBOUX** (*Commune des Trois-Ilets*)

Madame BARBOUX des Trois-Ilets.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Robert DULYMBOIS, je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, DULYMBOIS, j'ai répondu. Je t'ai dit d'accord. On a pris en compte ton vote.

**Mme Bénédicte BARBOUX** (*Commune des Trois-Ilets*)

Madame BARBOUX aux Trois-Ilets. Vous avez pris en compte mon vote également ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, Madame BARBOUX.

**Mme Bénédicte BARBOUX** (*Commune des Trois-Ilets*)

D'accord. Merci.

**M. Alex SAINTE-ROSE-FRANCHINE** (*Commune de Rivière Salée*)  
Monsieur SAINTE-ROSE, je n'ai pas été cité. Rivière Salée.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
C'est noté, Monsieur SAINTE-ROSE. Merci.

**M. Alex SAINTE-ROSE-FRANCHINE** (*Commune de Rivière Salée*)  
Merci Madame.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Monsieur BOUTRIN ? Monsieur BOUTRIN est là ? Monsieur BOUTRIN ne répond pas.

**M. Jean-Luc GUIZONNE** (*Commune de Grand-Rivière*)  
Monsieur GUIZONNE, Grand-Rivière.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Monsieur GUIZONNE, c'est noté. Merci.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)  
Monsieur BRITHMER vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Merci Monsieur BRITHMER.

**M. Norbert MONTIN** (*CAP Nord*)  
Monsieur MONSTIN Norbert.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Oui, Norbert (*MONSTIN*), c'est toi qui avais déjà appelé au début.

**M. Norbert MONTIN** (*CAP Nord*)  
D'accord. Merci.

**M. Etienne JEAN-BAPTISTE** (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)  
Monsieur JEAN-BAPTISTE.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Bonsoir Monsieur JEAN-BAPTISTE. Tu votes pour ?

**M. Etienne JEAN-BAPTISTE** (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)  
Oui.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Merci. Très bien.



Monsieur DESCROIX, bonsoir ou bonjour pour vous.  
Fonds-Saint-Denis, bonsoir.

**M. Etienne JEAN-BAPTISTE** (*Commune de Fonds-Saint-Denis*)  
Bonsoir.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Monsieur SAINTE-ROSE-FRANCHINE, bonsoir.

**M. Alex SAINTE-ROSE-FRANCHINE** (*Commune de Rivière Salée*)  
Bonsoir.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Si vous pouvez fermer les micros quand vous ne parlez pas. Merci.

**M. Georges GLONDU** (*Commune de Rivière-Pilote*)  
Georges GLONDU, Rivière Pilote. Bonsoir.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Bonsoir. Monsieur COUTURIER, est-ce qu'il serait là ?  
Monsieur MARTINE ?

Chers collègues, je vais faire l'appel. Est-ce que vous pouvez me répondre afin de savoir si vous êtes présent ou pas.

**Madame la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA** *procède à l'appel nominal des élus :*

Collège CTM :

M. BOUTRIN Louis	Présent
Mme LESDEMA Marie-Line	Présente
M. COUTURIER Gilbert	Absent
M. LOUIS-REGIS Denis	Absent excusé – procuration à Mme LESDEMA
M. MARTINE Raphaël	
M. BAURAS Catherine	Absente
Mme TOUL Marie-France	Présente
M. ADENET Lucien	Absent
Mme PLANTIN Maryse	Absente excusée – procuration à Mme TOUL
M. BIROTA Belfort	Présent
M. LORDINOT Fred	
Mme BERNABE Kora	Absente
M. DULYS-PETIT Jenny	Présente
M. ZOBDA David	Absent
M. CATHERINE Félix	

Collège « Communes »

Mme BÉSUBE Lydia	
M. LARCHER Christian	
M. ALAMELU Albert	
M. AMABLE Christophe	Absent
M. MONSTIN Gérard	Présent
M. BIRON Alex	
M. MONFORT Jean	Présent
M. DELEPINE Désir	Présent
M. JEAN-BAPTISTE Etienne	Présent
M. JOUYE DE GRANDMAISON Luc	Absent excusé
M. DOMERGUE Joël	Présent
M. GUIZONNE Jean-Luc	Présent
M. THABAR Jonathan	Présente
M. DOULIN David	
M. THALMENSY Sylvain	Présent
M. VARACAVOUDIN Jean-Charles	Présent
M. MICHALON Max	
M. GABRIEL Emile	Présent
M. BRITHMER Ronald	Présent
Mme SALIBER Karine	Présente
M. CYRILLE Charles	Présent
M. GLONDU Georges	Présent
M. SAINTE-ROSE-FRANCHINE Alex	Présent
M. DULYMOIS Robert	Présent
Mme APOCALE Marie-Annick	
Mme LAMIN Marie-Josée	Présente
M. GOBALSAMY Mickaël	Absent
M. SAINT-CYR Christophe	
M. ELISABETH Jimmy	Présent
M. BAZABAS Jocelyne	Absente excusée – procuration à M. BIROTA
M. JULTAT Éric	
M. PALIN Christian	Présent
Mme BARBOUX Bénédicte	Présente
M. OCCOLIER Ludovic	Présent

Collège « Communautés de communes »

M. MONSTIN Norbert	Présent
M. Luc CLEMENTE	
M. BEAUNOL Jean-François	Présent

**M. Alex BIRON** (*Commune de Case-Pilote*)

Bonsoir. Je suis Alex BIRON de Case-Pilote. Au moment de l'appel, j'étais en train de me connecter, je ne sais pas si vous avez enregistré ma présence.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Très bien. On l'enregistre maintenant. Cela fait vingt-huit (28) présents et trois (3) procurations. Nous avons largement le quorum physique.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>53</b>
<b><i>Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance</i></b>	<b>28</b>
<b><i>Nombre de procurations à l'ouverture de la séance</i></b>	<b>03</b>

➤ **Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.**

#### **Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je vous ai fait voter en amont que Monsieur DESCROIX puisse passer en premier.

Monsieur DESCROIX, nous sommes à votre écoute.

### **CONVENTION EXPERTISE CAFÉ ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'EXPERTISE**

#### **M. Frédéric DESCROIX expose à l'assemblée,**

Bonjour. Messieurs les Présidents, Messieurs et Mesdames les vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les membres de la commission, Monsieur le Représentant de l'Etat, Mesdames et Messieurs,

Je vais vous présenter un diaporama montrant les résultats de l'audit sur le projet Café Typica d'excellence de Martinique.

Tout d'abord je vais rappeler **les finalités du projet :**

- Développement économique des zones favorables à la production de café d'excellence dans le nord Caraïbe ;
- Contribuer au développement durable de la Martinique ;
- Mise en œuvre d'une filière agro-alimentaire à haute valeur ajoutée ;
- Pour la pérennisation de l'agriculture dans des zones aujourd'hui délaissées de la jeunesse, par la mise en valeur de foncier agricole aujourd'hui abandonnée

#### **Les enjeux économiques et sociaux :**

La nécessité de travailler en concertation entre les partenaires du projet, producteurs, transformateurs, structures professionnelles d'appui et organismes de recherche pour une production et une commercialisation rémunératrice du café.

La considération des enjeux économiques et sociaux est un prérequis pour la prise en compte des enjeux environnementaux. Ces derniers impliquent la mise en

œuvre de dispositifs de plantation, des pratiques culturelles et des procédés de transformation post-récolte et d'usinage qui permettent des itinéraires de production du café respectueux de l'environnement, de produire des cafés dont les caractéristiques qualitatives répondent aux attentes du marché intérieur martiniquais (tourisme compris) et du marché des Specialty Coffee. (*Inaudible*) technique et opérationnel co-construit pour la rentabilité de la culture et la maîtrise des coûts de production et de commercialisation.

### **Les objectifs du projet :**

Dans un réseau de caféiculteurs, étudier comment relancer la filière caféicole pour le développement de l'agriculture et de l'activité économique par la création d'une filière de produits à haute valeur ajoutée. Plus spécialement, l'objectif est l'amélioration des revenus des producteurs par le développement d'une filière agro-alimentaire de diversification génératrice d'emplois et de produits de qualité.

Le projet s'articule en trois composantes :

- Développer et pérenniser l'agriculture familiale par la production de café à haute valeur ajoutée dans des dispositifs d'agroforesterie - Développer des terroirs favorables à la caféiculture d'excellence ;
- Mise en place d'un circuit agrotouristique dont la culture patrimoniale, le café Arabica Typica est l'un des attraits ;
- Créer une structure à vocation patrimoniale, culturelle et muséale sur la vie et l'agriculture en Martinique au 18<sup>ème</sup> siècle.

Je vais vous montrer maintenant, on va dire quelques généralités sur les marchés du café. Les marchés de produits gourmets sont palliés au négoce, c'est-à-dire sont palliés aux deux types de café : le robusta qui est coté à la Bourse de Londres et l'Arabica à la Bourse de New York. Ils ne concernent que des produits de grande qualité, sans défaut, avec des caractéristiques aromatiques de haute qualité et une typicité.

Les producteurs doivent mettre en œuvre des pratiques d'agriculture durable mais le marché considère aussi l'aspect social. C'est pourquoi ces marchés concernent le plus souvent des petits paysannats ou des associations de petits producteurs. Il y a toujours une relation étroite entre les acheteurs et les producteurs et la vente se fait après dégustation.

Ainsi, la valorisation dépend non seulement des caractéristiques sensorielles spécifiques mais aussi des impacts écologiques sociaux et environnementaux de la chaîne de production. De la combinaison de certains ou de tous ces critères dépend la valorisation qui sera toujours supérieure à celle des produits ordinaires.

En résumé, pour vendre en Specialty Coffee, il faut cumuler tous les éléments suivants :

- Des produits sans défaut ;

- Des produits avec des caractéristiques sensorielles franches et marqués d'une note supérieure à 82% dans la règle de la Specialty Coffee Association of America ;
- Une agriculture durable ;
- Une agriculture raisonnée ou biologique ;
- La production de petits producteurs ou d'organisation de petits producteurs ;
- Une transformation et la vente par les producteurs ce qui implique la maîtrise de toute la chaîne de production, de transformation et de la mise en marché par les producteurs, sinon il faut admettre vendre au cours mondial.

Je vous ai mis là un graphe où vous avez les prix. Sur la gauche, vous avez les cafés Arabica. Ce n'est pas en euro par kilogramme, c'est en euro par livre. Soit 1,80 € par livre pour les Arabica. 2,50 € par livre pour les Arabica biologiques. 2,52 € par livre pour les Arabica dans le marché équitable. 10,80 € par livre pour les Specialty Coffee. 16€ par livre pour les Specialty Coffee avec une notoriété. 29,75 € par livre pour le Blue Mountain. 95 € le kilo pour le Bourbon pointu.

#### **Les déterminants de la qualité :**

- La variété : elle dépend du projet ou de la structure de recherche locale ;
- Les terroirs, sol, climat : dispositif de plan nation ;
- Les pratiques culturales et niveau de maturité lors de la cueillette dépendent des producteurs.

Quand on combine la variété et tous les paramètres terroirs et humains on obtient la qualité au champ. Ensuite, la transformation post-récolte et l'usinage dépendent ou peuvent dépendre de l'organisation de producteurs. Cette partie de production et d'usinage donne la qualité technologique. Ensuite, quand on combine qualité technologique et qualité au champ, nous obtenons la qualité finale du produit.

Le producteur est l'acteur principal responsable de la qualité finale du produit puisqu'il apparaît au niveau du terroir et par ses pratiques humaines et au niveau de la transformation.

Maintenant, je vais vous montrer un graphe pour essayer de vous faire visionner un peu les différentes catégories de café. Ce qu'il faut savoir c'est que tous les cafés ont les caractéristiques aromatiques que vous trouvez dans le rond jaune (du corps, de l'acidité, de l'astringence et de l'amertume). Ces quatre caractéristiques de base peuvent être améliorées par des notes bonifiantes. J'en ai cité quelques-unes mais il faut savoir qu'elles sont de l'ordre de 850 détectées aujourd'hui et peuvent déprécier par des notes indésirables, des saveurs indésirables. Là encore, il en existe plus de 600.

On va dire que tous les cafés standards contiennent soit des saveurs indésirables (rouge et violet) et arrivent pour les meilleurs à être neutre uniquement avec les quatre saveurs standards et juste un petit soupçon de violet. Ces produits sont ce que l'on appelle les Arabica qui sont valorisés entre 2,5 et 4 dollars le kilo.

Les cafés spéciaux c'est-à-dire les cafés biologiques, la série des cafés équitables. On a la même échelle de profil aromatique que pour les produits standards.

Qu'est-ce qui les différencie ? Au niveau du goût, on a, sur la droite de la barrette, des saveurs indésirables qui vont diminuer vers la gauche et, vers la gauche, on a les quatre saveurs neutres et un léger soupçon d'indésirable. Qu'est-ce qui les différencie des autres ? C'est qu'il y a en plus des critères sociaux, économiques et environnementaux. Dans cette catégorie, on trouve les cafés biologiques et les cafés équitables. Leur valorisation est légèrement supérieure de 3 à 5 dollars le kilo.

Enfin, nous arrivons dans les cafés premium. Ces cafés premium, si vous regardez la barrette en haut, sur la droite, vous percevez les quatre saveurs de base et vous percevez déjà quelques notes bonifiantes. Sur la gauche, vous arrivez à ne percevoir que des notes bonifiantes. Mais en plus de ces critères sensoriels, ces cafés premium doivent correspondre aussi à des critères écologiques, sociaux, environnementaux.

Maintenant, je vais commencer le déroulement de l'audit par **l'étude des documents du projet.**

Le travail a permis de découvrir qu'il n'existe aucun document sur le vécu et les réalisations dans les archives du projet café au niveau du PNM car ses archives sont vierges. Aucun rapport d'activité, pas de cahier des charges, ni de fiche ou de manuel technique. Pas de fiche d'évaluation des terrains pour déterminer une aptitude ou la non aptitude à la culture caféière d'excellence. Pas de document d'étude des exploitations candidates pour l'évaluation de leurs capacités à s'engager dans le projet et identifier les moyens à mettre en place pour les accompagner.

Pour la multiplication des plans des caféiers, aucun relevé des origines (*inaudible*), aucune donnée sur les quantités bouturées, sur les sorties de plants. Pas de bordereau de livraison aux bénéficiaires. On est en droit de s'interroger sur le coût des plantules et sur la liste de tous les bénéficiaires.

Pour les récoltes des cerises, pas de rapport de cueillette, ni de bordereau d'enlèvement des cerises, ni de fiche de suivi des transformations ce qui engendre une complète méconnaissance des livraisons et sur les sommes à payer aux producteurs mais aussi sur les rendements en café (*inaudible*) et en café marchand ainsi que sur les coûts de transformation pour fixer le seuil minimum du prix de vente.

L'étude des documents du projet. Ce travail a permis de découvrir que tous les agriculteurs ont affirmé lors des entretiens individuels que personne ne les a informés précisément sur le projet, ni sur ses objectifs, ni sur les moyens, ni sur la méthode à mettre en œuvre et la finalité.

Selon leurs dires, seul le Président du PNM en 2016 leur a dit que ce serait un produit d'excellence et que le PNM avait un circuit commercial et un prix de 35 € par kilogramme.

Les agriculteurs ont aussi affirmé qu'ils n'ont bénéficié d'aucune séance de formation ni théorique, ni pratique aux techniques de plantation et à la conduite des vergers caféiers, qu'ils n'ont rien reçu comme fiches ou documents techniques sur la

culture du café. La liste exhaustive des documents qui sont normalement disponibles pour un tel projet étant très longue, vous me permettrez de m'arrêter à ces quelques exemples.

### **Le déroulement de la mission.**

Une première partie qui correspondait au diagnostic a été réalisée en trois étapes.

Un diagnostic caféière par caféière réalisé en présence de l'agriculteur et de l'équipe du PNRM en charge de la mise en œuvre des réalisations.

Un diagnostic individuel caféiculteur par caféiculteur réalisé par « Café cacao d'excellence Sol » complété par un entretien approfondi avec ces derniers sur les bases du projet, les motivations qui ont conduit à leur engagement, leur niveau de participation aux opérations de caféiculture, les formations et les informations qui leur ont été transmises et bien d'autres aspects.

Troisièmement, une réunion de l'ensemble des caféiculteurs avec « Café cacao d'excellence sol » avec pour thème « Quel avenir pour le projet caféier et comment le faire évoluer pour maximiser les chances de réussir ? »

Quatrièmement, une réunion de validation avec l'ensemble des caféiculteurs afin d'essayer de définir la stratégie et les propositions de gouvernance du projet, l'organisation et l'appui à la culture et à la transformation du café.

Ce tableau résume les caféières visitées. Il y a 6 producteurs dans le projet café. Selon les dires des producteurs puisque le PNRM n'a aucune archive et on ne sait pas combien ont été distribués par producteur, les producteurs, si on fait le cumul, auraient reçu 13 600 plantules de caféiers.

La densité théorique qui était initialement prévue était de 2 666 pieds par hectare. La densité réelle varie en fonction des vergers caféiers, entre 1 904 et 3 623. Il y a des déviations et nous verrons après que ce n'est pas neutre comme impact sur la production caféière.

La surface théorique aurait dû être avec les plants distribués de 4,96 hectares. Nous avons mesuré au GPS les parcelles plantées et nous avons trouvé 4,05 hectares. Mais sur ces 4,05 hectares, seuls 2,41 hectares ont des plants dans un état végétatif acceptable. Cela fait 48% du potentiel de livraison de plantules.

### **Les observations majeures.**

Les dispositifs de plantation inadaptés au type d'exploitation et au contexte de culture manuelle. Des associations fortement concurrentielles pour le caféier ou qui induisent des pratiques culturelles qui limitent fortement le développement des caféiers et sa productivité.

Exemple : les producteurs, pour pouvoir avoir une trésorerie et assurer leurs dépenses hebdomadaires, pour certains d'entre eux ont cultivé des légumes dans les interlignes et, en labourant pour planter ces légumes, ont sectionné les racines des

caféiers. Il faut rappeler que 85% des racines de caféiers sont situées dans les 20 premiers centimètres du sol. Comme les lignes de caféiers faisaient de l'ombre, en plus de sectionner les racines, les producteurs ont sectionné les branches. Les branches sont les appareils fructifères de la plante. Si on ampute ces appareils fructifères, on limite la productivité. La dernière photo montre que le système racinaire, suite à cette culture, est complètement atrophié.

Des co-plantations préjudiciables aux caféiers qui favorisent le développement des ravageurs. Comme exemple, une caféière située dans une zone trop chaude. Là encore, les critères de choix de parcelles n'ont pas été faits mais en plus, on a demandé aux producteurs, justement pour essayer peut-être d'atténuer l'effet excessif des températures, de mettre des bananiers, ce qui a fortement réduit leur ressuyage. Il n'y a plus de ventilation, pas de ressuyage.

Sur cette photo, vous voyez des gouttes d'eau. Il était à peu près 9 heures le matin. Il n'avait pas plu, mais nous avons encore les gouttes d'eau de la nuit. Ces gouttes d'eau provoquent, et nous le voyons, des taches brunes sur les feuilles. Ce sont des attaques venimeuses, **le Cercospora coffeicola**, c'est un ravageur qui habituellement n'est trouvé que dans les cultures industrielles avec aspersion. Là il n'y a pas aspersion mais on a le même phénomène où on a pas de ressuyage des feuilles dans la matinée : développement de ce ravageur.

Une trouaison insuffisante pour le bon développement des plants. Faire la trouaison avec une tarière dont le diamètre est inférieur à 20 centimètres ne permet pas de reboucher correctement le trou en le tassant, ni de fouiller suffisamment pour un bon développement des racines. Cette trouaison insuffisante a été encore aggravée par un grave défaut de l'opération de plantation qui bloque le développement racinaire des jeunes plants. Voilà un exemple de développement racinaire : deux plants chétifs qui ont souffert.

Le défaut de plantation, la non section du pivot de façon à éliminer la queue de cochon que nous voyons bien sur la photo de gauche, engendre l'atrophie des systèmes racinaires, ce qui empêche les plants de se développer normalement. Ce défaut de plantation découle de deux causes : la première cause (photo de gauche) : des plantules livrés à un stade beaucoup trop développé. Nous voyons, avec la personne qui sert, je m'en excuse, de jalon, que les plants les plus jeunes et les moins développés qui ont été livrés étaient grosso modo à un mètre de hauteur. Certains étaient à 1,60 mètre de hauteur. Le stade optimum pour la plantation c'est 8 à 9 paires de feuilles ou apparition des premières primaires. Cela fait des plants de l'ordre de 40 à 45 centimètres.

La deuxième cause c'est l'absence de formation des agents planteurs. Nous avons une photo qui nous montre un système caféier de deux ans, complètement atrophié. Le pivot devrait être après deux ans, d'une longueur à peu près de 1 mètre 30. Il est là à 25 centimètres. Cela correspond à l'atrophie de la queue de cochon, avec le pivot qui ne s'est pas développé.



Voilà ce que cela donne dès les premières productions. Le système racinaire atrophié ne permet pas, le mûrissement des fruits. Cette photo a été prise sur la parcelle que nous avons vue précédemment où les caféiers étaient chétifs. Cette parcelle ne produira aucun café satisfaisant et bien entendu, ne pourra jamais produire un café d'excellence.

Autre observation : une longue taille de formation des caféiers qui se développe à plusieurs tiges et non, à une seule tige, ce qui amplifie encore le maintien de l'humidité dans la frondaison des caféiers.

Nous voyons sur la gauche, une multitude de tiges qui poussent parce qu'il n'y a pas eu de formation à la taille alors qu'à droite, nous avons un unicaule. Cet unicaule a été trouvé chez un seul producteur et quand on lui a demandé pourquoi il avait conduit en unicaule, il a répondu : « Je me rappelle qu'en 2016, lorsque Monsieur DESCROIX nous avait déjà fait une petite formation, il avait parlé de cela. J'ai exécuté ce qu'a dit Monsieur DESCROIX ».

Une insuffisance de précautions pour limiter le développement des maladies racinaires. Absence de greffage sur *Canephora* pour réduire l'impact des nématodes dans les champs infestés. Voilà ce que cela donne : cette plantation a été plantée en décembre 2016 et voilà en octobre 2020, les caféiers qui devaient produire, qui ont d'ailleurs correctement fleuri et fructifié mais les nématodes qui suppriment une grande partie du chevelu racinaire affaiblissent les caféiers, ce qui induit le développement d'une maladie, la rouille, qui est une maladie de faiblesse qui induit la chute des feuilles et comme les cerises ne sont plus alimentées par la photosynthèse vu qu'il n'y a plus de feuilles, les cerises dessèchent sur l'arbre. Là encore, on ne fera même pas du café ordinaire avec ces récoltes.

La livraison de plantules venant de la pépinière de fond Bourlet, pour certaines porteuses de maladies et ravageurs. Vous voyez sur la tige ces petits opuscules blanchâtres, ce sont des cochenilles racinaires que nous avons filmées sur un plant sorti de la pépinière de fond Bourlet.

Dernièrement, une récolte de plantules issus de semi-naturels, c'est-à-dire des graines qui étaient tombées la récolte précédente, en 2019 au sol et qui ont germé. Ces semi-naturels prélevés sous les caféiers, dans un champ à Morne-Vert qui est reconnu depuis une dizaine d'années est infesté par les nématodes. En 2015, j'avais pu rencontrer Monsieur QUENEHERVE à l'époque, Directeur du CAEC et Chercheur du PRAM spécialiste des nématodes qui m'avait dit qu'il avait travaillé de nombreuses années dans cette zone du Morne Vert et qu'elle était complètement infestée de nématodes. On a planté sans prendre la précaution de greffer le Typica sur des Robusta. Plus grave encore, d'avoir prélevé ces plantules pour les élever en pépinière, c'était un risque d'infester des champs des nouveaux candidats.

Heureusement, la mission a permis de signaler ce grave danger et nous espérons que ces plants ont été détruits.

A quelle demande correspond la multiplication en élevage des plantules ? Je reviens aux plants livrés trop grands. On a produit des plants et après on a cherché des candidats. Normalement, il faut chercher les candidats et quand les candidats sont là, on produit les plants de façon à les livrer au bon développement.

Nous avons pu aussi observer des caféières, fruit d'initiatives individuelles caféières non répertoriées dans le projet. On s'interroge sur la provenance de ces plantules. Mais on s'interroge aussi sur l'avenir des récoltes de ces vergers non encadrés par le projet. N'y a-t-il pas un risque de qualité non conforme aux objectifs ? Un risque de mise en marché de produits de moindre qualité qui terniront l'image du produit du Typica d'excellence recherché ?

**L'enquête auprès des producteurs, j'en fais la synthèse.**

- Les agriculteurs participants : âge minimum : 33 ans. Age médian, c'est-à-dire que sur les 6 producteurs, 3 ont moins de 58 ans et 3 ont plus de 58 ans. L'âge maximum est de 72 ans.
- La surface agricole utile entre 0,5 et 80 hectares, pour une surface médiane de 4 hectares. Nous sommes bien sur des petits paysannats.
- La tenure : un étant propriété, un en fermage, quatre en usufruit (usufruit familial et pour la majorité d'entre eux, sans document garantissant la longueur de l'usufruit).
- L'accès aux caféières : 3 caféières ont un accès facile, 2 ont un accès difficile et 1 un accès inaccessible, ce qui aura un impact sur l'apport des intrants et un impact aussi sur l'évacuation des produits de récolte.
- Le niveau de formation des producteurs : 2 producteurs sont autodidactes, 3 ont un brevet agricole et 1 un brevet de technicien supérieur et agricole.
- Le type des productions : un producteur a en partie son exploitation en agriculture biologique et en partie en conventionnel et fait des cultures fruitières ; 2 producteurs font du maraîchage en conventionnel et 3 producteurs font du maraîchage, du fruitier et de l'élevage sans chimie mais un seul est tenté par labé mais ne s'est pas encore engagé dans la démarche.

En résumé, des caféiculteurs âgés. L'objectif était de favoriser des jeunes producteurs dans cette zone. Des tenues à risques c'est-à-dire des modes de faire valoir à risque. Des accès aux caféières majoritairement difficiles. Ceci fait référence à un problème d'enclavement. Des agriculteurs formés pour 66 % d'entre eux, en formation générale agricole.

L'intérêt qui a amené les producteurs à s'engager dans ce projet :

- Profiter d'un terrain non cultivé pour certains ;
- Rechercher des cultures alternatives pour d'autres ;
- Rechercher pour tous une culture innovante et une culture de niche aux revenus intéressants.

Les termes du partenariat PNM/agriculteurs ne sont pas précisément définis contrairement à ce qu'affirment les termes de la convention :

- Pas d'information précise et détaillée sur la globalité du projet : sa stratégie, sa méthode, ses moyens, sa finalité ;

- Un défaut d'organisation du projet : les producteurs disent être dégoûtés par l'absence d'organisation. Par exemple, ils citent des informations de dernière minute sans programmation, lorsque les agents viennent dans leur caféière pour réaliser des activités. Par exemple, l'entretien ou plus grave pour les producteurs, la cueillette.
- Pas de fiches techniques : seul un document que j'avais remis pour exemple à Monsieur LOUIS-SIDNEY, un exemple selon lequel il fallait adapter à l'exploitation. C'était un exemple tiré d'un projet que j'avais conduit à Rodrigues. C'est le seul document qui a été remis aux producteurs et qui ne les concerne pas puisque nous ne sommes pas du tout sur le même type (*inaudible*) qu'à Rodrigues, ni sur les mêmes superficies.
- Pas d'inspection préalable du terrain pour la majorité des producteurs, afin d'étudier l'aptitude de la zone et du terrain à la caféiculture, ce qui a conduit à la création de vergers avec une importante mortalité. Nous avons vu tout à l'heure que l'on a, grosso modo, moins de 50% des surfaces plantées qui sont bien développées.

#### **Apport technique et scientifique du projet :**

- Séances de formation : aucune ;
- Documents cités dans la convention : non remis aux agriculteurs ;
- Protocole expérimental : comme on n'a pas pu le voir, on se demande même s'il a été rédigé ;
- Pas de cahier des charges à la culture
- Le suivi scientifique et l'accompagnement technique : inexistant
- La fourniture de plants par le projet réalisé mais parfois avec des plantules non conformes (trop développées ou porteuses de ravageurs)
- L'affirmation des producteurs : il faut qu'il y ait quelqu'un qui connaisse le café pour que ce projet puisse réussir. Sous-entendu : personne n'a été en mesure de leur apprendre la technique sur le café ;
- Engagement : la signature d'une convention d'une durée de 3 ans après la plantation des caféiers. On peut s'interroger : pourquoi pas avant de débiter les activités ?

Il faut signaler que la convention entre le PNM et les producteurs a été signée par les producteurs et 8 mois plus tard, le PNM a représenté une seconde convention avec de légères modifications qui elle, a été signée par les deux parties...

#### **Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur DESCROIX, excusez-moi, je voulais vous demander si vous pouviez synthétiser parce que si les commissaires ont à vous poser des questions...

#### **M. Frédéric DESCROIX**

Mais j'aurais tout le temps, si vous voulez, pour les questions.

#### **Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Justement, nous n'avons pas trop de temps. J'ai 20 dossiers à l'ordre du jour. Simplement je voulais vous demander si vous pouviez arriver à la conclusion pour que

l'on puisse discuter un peu avec vous, parce que là vous êtes encore sur l'état des lieux. Merci.

**M. Frédéric DESCROIX**

J'aurais quand même voulu remarquer cela et après j'irai à la conclusion.

- La convention non réalisable du fait du Parc.
- Chaque partenaire – c'était noté - s'engage avec les partenaires recensés à respecter le protocole expérimental : il n'y a jamais eu de remise de protocole expérimental.

Les producteurs, c'est important aussi, je dois le dire, n'ont plus de convention. Pour 4 producteurs, les conventions ont pris fin en septembre 2020, c'est-à-dire en septembre dernier. Aujourd'hui ils ne sont plus engagés avec le projet. Une convention prendra fin en mars 2021. La dernière convention n'a jamais été remise.

Il était marqué dans l'article 8 que le PNM pourra résilier le contrat aux torts de l'agriculteur qui devra rembourser les sommes induitement perçues. La commission s'interroge : sur quelles sommes ? Parce que les agriculteurs n'ont reçu aucune somme financière.

Je vais passer sur les promesses verbales contractuelles non tenues même si cela incombe beaucoup aux producteurs.

Je voudrais quand même signaler que les récoltes ont été faites en 2019 et que les producteurs ne connaissent pas quelle quantité de cerises a été prélevée dans leurs champs. Ils n'ont pas été dédommagés pour la vente de ces cerises.

Il y a eu aussi inégalité de traitement entre les producteurs. Certains ont reçu des rejets du PNM. D'autres ont dû les acheter avec promesses de remboursement mais il n'a jamais eu de remboursement. Certains ont reçu des animaux, d'autres pas.

Le ressenti des caféiculteurs pour faire la synthèse : les producteurs sont déçus de l'organisation du PNM. Après avoir appris qu'il y avait un conflit entre le Président, le PNM et le Directeur du projet, ils ont perdu confiance dans le projet. Certains ne veulent plus résigner la convention avec le PNRM et envisagent de quitter le projet pour poursuivre des activités caféicoles seuls avec la vente aux torréfacteurs locaux qui les ont démarchés.

En conclusion, le projet a souffert d'un grave problème de gouvernance, du chef du projet qui a engendré des investissements à perte par les caféiculteurs qui sont aujourd'hui mécontents et fortement démotivés. Notons également l'importance des investissements réalisés par le PNRM...

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur DESCROIX, excusez-moi, je porte une plus-value très importante : que l'on n'accuse pas les gens qui ne sont pas présents. Quand vous dites qu'ils sont

mécontents par rapport à. C'est votre conclusion mais j'aimerais bien que l'on ne rentre pas...

**M. Frédéric DESCROIX**

Non, ce n'est pas ma conclusion, Madame.

**Madame la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur, s'il vous plait, vous marquez « *le projet a souffert d'un grave problème de gouvernance, du chef de projet* ». Le chef de projet qui faisait cette gouvernance n'est pas là. J'aimerais bien que l'on puisse dire globalement qu'il y a eu un problème mais que l'on ne cite pas les personnes. C'est tout ce que je vous demande.

**M. Frédéric DESCROIX**

Je vais enlever cela, Madame.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci beaucoup.

**M. Frédéric DESCROIX**

C'était la situation en fin de deuxième semaine d'audit après les diagnostics parcelles et le diagnostic de terrain. Tout le travail de l'audit, après, a été de mener une réflexion de concertation avec les producteurs pour essayer de voir s'il était possible de redémarrer ce projet sur des meilleurs rails pour maximiser et réussir.

Je vais aller très vite. Mais je vais quand même mettre ce que les producteurs souhaitent :

- Une maîtrise de la culture, de la production et de la transformation par les agriculteurs ;
- des produits à forte valeur ajoutée ;
- le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs en individuel et en groupement ;
- la production par les producteurs de produits commerciaux pour capter le maximum de valeur ajoutée.

**Quelle stratégie ?**

- L'exécution technique de la production doit être assurée par chaque agriculteur membre du projet. Ce dernier recrute le personnel pour assurer, dans son exploitation, toutes les activités de création et de conduite des vergers caféiers jusqu'à la cueillette ;
- Les producteurs se regroupent dans une organisation de producteurs pour assurer la formation primaire des produits afin de garantir des volumes et des caractéristiques qualitatives pour différents marchés dont celui de l'excellence ;
- Le renforcement des compétences par la réalisation d'actions de formation pour les membres du projet et lorsque nécessaire pour les services techniques d'accompagnement de ces derniers ;
- La désignation ou la création – ceci vous incombe – d'une structure de coordination du projet caféier Typica Martinique chargée de superviser la mise en œuvre des activités techniques et financières du projet en concertation avec

- les structures partenaires (suivi, évaluation des indicateurs de performance et des évaluations techniques et financières périodiques du projet) ;
- Les partenaires techniques opérationnels qui mettent leurs compétences pour l'accompagnement des caféiculteurs en individuel ou en organisation de producteurs.

### **Quelle méthode ?**

- Identifier la gouvernance du projet ;
- Préciser les objectifs techniques et commerciaux à réaliser ;
- Rédiger les documents techniques (cahier des charges, fiches, manuel, fiches techniques et de procédure) ;
- Bâtir l'ordonnancement du projet ;
- Planifier et gérer des ressources et des risques ;
- Mettre en œuvre et suivre le projet ;
- Evaluer des résultats

### **Quels moyens ?**

- par la mise en place de financements ;
- par la structure de coordination pour l'appui aux caféiculteurs et à leur organisation pour la recherche et la disponibilisation d'un spécialiste de la culture et de la transformation du café ;
- par la formation des agriculteurs et de leur personnel aux techniques spécifiques à la caféiculture ;
- par la passation de conventions avec les structures d'appui à l'organisation des producteurs ; structure d'accompagnement pour la gestion et le contrôle phytosanitaire ; la recherche de nouvelles pratiques culturales, technologie ou de procédés et structures administratives et financières.
- par la mise en place de financements pour la multiplication de plantules de caféiers Typica
- par les aides financières aux agriculteurs dans la période avant l'entrée en production des vergers caféiers pour leur permettre d'assurer convenablement dans une démarche de production de café d'excellence, des travaux de création et de conduite des vergers.
- par la mise à disposition par les pouvoirs publics de financements pour la construction des unités de dépulpage et lavage et de l'unité de séchage et d'usinage des produits.
- par la formation des responsables et des personnels chargés de la transformation primaire et de l'usinage.

Je vais quand même me permettre de citer des demandes d'indemnisation qui ont été sollicitées par les producteurs qui demandent que le PNRM indemnise chacun d'eux :

- pour les travaux qu'il a réalisés dans son verger depuis la date de plantation jusqu'à ce jour, sur demande du projet caféier ou à la place du projet défaillant ;
- pour des récoltes qui ont été réalisées emportées et non payées à ce jour ;
- pour les surfaces plantées : un caféier dont les plants sont aujourd'hui chétifs ou morts du fait du projet qui n'a pas réalisé ses engagements, comme l'évaluation préalable des terrains ou dont les agents non formés ont mal réalisé les activités

de trouaison et de plantation, ou dont la disponibilité de ces agents en nombre insuffisant n'ont pas permis de réaliser les entretiens dans le calendrier normal pour une bonne culture.

Quand cette nouvelle pourra-t-elle être effective ? C'est une des questions qui se pose. Ils sont d'accord pour redémarrer le projet dans les bases qui sont proposées mais ils s'interrogent sur quand, parce qu'ils constatent que les cueillettes de cette campagne de récolte sont en cours et que les producteurs qui ne sont plus engagés ont signalé leur décision. Deux producteurs disent qu'ils récolteront et transformeront la totalité de leurs cerises afin de vendre leur café aux acheteurs qui les ont contactés. Trois producteurs demandent que le PNRM récolte et transforme la totalité de leurs cerises et les achètent à un prix au kilogramme à négocier rapidement entre eux et le PNRM.

De plus, si le PNRM ne peut pas récolter toutes les cerises, ils proposent qu'une évaluation de la quantité non cueillie soit réalisée pour permettre le paiement de ces dernières.

De plus, ils s'inquiètent pour la récolte 2021 et demandent que cette dernière soit anticipée dès 2020 pour permettre la mise en œuvre de la nouvelle organisation de cette récolte 2021. Pour cela, il faut que la structure de coordination lance rapidement la construction des unités de transformation et l'achat des chaînes de dépulpage et lavage et d'usinage qui devront être prêtes à transformer les cerises en septembre 2021.

Nous avons remis - fait en grande partie par Monsieur LAFLEUR - le budget prévisionnel sur quatre années. Je pense que vous aurez copie du rapport que j'ai transmis au Parc. Il est détaillé.

Je vais essayer d'accélérer le plus vite possible. On m'avait dit que je pouvais avoir entre une heure et deux heures. Ce n'était pas le cas.

#### **Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je n'avais pas cette précision, Monsieur DESCROIX, qu'on vous avait dit que vous aviez une heure, voire deux heures. Je vous prie de bien vouloir m'excuser. Je vous remercie. Les collègues qui sont connectés ont peut-être besoin de vous poser des questions.

Est-ce que vous avez des questions à poser à Monsieur DESCROIX sinon on va le remercier et on va continuer notre réunion ? Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

#### **M. Gérard MONSTIN (Commune du Carbet)**

Vu ce que j'ai entendu, c'est vraiment un rapport très alarmant et très difficile à entendre vu tout l'abattage et tout l'espoir que nous mettons dans cette économie de niche qu'est le café.



Ma question serait : est-ce qu'aujourd'hui, les choses sont mortes puisqu'on a entendu que des producteurs veulent arrêter, veulent même poursuivre le Parc ou encore vendre du café pour d'autres personnes de Martinique ?

Déjà est-ce qu'ils ont le droit de vendre ce café puisque ce sont des plants fournis par le Parc à d'autres torréfacteurs ? Est-ce que la filière café que l'on a si bien vanté et c'était d'ailleurs très louable tout ce que l'on a entendu, faut-il tout reprendre à zéro quand je vois le budget de communication sur quatre ans ? Voilà toutes mes questions.

Est-ce que l'on peut continuer le café sans perdre des plumes ? Est-ce que les producteurs ont le droit de vendre les cerises de caféiers qu'on leur a fournies ? Qu'est-ce que cela va nous coûter si nous poursuivons ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci collègue MONSTIN.  
Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne-Rouge*)

Oui, s'il vous plaît, Présidente.  
J'ai plusieurs questions pour la suite. La première c'est de savoir si suite, justement à ce que disait Gérard (*MONSTIN*), avec ce constat alarmant, si le Parc envisage de poursuivre. Si le Parc envisage de poursuivre, est-ce que c'est le Parc qui porte la structure de coordination dont parle Monsieur DESCROIX ?

Pour ce qui me concerne, je pense qu'il faudra poursuivre mais c'est au Comité de se décider. Quel serait le coût de la suite ? Est-ce qu'on l'a estimé ? Monsieur DESCROIX a aussi parlé de nouvelle gouvernance. Qui propose la nouvelle gouvernance ? Est-ce qu'il nous accompagne dans cela ? Est-ce que Monsieur DESCROIX nous accompagne pour estimer le coût ? Est-ce que l'on a les moyens de poursuivre. Voilà mes questions.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci Monsieur BRITHMER. Ce que je veux dire c'est que la commande qui avait été faite auprès de Monsieur DESCROIX, c'est l'audit. Maintenant, on va décider, nous, Parc, de ce que l'on fait. Ce n'est pas forcément à Monsieur DESCROIX que l'on va poser les questions.

Ce que je voudrais savoir, parce qu'il est très tôt ou très tard chez lui, c'est de savoir si on a des questions techniques à lui poser. Si on n'a pas de questions techniques à lui poser, qu'on le libère et que le débat se fasse entre nous.

Est-ce qu'il y a d'autres questions techniques à poser à Monsieur DESCROIX ?

**M. Ronald BRITHMER** (*Ville du Morne-Rouge*)  
(*Incident technique - Inaudible*)



**M. Frédéric DESCROIX**

Je n'ai pas entendu Monsieur BRITHMER dans sa deuxième partie.

**M. Ronald BRITHMER** (*Ville du Morne-Rouge*)

Je disais simplement, Monsieur DESCROIX, que l'estimation de départ, me semble-t-il, c'était 80 hectares de culture. Est-ce que vous estimez qu'il faut rester sur cette base ou il faut réduire la surface ?

**M. Frédéric DESCROIX**

Voulez-vous que je réponde maintenant ou il y a encore des questions ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Allez-y, Monsieur DESCROIX.

**M. Frédéric DESCROIX**

Je vais répondre sur la première partie. Est-ce qu'aujourd'hui le projet est mort ? Je vous avais dit qu'en deuxième partie, la mission d'audit a tout fait pour redynamiser les producteurs qui sont partants à la condition bien entendu, d'avoir la maîtrise de la culture et la maîtrise de la transformation en organisation professionnelle. Les producteurs sont prêts à continuer.

Maintenant, je vais répondre à la dernière question de Monsieur BRITHMER. Il est évident que dans une première étape, les 80 hectares qui étaient les terrains potentiellement favorables sur les communes ciblées de Fonds-Saint-Denis, de Morne-Vert et de Bellefontaine, aujourd'hui compte tenu du peu d'engouement des agriculteurs, ne semblent pas réalisables à court terme. Par contre, entre zéro et 80 hectares, il y a toute une marge qui pourrait être – et je pense que si la nouvelle gouvernance du projet (*inaudible*) d'autres agriculteurs vont se joindre à ce groupe.

Pour moi, la filière n'est pas morte. Elle peut mourir. Cela dépend de votre décision. Maintenant, à la question : est-ce que les producteurs ont le droit de vendre ? Les producteurs ont mis leur terrain à la disposition du Parc, le Parc dans la convention qui d'ailleurs n'existe plus que pour un seul candidat, il n'était plus du tout marqué que le producteur n'avait pas le droit de vendre, même au contraire, dans la deuxième convention, il était prévu que le Parc prendrait 20% de la récolte et rétrocéderait 80% aux producteurs. S'il les rétrocède aux producteurs, c'est pour que les producteurs puissent les vendre. Je suppose que les producteurs ne vont pas consommer, à titre personnel, 80% de leur production.

Pour la poursuite, cela incombe aux autorités martiniquaises. Ce n'est pas moi qui ferait le choix. Pour les coûts, je vous disais tout à l'heure, que nous avons fait une prévision sur les 4 prochaines années des coûts. C'est dans le rapport qui a été transmis au PNRM.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je vous remercie Monsieur DESCROIX et je vous libère. Je pense qu'il est un peu tôt ou tard chez vous...

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)  
Attendez, je souhaiterais intervenir, s'il vous plaît.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Allez-y, Monsieur BOUTRIN.

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Vous pensez bien, qu'après un tel réquisitoire qui met en cause une gouvernance, et la gouvernance ce n'est pas seulement le Président, c'est une mise en cause de l'ensemble de la gouvernance du Parc, y compris DGS, y compris Directeur de projet, je ne peux pas laisser dire ce qui vient d'être dit.

Monsieur DESCROIX n'est pas neutre. Il n'a jamais été missionné par le CIRAD pour venir faire la mission qu'il vient de faire. Pendant qu'il parlait, je me suis renseigné auprès des autorités et auprès de son employeur qui est le CIRAD. La réponse est claire : Monsieur DESCROIX est là à titre individuel et non missionné par le CIRAD. C'est une première chose. Il n'est pas neutre dans cette affaire parce qu'il a des intérêts particuliers.

Ceux qui veulent introduire, dans ce projet, qui effectivement, je le reconnais, parce que nous avons déjà été alerté par Monsieur Christian DACHIR et nous avons réuni dans la salle où vous êtes, tous les producteurs de café de la Martinique parce qu'il y avait de dysfonctionnements d'ordre technique.

Pour autant, en tant qu'ex-Président, j'ai fait le nécessaire avec des gens qui sont d'ailleurs dans la salle et qui le savent pertinemment et qui ne peuvent pas rester silencieux face à ce qui se passe.

Je trouve cette pratique indécente. On aurait très bien pu organiser, autour de l'audit, une séance de travail avec Monsieur DESCROIX et non pas un réquisitoire où on a, de manière unilatérale – je dis bien « unilatérale ». Toutes les doléances des producteurs sont consignées dans un procès-verbal. Il y a quelqu'un qui est assise dans la salle qui est au courant, à qui j'ai demandé à ce que l'on me le donne par écrit. Je n'ai jamais donné ni au Président du Conseil Exécutif, ni à quiconque ce rapport parce que ce rapport existe et il est effectivement accablant. C'est un rapport technique cosigné par cette personne et cosigné par Monsieur DACHIR. On n'apprend rien de nouveau. Par contre, les conclusions telles qu'elles sont présentées, elles remettent en cause un projet et elles vont conduire à démotiver le peu de motivation qui reste chez les agriculteurs.

Ce que je dis, arrêtons cette autoflagellation, resaisissons-nous parce qu'entre-temps, la Guadeloupe se lance dans l'Arabica Typica et la Guadeloupe va sur le même marché que nous, le marché des japonais. Ce n'est pas pour rien si l'Arabica Typica a disparu de la Martinique, parce qu'effectivement les conditions bioclimatiques ne sont pas favorables et on n'apprend rien non plus que tous les terrains qui sont en altitude, chez nous, dans les communes du Morne Vert, de Fonds-Saint-Denis, ont des accès difficiles avec des problèmes d'enclavement. C'est justement ce qui fait la richesse de ce projet, ce qui permettra à des agriculteurs qui sont dans des zones enclavées de

pouvoir effectivement regagner ce projet et produire du café d'excellence. Nous gardons espoir de produire en Martinique, un café d'excellence.

Je vous mets en garde et je le dis haut et fort. Il faut arrêter cette pratique que vous avez et la pratique de Monsieur BRITHMER à vouloir introduire là, Monsieur DESCROIX qui est venu dans une mission financée par le Parc Naturel. Il faut arrêter cela. Nous avons besoin de travailler en sérénité avec des spécialistes. Il n'y a pas que Monsieur DESCROIX qui soit spécialiste du café au niveau mondial. Dès lors qu'il y a des organismes avec qui on a travaillé. Nous avons travaillé avec la FREDON et avec le CIRAD également. S'il faut travailler avec d'autres organismes de recherche, nous sommes prêts à le faire mais dans des conditions respectables.

Je n'ai jamais mis en cause les agents du Parc qui ont mené ce projet. Même si j'ai constaté qu'il y avait des défaillances scientifiques et techniques, je les ai soutenus parce que ce sont des Martiniquais et il faut qu'effectivement nos Martiniquais eux aussi, se mettent à la formation et qu'ils aillent vers l'excellence.

Voici ce que je voulais dire mais je redis, ne glissez pas sur ce terrain-là, parce que vous allez me rencontrer. Vous ne nous avez rien appris et le rapport de Monsieur DACHIR qui est accablant, en présence des agriculteurs que nous avons déjà réunis, le prouve. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Merci.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA.**

Je te remercie, Collègue BOUTRIN.

**M. Ronald BRITHMER** (*Ville du Morne-Rouge*)

Je peux intervenir ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA.**

Attendez, c'est moi qui donne la parole.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Monsieur a nommé mon nom.

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Non, Monsieur a nommé ton nom. BRITHMER, man ka di'w an bagay, man ké palé kréyòl ba'w. Si ou kontinué kon sa, man ka ranjé tjou'w ba'w, ou tann ? Man ka di ou sa an kréyòl.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Ay koké manman'w.

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Et ben, bien.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Va chier.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Je sollicite la parole. On m'entend ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Attendez, Monsieur DULYMOIS. Il faut que l'on revienne à des pratiques plus (inaudible). Je ne vais pas tolérer, Monsieur BOUTRIN et Monsieur BRITHMER, que vous preniez le Comité pour régler vos comptes.

Monsieur BOUTRIN vous avez bien entendu que je suis intervenue en disant qu'il n'était pas question que l'on attaque des absents, encore bien moins des administratifs.

Si vous avez des difficultés, parce que cet audit n'a pas été demandé par le Président du Parc, ni par ce Conseil d'administration, nous avons hérité d'une demande d'audit et nous avons demandé qu'il y ait un résultat sur l'audit.

Par ailleurs, vous avez bien vu que j'ai demandé...

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Qui a commandité l'audit, s'il vous plait ? Donnez la précision au Conseil d'administration. Qui a signé et a commandé....

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur BOUTRIN s'il vous plait, ne m'interrompez pas. Vous avez vu que je vous ai écouté religieusement. Soyez correct.

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

J'ai posé une question. Qui a commandité cet audit ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur BOUTRIN, soyez correct. J'ai été correcte. Je vous ai entendu jusqu'au bout. Vous avez bien vu que j'ai demandé à ce monsieur de ne pas porter d'accusations. Premièrement, j'ai demandé à Madame BALUSTRE de me préciser quand cet audit avait été commandé.

Deuxièmement, j'ai demandé à Monsieur DESCROIX de nous faire une synthèse de propositions, qu'il n'était pas là à nous faire des remontrances. Vous avez bien entendu. Ayez au moins l'honnêteté de le reconnaître.

Je demande, quelle que soit la bonne raison que vous avez, il n'est pas question que le Comité syndical du Parc serve de ring à quiconque. Je le dis et c'est noté dans les PV parce que l'on fait la police de ce comité et je vous enlève tous les deux de la réunion si vous continuez ainsi.

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je n'ai pas signé de demande d'audit.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

J'ai demandé la parole dans l'intervalle. Si vous faites un débat, je m'en vais.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur DULYMBOIS, toi aussi, attend.  
Je règle les choses et après je donne la réponse.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Très bien.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je vais demander à Monsieur DESCROIX de laisser les élus entre eux et on reviendra vers lui par la suite. Je ne veux pas que Monsieur DESCROIX fasse de débat avec un élu de Martinique. S'il le faut vous allez vous rencontrer dans d'autres lieux, mais pour l'instant, en tout cas, il n'est pas question que vous fassiez partie de nos débats.

Je demande que vous soyez désactivé de cette réunion. Il faut enlever Monsieur DESCROIX et vous deux, si vous continuez, je vous enlève également de la réunion. Je prends mes responsabilités.

Monsieur DULYMBOIS, vas-y.

**M. Robert DULYMBOIS** (*Commune du Robert*)

Le diagnostic a été fait. Ce que je voulais dire c'est que par rapport à ce qui a été dit précédemment, je demande, pour la hauteur de nos analyses, de nos débats, d'effacer et de retirer cordialement et humainement un certain nombre de choses qui ont été dites, que ce soit la menace ou la réplique à la menace. C'est une première chose. Je demande aux protagonistes d'accepter de retirer cela. On a le droit de s'emporter mais on a atteint là, des proportions que la démocratie...

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de la Martinique*)

Arrêtez avec la démocratie. Commence par apprendre le français. Tu nous as déjà...

(*Brouhaha*)

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur BOUTRIN, si vous ne vous comportez pas convenablement, vous ne serez pas accepté non plus dans la réunion.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je ne comprends pas. Il y a un problème. Pourquoi...

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

La parole est donnée à Monsieur DULYMBOIS, vous respectez chaque personne, Monsieur BOUTRIN.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je n'irai pas sur ce terrain-là, de la violence verbale. Simplement je reste dans le respect de la démocratie locale et dans le respect de ceux qui ont voté pour nous.

L'image que vous donnez de menaces, l'image que l'on donne d'injures, n'est pas une belle image pour la démocratie locale.

Je n'ai pas de leçon de français à recevoir de Monsieur BOUTRIN mais je ne vais pas sur ce terrain-là. Je voulais dire simplement que si nous avons des données de l'expert qui a livré des réflexions en toute neutralité, on ne peut pas dire que précisément parce qu'il ne relève pas de tel ou tel autre organisme, que ses réflexions, ses analyses ne sont pas justes.

J'ajoute qu'à titre personnel, mais aussi dans le cadre d'une visite, on a vu les images qui ont été montrées. Ce que je voulais dire mais sans violence, sans crainte, sans passion et presque sans intérêt : donnons de la hauteur à nos positions. Ce n'est pas parce que l'on parle avec trémolo, ce n'est pas parce que l'on parle avec de l'émotion que l'on a raison. Les faits sont là.

J'ai envie de dire que pour éviter que la Martinique perde une chance à travers cette culture, cette spéculation agricole, je propose que nous repartions à zéro dans ce projet parce qu'il n'y a pas de protocole, il n'y a pas de démarche scientifique dans ce travail qui a été fait et ce ne sont pas les injures, les vexations qui vont donner du développement à la Martinique et du travail à des Martiniquais demain et après-demain.

Je conclus, Madame la Présidente, en indiquant qu'il faut repartir à zéro et déchirer la feuille parce qu'il n'y a pas de démarche scientifique là et de faire des champs d'expérimentation véritables et après, parce que ce n'est pas Monsieur DESCROIX qui va nous dire quoi faire. Il n'a pas la parole d'évangile. Il nous donne des données scientifiques et nous nous décidons.

N'en déplaise à Monsieur BOUTRIN, je ne sais pas parler le français, je ne suis peut-être pas Martiniquais, mais quand même, je suis un élu démocratique du peuple, je suis un ingénieur territorial et n'en déplaise à Monsieur BOUTRIN, n'en déplaise à d'autres. Ce que je fais comme proposition c'est de repartir sur une base scientifique avec des véritables champs d'expérimentation et après à l'issue, on fera un développement progressif. On a voulu partir trop vite et trop loin et de manière, non pas scientifique, mais dans une logique que je qualifierai, d'une logique de sentiment et de camaraderie. Voilà ce qu'il faut entendre au lieu d'insulter les gens.

Mais je ne défends pas x ou y ou z. Je dis simplement que ce qui a été dit au début n'est pas à la hauteur de la démocratie et j'ai honte de cela. Merci.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je te remercie Monsieur DULYMBOIS.  
Monsieur BOUTRIN.

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vous répète que Monsieur DESCROIX n'est plus au CIRAD et que la Direction du CIRAD est embarrassée de la venue de Monsieur DESCROIX en Martinique. La question qui est posée, et la Direction du CIRAD m'a dit que c'est le Parc Naturel qui a effectivement mis en mission Monsieur DESCROIX qui est retraité.

Or, à ma connaissance, l'ex-Président du Parc n'a jamais signé une quelconque mission pour Monsieur DESCROIX. Si ce n'est pas l'ex-Président, cela veut dire que c'est la gouvernance actuelle, le Président actuel qui a fait venir Monsieur DESCROIX.

Il faut que l'on clarifie les choses. Ce que je dis et je termine là-dessus, c'est un projet qui est excellent pour la Martinique...

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Vous ne pouvez pas porter des accusations. J'ai signé cela sur le conseil de Madame BALUSTRE et vous avez cité Madame BALUSTRE. Je donne la parole à Madame BALUSTRE quand vous aurez terminé.

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Moi, j'ai cité Madame BALUSTRE ? Je n'ai cité aucune personne. Réécoutez la bande. J'ai dit « les gens qui sont autour de la table ». Je n'ai cité personne en dehors de Monsieur BRITHMER.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Très bien. Je vais demander un éclaircissement à Madame BALUSTRE.

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je termine mon propos. Je dis aujourd'hui que nous avons là une opportunité et une chance dans le cadre de la diversification et des programmes de diversification agricole. C'est à ce titre que la CTM soutient ce projet Café et a donné les moyens pour le réaliser.

Malheureusement, il y a eu quelques ratés dans la mise en œuvre technique de ce projet. Mais nous devons nous ressaisir et faire ce que nous avons commencé à faire : accepter qu'il puisse y avoir dans la mise en œuvre d'un projet – ce n'est pas la première fois – une défaillance technique mais contrairement à ce qui vient d'être dit, le projet sur le plan scientifique - parce qu'il n'y a pas que Monsieur DESCROIX - a montré toute sa pertinence et nous ne sommes pas les seuls à le faire. Il y a des organismes de recherche qui peuvent nous accompagner pour cela.

En Guadeloupe, ils sont partis après nous et ils ont déjà livré au Japon leurs premières cerises de café. Nous devons être à la hauteur de ce projet et faire en sorte que l'on arrête de torpiller des projets pour des raisons bassement politiciennes. Cela ne grandit pas ceux qui ont fait venir Monsieur DESCROIX en Martinique parce que nous pouvions très bien nous appuyer sur l'employeur de Monsieur DESCROIX qui est le CIRAD ou faire venir l'INRAD de Guadeloupe. Voilà ce que je voulais dire.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je vous remercie Monsieur BOUTRIN, de vos recommandations. Mais je pense que vous auriez pu commencer vos propos comme cela, en disant que c'était une filière, que de vous emporter et d'injurier. Cela aurait été tellement plus porteur...

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame LESDEMA, vous permettez que je termine mon propos.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Cela fait cinq minutes que vous dites que vous terminez votre propos et vous ne terminez pas.

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Vous permettez ? Si vous ne voulez pas que je parle. Je n'ai qu'à quitter la réunion.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Faites comme vous voulez, Monsieur.

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Non. Si vous ne voulez pas que l'on s'exprime, vous n'avez qu'à le dire.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Cela fait 20 minutes que vous êtes en train de vous exprimez...

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Si vous ne voulez pas que l'on s'exprime, vous n'avez qu'à le dire.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur, cela fait 20 minutes que vous vous exprimez, vous injuriez les gens...

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Continuez comme cela. Quand on revendique la démocratie, il faut accepter les débats contradictoires.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur, vous menacez, vous enregistrez, vous injuriez et vous dites qu'on ne vous laisse pas parler. Il faut arrêter.

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vous dis que lorsque l'on parle de démocratie, il faut savoir accepter le débat contradictoire. C'est argument contre argument.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci beaucoup. Au revoir, Monsieur.  
Monsieur CYRILLE du Prêcheur...



**M. Charles CYRILLE** (*Commune du Prêcheur*)

Madame la Présidente...

**M. Louis BOUTRIN** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame la Présidente, je constate que l'animateur est en train de me couper le micro. Je trouve cela indécent et je quitte la réunion. Je suis désolé.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Au revoir.

Monsieur CYRILLE.

*(Départ de Monsieur Louis BOUTRIN)*

**M. Charles CYRILLE** (*Commune du Prêcheur*)

Présidente, je te remercie de me donner la parole.

Je pense, comme certains collègues l'ont dit, que l'on peut reconsidérer le projet. Personnellement, j'ai participé à plusieurs réunions autour du café. Moi-même, étant donné que j'étais exploitant agricole - je suis toujours exploitant agricole - je m'étais porté candidat pour recevoir du café chez moi, sachant qu'historiquement, je suis au Prêcheur et que le premier plant de café était au Prêcheur. Malheureusement, on m'avait répondu que je n'avais pas suffisamment d'altitude.

Il y a un certain nombre d'éléments dont nous disposons aujourd'hui. Il y a un certain nombre de choses qui ont été faites ou pas correctement faites. Nous pouvons toujours revenir et je soutiens la proposition du collègue DULYMBOIS qui disait que nous pourrions reconsidérer ce projet à zéro, tenir compte des erreurs qui ont été effectuées, de ce qui a été bien fait s'il y a des choses qui ont été bien faites également et que l'on puisse voir dans la commission qui s'en occupe, et ensuite faire une proposition au Conseil qui entérinera à travers un certain nombre de mesures et un plan d'action concret.

Voilà ce que je voulais dire. Merci Présidente de m'avoir donné la parole.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur MONSTIN.

**M. Norbert MONSTIN** (*CAP Nord*)

C'est une question que je pose. Je voulais savoir si nous avons des techniciens en Martinique qui peuvent évaluer ces plantations de café avant de remettre le couvert. Merci.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

C'est une bonne question. C'est ce que je disais, le dossier nous le récupérons. Nous avons des agriculteurs avec nous. On posera la question et on fera les démarches mais je suis la première à dire qu'il faut chercher l'ingénierie chez nous.

Aujourd'hui, nous avons trouvé ce dossier qui était déjà entamé par l'ancienne mandature et nous avons voulu justement poursuivre. Je dis que chacun a ses responsabilités. Ce dossier nous a été présenté par la personne qui porte maintenant la filière c'est-à-dire Madame BALUSTRE.

D'ailleurs, il y a la signature de l'ancien Président, premièrement, et deuxièmement, au nouveau Bureau, nous ne voulions même pas signer, on a signé parce qu'on nous a dit que le Monsieur était déjà en Martinique. Cela prouve qu'il avait déjà eu son ordre de mission bien avant l'arrivée de cela.

Mais je rejoins ta question en disant qu'il faut absolument chercher si on n'a pas cette ingénierie en Martinique. On fait confiance à nos collaborateurs qui nous avaient dit que non. Maintenant, on va repartir sur une recherche. Nous allons tous repartir sur cette recherche. Il faut savoir que le Parc nous appartient tous. Chacun de nous, nous devons porter notre pierre à l'édifice.

**Monsieur Norbert MONSTIN** (*Cap Nord*)

Merci pour cette réponse.

**M. Jean MONFORT** (*Commune du Diamant*)

Je voulais faire un petit point d'ordre parce que j'ai entendu de ces choses. Je me dis : est-ce que je suis dans mon pays en Martinique ? Je dis quand même qu'en tant qu'élu, on doit être responsable et on doit garder son self-control. C'est important. Lorsque l'on n'a pas de self-control, cela veut dire que l'on a un vrai souci, même avec la démocratie. Je tenais à le dire parce que c'est important. On doit s'écouter, on doit s'entendre, on doit faire attention.

On nous a présenté un audit. Un audit c'est un constat, c'est un diagnostic. Ce sont des conclusions. En commission, on va prendre un certain nombre de décisions. On a déjà commencé. Je précise que je suis le Président de la commission Croissance verte. On avait déjà fait une commission sur cela. Il faut savoir qu'au niveau de la commission, nous n'avons pas dit que nous allons arrêter le projet café. Au contraire. Le Président actuel, Monsieur LOUIS-REGIS est en phase avec la commission et en phase aussi avec le Bureau et je pense aussi le Comité : nous allons continuer effectivement le projet café d'excellence.

C'est pour cette raison que nous avons déjà pris notre bâton de pèlerin pour pouvoir mettre en branle, repartir du bon pied concernant ce projet. Il faut que l'on rétablisse un certain nombre de données. J'ai entendu de ces choses. Actuellement, Madame BALUSTRE étant présente, c'est elle qui coordonne cela avec moi-même et avec la commission. Il faut savoir que nous avons demandé, et les experts qui sont venus ont demandé un certain nombre d'éléments en arrivant et nous n'avons rien trouvé. S'il y a des éléments et s'il y a un rapport comme j'ai entendu l'ancien Président le dire, il faudrait qu'il nous fournisse ce rapport parce que nous ne l'avons pas. On a cherché à l'avoir et nous ne l'avons jamais eu.

Il faut que les choses soient très claires. S'il y a des éléments et que ces éléments ne sont pas dans les archives du Parc, il y a un vrai souci. J'ai entendu de ces choses. J'aimerais que l'on ait ce rapport parce que s'il y avait déjà un premier rapport, on n'aurait pas fait un deuxième rapport. Il faut que l'on soit très clair sur cela et que l'on règle les problèmes d'une manière ferme et sans passion.

Mais sachez qu'au niveau de la commission, nous sommes preneurs et au niveau de la présidence aussi, pour continuer ces affaires. Nous avons rencontré les agriculteurs. Ils sont d'accord pour continuer avec le Parc. Je le précise : les agriculteurs sont en phase avec nous, ils sont d'accord, ils ont repris confiance et ils veulent continuer le travail. C'est ce que je voulais dire aujourd'hui. Nous allons travailler en commission sur ce projet café.

J'ai entendu un certain nombre de collègues poser la question concernant l'aspect technique et l'aspect scientifique. Effectivement, il y a un certain nombre d'éléments sur la Guadeloupe. J'ai quand même un avantage, c'est que j'ai travaillé en Guadeloupe un certain nombre d'années et j'ai travaillé sur le projet Café de la Guadeloupe. Je ne veux pas dire que la Guadeloupe est plus en avance que nous. C'est un faux problème. La personne qui le dit, c'est qu'il ne connaît pas non plus. Je ne veux pas entrer dans plus de détails.

Ce que je tenais à dire : à partir de ce rapport, on va tirer un certain nombre de conclusions. Je constate que maintenant tout le monde dit qu'il y avait des problèmes alors que nous n'avons rien trouvé concernant le projet Café au niveau du PNRM. Il faut que l'on soit clair sur cela. S'il y avait des rapports, on devait laisser les rapports pour que l'on puisse trouver les rapports et travailler à partir des rapports. C'est ce que je voulais dire, Présidente, pour pouvoir porter un certain nombre d'explications à mes collègues. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je te remercie cher collègue. Je vais passer la parole au DGS qui va faire une petite explication rapide.

**M. le Directeur Général des Services**

Présidente, je te promets d'être rapide. Simplement pour parler du rapport en question. Il s'agit simplement d'un rapport de visite qui a été fait quand la Direction a changé. On n'était plus sur la même équipe qui dirigeait le projet Café. L'élu d'alors, Monsieur DACHIR a fait des visites des caféières. Il s'agissait de simples visites. Il ne s'agissait pas d'audit. On est bien d'accord. Le rapport en question c'est un simple rapport de visite qui a conduit à la demande d'audit. On n'est pas du tout sur le même niveau d'intervention.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Très bien  
Monsieur BRITHMER.

**M. Ronald BRITHMER (Commune du Morne Rouge)**

Simplement, je voudrais quand même que ce soit noté au procès-verbal que je suis, ni de près, ni de loin, associé à la venue de Monsieur DESCROIX. Je voudrais que ce soit très clair pour les uns et les autres qui m'entendent. Je suis, ni de près, ni de loin, associé à la venue de Monsieur DESCROIX, comme le disait Monsieur BOUTRIN.

Deuxièmement, une question plus constructive. Monsieur DESCROIX parlait de coûts sur quatre ans. Est-ce que l'on peut avoir le coût sur 4 ans parce qu'il faut vraiment qu'on commence à l'inscrire dans nos prochains budgets ? Est-ce que l'on peut avoir une estimation de ces coûts sur 4 ans pour accompagner la filière ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On va mettre cela à l'ordre du jour d'un prochain comité. Monsieur MONFORT qui est le Président de la commission, il va travailler dessus avec sa commission et ils vont revenir vers nous. En Bureau, on va voir cela parce que ce soir on ne pourra pas en parler tout de suite parce que nous n'avons pas les éléments.

Je veux simplement rappeler à nos collègues qu'on a 20 points à l'ordre du jour. On n'en a pas encore commencé un. Il faut qu'on y aille.  
Monsieur DULYMOIS voulait apporter une précision.  
Après on passe à l'ordre du jour.

**M. Robert DULYMOIS** (*Commune du Robert*)

Juste un élément que je voulais dire concernant la question qui a été posée par le collègue sur l'expert. Sur la question du café et sur la question de l'excellence, c'est éminemment une spéculation qui dépend fondamentalement des éléments du territoire et du terroir. C'est peut-être sur cela que l'on s'est un peu trompé. On peut former des experts martiniquais. C'est ce que les gens ne veulent pas entendre : on est toujours expert de son territoire. Il faut entendre cela et comprendre qu'il y a des gens qui savent et des martiniquais intelligents partout et qu'il peut y avoir des martiniquais intelligents qui ne seront pas d'accord avec y, x ou z.

La question a été posée à la fois au CIRAD et à Monsieur DESCROIX. La question de former des experts martiniquais et ils nous disent que très rapidement, on peut le faire. Ils ont même indiqué que les agriculteurs qui ont réussi – il n'y en a pas beaucoup (un ou deux) - deviendront de fait, des experts par la plantation, par l'observation, par la cueillette et par le succès. C'est éminemment un champ spéculatif du café sur lequel on avancera à tâtons pour trouver les bons endroits et les bonnes méthodes pour faire un café d'excellence.

Je voulais juste donner un dernier élément. Il ne faut jamais enlever le rêve à aucun martiniquais. Aucun martiniquais n'a le monopole de réussir, de vivre sa passion. Les agriculteurs qui ont fait le café ont cru au projet. Monsieur DESCROIX a présenté des tableaux avec une graduation. On pourrait imaginer tout niveau de café, de celui qui va coûter 95€ - très cher – pour des gens qui peuvent l'acheter, au café que l'on appelle du tjòlòlò qui va coûter 0,50 € ou 1 € le café mais qui trouvera aussi un public. Cet agriculteur fera sa production et sera tout aussi fier de mettre des produits sains pour les martiniquais.

Il est vraiment dommage que, sur un projet qui doit démontrer comment nous devrions faire du développement, que l'on se déchire. J'ai été insulté parce qu'on m'a dit que je ne savais pas parler le français, non point parce que je me sens concerné mais parce que je vois très rapidement, chaque fois que l'on essaie d'apporter une contribution positive, on bifurque par des insultes pour ne pas voir les réalités en face.

Nous avons raté cette bataille, mais la guerre pour ce café, n'est pas perdue. J'ai même envie de dire qu'il y a d'autres batailles qui seront menées sur le champ de l'agriculture parce que c'est de l'agriculture que viendra le développement de la Martinique. Regardez cette crise sanitaire. Elle donne l'image même qu'il faut aller vers des développements endogènes. Merci Présidente.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci beaucoup collègue DULYMBOIS.

Comme tu le disais, gardons le rêve puisque ce café, on va le continuer.

Je voudrais que l'on passe à l'ordre du jour qui nous a mobilisés aujourd'hui. Je dis à chaque Président de commission de se préparer parce que ce sont eux qui vont présenter leurs dossiers respectifs.

Pour la présentation du programme d'action 2020 ajusté.

## **PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ACTIIONS 2020 AJUSTÉ**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA expose à l'assemblée,**

Vous avez tous lu vos documents. Pour aller vite et pour être rapide.

Est-ce que vous avez des observations à faire ? Est-ce que quelqu'un demande la parole par rapport à cette présentation du programme d'actions 2020 ajusté ?

Hier, en Bureau, le collègue BRITHMER avait demandé quelques précisions, quelques ajustements. Vous avez le nouveau tableau. Nous avons réajusté puisque n'apparaissaient que certaines recettes. Nous avons tenu à ce que les recettes puissent être inscrites globalement.

S'il n'y a pas d'observation, je mets au vote avec les remarques de Monsieur BRITHMER. Tout ce que vous avez demandé, collègue BRITHMER sur le réajustement a été fait. Nous avons aussi interrogé la Responsable de ce service. Vous parliez de déséquilibre dans le total des recettes et des dépenses en fin de tableau de moins d'un million d'euros (dernière ligne en bleu). Interrogation qui aurait dû trouver immédiatement réponse au sein de l'équipe.

Il convient de garder à l'esprit que ce n'est pas une vue globale du budget 2020 du PNRM. Là vous avez sur ce nouveau tableau, une vue globale du budget 2020. Il faut aussi garder à l'esprit que ce document de synthèse des travaux collaboratifs menés avec les directions, c'est un élément préparatoire à la Décision modificative n°1 qui doit venir. C'est pour cela que nous avons voulu vous le montrer au Bureau et au Comité au titre de la transparence et de la co-construction.

En effet, il s'agissait d'une part de présenter les réajustements proposés pour les actions inscrites au budget 2020 qui émargent sur les enveloppes accordées par la CTM au titre de l'année 2020, soit 800 000 € en investissement et 1 705 762€ en

fonctionnement. D'autre part, d'obtenir l'avis du Bureau sur la stratégie à opérer dans les démarches avec la CTM pour le conventionnement programme d'actions 2020.

Je pense qu'après les soubresauts de cet après-midi, notre trésorerie risque de souffrir beaucoup du comportement de certains. Ils vont bloquer pratiquement les dossiers du Parc au niveau de la Collectivité. Mais je compte sur chacun des maires présents ici et des conseillers de l'Assemblée d'être parés pour le combat parce que cela ne va pas être évident.

Je continue. L'option 1 parce que le Président avait proposé « *révision avant signature de la convention : réajustement et prolongation de délai et passage à nouveau au Conseil Exécutif ayant pour effet de suspendre le versement de l'acompte de 60% soit 1 503 457 € nécessaires aux besoins de trésorerie à venir* ».

A noter qu'aujourd'hui le niveau de trésorerie s'est amélioré : 1 572 337,99 € au 19 novembre 2020. En effet, nous avons reçu des sommes de la CTM par rapport à la convention transactionnelle : 682 729 € et il reste en attente le versement des sommes 572 000 €. Dossier de solde siège et UNESCO.

L'option 2 c'est la « *Signature de la convention et négociation d'un avenant avec le risque qu'il soit refusé et engendre l'obligation de remboursement des fonds versés pour non réalisation des actions dans l'année 2020* ».

Pour revenir sur le questionnement des membres. En toute transparence, comme on parle de démocratie, je vous synthétise ce qui a été dit au Bureau hier. Les recettes déjà accordées sur les années antérieures pour les actions listées font l'objet de report non inscrit dans l'ancien document, ce que l'on a fait aujourd'hui dans le document que vous voyez apparaître.

Monsieur BRITHMER.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Merci Présidente. En fait, le tableau apparemment n'a pas tellement changé par rapport à ce que l'on a dit en Bureau. Sur la question précise que tu poses, Présidente, concernant l'avenant, j'ai dit en Bureau qu'il vaut mieux signer la convention en l'état et après faire un avenant. C'est mon avis. Après la décision, on la prendra.

Par contre, sur ce tableau, cela n'a pas changé. C'est cela qui m'inquiète. Quand on regarde la dernière ligne, sur le programme d'action actualisé, puisque de mémoire c'était au 30 octobre, il y a à peu près 4,5 millions d'euros de dépenses.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Collègue, on va te montrer...

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

J'explique, c'est important, Présidente.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Ce que je veux te dire c'est que suite à tes observations de mercredi, cela a été ajusté mais le document que tu as, ce n'était pas le bon document. On a tenu compte de ce que tu disais. Le DGS est parti pour mettre le bon document que nous a donné...

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

D'accord. Ce n'est donc pas le bon document que nous avons là.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Non. Ce n'est pas le bon que tu as, que nous a donné Madame SALPETRIER en ajoutant ce qui fallait ajouter.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

D'accord. J'attends de voir le bon document, parce qu'effectivement ce qui posait problème c'est que l'on a 4,5 millions d'euros de dépenses mais on a 3,2 millions d'euros de recettes. Il y a un delta de 1,3 millions d'euros pour équilibrer recettes et dépenses sur le programme d'action 2020 et je posais la question de savoir, où est-ce que l'on prend ce 1,3 million d'euros. Si c'est de l'autofinancement du Parc, ce n'est pas possible. C'est ce que je posais comme question.

Maintenant, si le tableau, le prochain que l'on va nous présenter, est équilibré, à la limite, je retire ce que j'ai dit. Mais sur ta question précise de savoir si on signe la convention en l'état avec la CTM ou si on attend la modification chez nous pour faire une nouvelle proposition de convention, je dis que c'est risqué. Signons la convention en l'état et après on reviendra sur un éventuel avenant.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord Ronald (*BRITHMER*). Je te remercie.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

On peut déconnecter cela du tableau.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, c'est ce que l'on va faire. En attendant que le bon tableau arrive, pour lever toute suspicion parce qu'il faut vraiment que l'on soit dans la transparence la plus totale, j'ai ici une facture proforma du café cacao d'excellence du 15 août 2020. On sait très bien que ce Monsieur intervenait en tant que SASU. Il n'a jamais dit qu'il intervenait au nom du CIRAD. Il est consultant en agronomie et technologie. Il s'agit d'un audit opérationnel sur le projet de développement du café Typica Parc Naturel de Martinique – Direction de la Formation et du Développement durable.

Les paroles s'en vont mais les écrits restent. Je vais demander au Directeur de diffuser le courrier à l'ensemble des administrateurs. Des frais d'approche pour 42 000 €. La facture proforma a été acceptée en date du 20 août 2020 avec la signature du Président Louis BOUTRIN, en face le Président du Café Cacao d'excellence, Monsieur Frédéric DESCROIX.



Quand on joue à l'effarouché, en voulant absolument mettre en exergue d'autres personnes, je ne trouve pas cela très bien. La période proposée était du 20 septembre au 17 octobre et dépendait des disponibilités aériennes Réunion-Martinique et du versement des 50% de la commande selon la facture proforma. Ce Monsieur est arrivé, je crois à la fin du mois de septembre selon justement le contrat qui a été signé entre lui et le Président Louis BOUTRIN, le 20 août 2020. Je voulais que chacun puisse le voir parce que je trouve que ce n'est vraiment pas bien d'accuser les autres et je veux qu'il soit envoyé aux commissaires. Ce n'est pas moi qui l'ai signé. Cela a été fait le 20 août.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Juste une observation très courte, Présidente, si tu permets. Je voulais dire que rien n'empêche à un professionnel arrivé à la retraite, en l'occurrence Monsieur DESCROIX, d'exercer des missions d'expertise. Monsieur DESCROIX est ingénieur agronome. Rien ne lui empêche d'exercer sa mission d'expertise. De surcroît, Monsieur DESCROIX a montré ce qu'il sait faire par la production de café à la Réunion.

J'ai envie de dire que l'on ne peut pas essayer de vider de sens le rapport qui est entre son ancien employeur et lui-même, pour vider de sens Monsieur DESCROIX. Quand il est parti à la retraite, il est parti avec son expertise.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord collègue. On ne va pas trop...

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Il faut dire cela pour que l'ensemble des collègues sachent et comprennent qu'on ne peut pas dire qu'il n'est pas autorisé à penser le café, à nous donner des chemins pour que nous-mêmes, nous trouvions notre voie et notre devenir sur le café d'excellence, dans lequel je crois, pour la Martinique. Merci Présidente.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci. Il fallait faire un point d'ordre dessus. On ne revient pas dessus mais chacun est au courant.

Par contre, ce que je voudrais dire au Collègue BRITHMER, c'est que notre niveau de trésorerie aujourd'hui nous permet de prendre le risque d'envoyer la révision, que d'accepter le projet en tant que tel parce qu'on aura tout à rembourser et ce sera plus difficile. Notre trésorerie nous permet de le faire aujourd'hui.

Apparemment c'est le bon tableau. Est-ce que Monsieur BRITHMER le voit parce qu'il faut que l'on avance.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Je le vois mais il faut me montrer la dernière ligne. Quand je regarde, il y a 4,5 millions d'euros de dépenses. On est d'accord pour les dépenses actualisées. En recettes, on a 2,5 millions d'euros. On est d'accord. Ensuite, 379 000 € Etat et 43 000 € Europe. C'est cela ? Il y a aussi 161 000 € de l'ODE. Mais le total prévisionnel ajusté c'est 3,2 millions d'euros. Nous avons 3,2 millions d'euros de recettes. On a 4,5 millions d'euros de dépenses. Le delta, on le prend où ?



**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu avais posé la question hier. On avait fait une proposition. Aujourd'hui, il faut que l'on puisse voter au Comité syndical. Hier, on a demandé de faire remonter ce qui est là. Maintenant on a une trésorerie qui nous permet d'avancer jusqu'en janvier et février pour les salaires.

Ronald BRITHMER, tu m'entends.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Je t'entends.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

J'ai une proposition à faire pour que l'on passe au vote. Je propose que l'on puisse envoyer le programme modifié à la CTM pour être sûr de ne pas être embêté sur des remboursements si on n'arrive pas à boucler le programme. En plus, par rapport au COVID, on sait qu'il y a des choses que l'on ne va pas réaliser et on risque de nous demander de rembourser.

Je mets au vote : la révision avant signature de la convention : réajustement et prolongation de délai. Je propose que l'on fasse la révision avant signature de la convention et qu'on l'envoie à la CTM.

On vote sur le premier point : **présentation du programme d'action ajusté.**

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

On a deux abstentions.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Présidente, j'ai voté pour, mais j'ai deux observations à formuler si tu permets.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On n'a pas fini le vote.

Maintenant, moi, j'ai besoin de voter une deuxième fois comme j'ai une procuration.

Pour ceux qui ont une procuration, on recommence le vote ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Nous avons 20 votes en ligne pour l'instant pour 31 participants.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je vote pour le Président.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vote pour Madame PLANTIN.

**M. le Directeur Général des Services**

Il y a quelqu'un qui a une rupture de connexion, j'entends Albéric.  
C'est Monsieur THALMENSY du Lorrain.

**Mme Jenny DULYS-PETIT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Présidente, je m'abstiens.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord.

**M. le Directeur Général des Services**

On voit l'abstention, Madame DULYS.

**Mme Jenny DULYS-PETIT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

D'accord. Merci.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Madame la Présidente, est-ce qu'on clôture le vote ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je le dis verbalement, je vote pour, pour le Président.

**M. Belfort BIROTA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour Madame BAZABAS : pour.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour Madame PLANTIN : pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il manque une procuration. Non, trois procurations. C'est bon.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Madame la Présidente, est-ce que nous clôturons le vote en ligne ?  
Nous avons 21 réponses en ligne.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Nous sommes obligés de reprendre personne par personne.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Non, je demande juste si je peux clôturer le vote en ligne.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je ne sais pas si tu me dis que tu n'as que 21 personnes ont voté.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Cela veut dire que les autres n'ont voté ni pour, ni contre, ni abstention.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Mais je ne veux pas faire un vote comme cela. Je suis obligé de savoir exactement sinon le vote va être faussé. Je suis obligé d'appeler personne par personne.

**Mme Jenny DULYS-PETIT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Recommence Présidente.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Est-ce que l'on peut annuler et relancer ce vote ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Je relance le vote.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, relance le vote.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Le vote est relancé.

**Mme Jenny DULYS-PETIT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

On indique simplement son choix dans le tableau ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui.

**Mme Jenny DULYS-PETIT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

En bas, c'est marqué « soumettre ». On envoie, c'est cela ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, pour voter, il faut cliquer sur soumettre.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

22 réponses.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Nous, on vote ici. Il faut trouver 29 votants.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Oui, il manque 7 votes.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il y a des gens en ligne qui n'ont pas voté.

**M. Georges GLONDU** (*commune de Rivière-Pilote*)

Personnellement, j'ai voté.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu as cliqué sur « soumettre » ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Nous sommes à 23. Il ne manque que 4 personnes en ligne qui n'ont pas voté.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur GABRIEL, tu as voté ?

**M. Emile GABRIEL** (*Commune du Marin*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il faut faire pour et soumettre après.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

24 votants. Plus que trois personnes.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur SAINTE-ROSE ?

**M. Alex SAINTE-ROSE FRANCHINE** (*Commune de Rivière Salée*)

Oui, j'ai voté pour et j'ai mis « soumettre ».

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. (*Sylvain*) THALMENCY ? Il ne répond pas.  
Norbert MONSTIN, tu as voté ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Nous sommes à 25 votes en ligne.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il te manque une personne ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Deux.

**M. Félix CATHERINE** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vote pour mais je n'arrive pas à afficher.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Nous avons 29 élus en ligne et il y a 25 votes.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur CYRILLE, Madame TOUL, Monsieur BIROTA et Madame LESDEMA ont voté en ligne mais on va voter après ici pour les trois procurations.

Tu as voté, Belfort (*BIROTA*) ?

**M. Belfort BIROTA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Oui, j'ai voté.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur CYRILLE, tu me dis qu'il y a combien de personnes en ligne ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

On a 29 élus dans la salle et 25 réponses.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Est-ce que tu nous comptes dans la salle ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Je veux dire connectés. Madame LESDEMA, je te compte parce que tu es connectée aussi à ton nom.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Madame TOUL est aussi connectée à son nom et Monsieur BIROTA est aussi connecté à son nom.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Oui, tout à fait. Je vous compte dedans et vous êtes 29 dans la salle de visio.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il y a 4 personnes qui n'ont pas voté.

Monsieur Félix CATHERINE n'arrive pas à voter.

**M. Félix CATHERINE** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

En tout cas, pas en ligne. Je m'abstiens mais je n'arrive pas à le faire en ligne.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Ce n'est pas grave. On va le noter oralement.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

26 réponses avec Monsieur Félix CATHERINE. Il manque trois personnes.

**Mme Karen SALPETRIER**

Juste une question. Je suis administrative. Je ne participe pas au vote. Vous ne me comptez pas dans les présents en ligne ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Non.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Mais non, Madame SALPETRIER, vous êtes à part. Ne vous inquiétez pas. Vous êtes spectateurs. Vous n'êtes pas participants. Ce n'est pas un problème.

**Mme Karen SALPETRIER**

J'ai posé la question parce que j'ai l'affichage du vote qui apparaît sur mon écran.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Ne vous inquiétez pas. Nous avons le décompte des élus et nous avons 29 élus qui sont connectés et nous avons 25 plus la voix de Monsieur Félix CATHERINE, cela fait 26 votes.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur GLONDU, tu as voté ?

**M. Georges GLONDU** (*commune de Rivière-Pilote*)

Oui, j'ai voté.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. (*Jean*) MONFORT, tu as voté ? Il ne m'entend pas. Monsieur DOMERGUE, tu as voté ?

On va marquer que trois élus n'ont pas pris part au vote.

**M. Joël DOMERGUE** (*Commune du François*)

Monsieur DOMERGUE a voté.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. Je ne le disais pas pour toi forcément. Comme il y a 29 élus et qu'il retrouve 26. C'est bien cela ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

25 plus Monsieur CATHERINE qui a donné son vote oralement.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Cela fait combien ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

26.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

26 en salle. Le vote c'est 26 plus 3. Nous avons donc 29 pour.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Non, il y 19 pour et 7 abstentions.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il y a 19 plus 3 ce qui fait 22 pour. Il y a 7 abstentions. Aucune personne contre et trois personnes ne prennent pas part au vote. Est-ce que cela fait le total ?

**Mme Ghislaine LATOURNALD** (*Assistante de Direction DAGS*)

Oui.

## **Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-DEUX (22)**

**Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)**

**Quels sont ceux qui s'abstiennent ? SEPT (7)**

**Quels sont ceux qui ne prennent pas part au vote ? TROIS (3)**

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS SEPT (7) abstentions**

Ce que je demande aux collègues, c'est que chaque fois que l'on vote de revenir sur place.

**M. Emile GABRIEL** (*Commune du Marin*)

Madame la Présidente, pardonnez-moi de vous interrompre. Pour le bon déroulement du vote, je suis partagé ce soir entre le Comité et la mairie. Je suis bien obligé d'être au Conseil à partir de 18 heures.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. Monsieur GABRIEL, tu laisses ta procuration à quelqu'un ?

**M. Emile GABRIEL** (*Commune du Marin*)

Je n'avais pas fait la démarche pour laisser, mais je peux la laisser immédiatement à quelqu'un si c'est possible.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu peux l'envoyer à l'un des administrateurs.

Ton collègue du Diamant est juste à côté. Est-ce que tu veux lui donner ta procuration ?

**M. Emile GABRIEL** (*Commune du Marin*)

Je le fais verbalement ou je l'écris ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On l'a enregistré. Maintenant il faut que tu l'envoies.

Tu choisis à qui tu donnes ta procuration.

**M. Emile GABRIEL** (*Commune du Marin*)

On a dit Monsieur MONFORT.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je ne sais pas, tu fais comme tu veux. Il y a Monsieur GLONDU. Mais il faut que la personne soit présente. Est-ce que Monsieur GLONDU est présent ?

**M. Georges GLONDU** (*Commune de Rivière Pilote*)

Oui, je suis toujours là.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Est-ce que vous pouvez prendre la procuration de votre collègue du Marin ?

**M. Georges GLONDU** (*Commune de Rivière Pilote*)

En principe, je serai là jusqu'à 19 heures. Pas plus. Cela finit à 19 heures ou pas ? J'ai un impératif à 19 heures et je n'ai pas l'impression que la réunion finira à 19 heures.

**M. Robert DULYMBOIS** (*Commune du Robert*)

Je propose une solution. Je suis là jusqu'à pas d'heure, s'il veut me la donner.

**M. Emile GABRIEL** (*Commune du Marin*)

D'accord. Merci. Tu peux me donner ton numéro de téléphone. Je t'envoie cela.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On continue.

**M. Robert DULYMBOIS** (*Commune du Robert*)

Présidente, un élément pour le gestionnaire des votes. Qu'il considère à chaque fois que je vote, qu'il faut compter mon vote pour deux.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Non, pas forcément. Il t'a demandé ton numéro de téléphone, c'est parce qu'il peut te dire si vous n'avez pas le même vote.

On continue.

**M. Robert DULYMBOIS** (*Commune du Robert*)

Présidente, je n'ai pas compris, ce que tu m'as dit.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il t'a demandé ton numéro, peut-être qu'il voudra t'appeler sur certains dossiers par rapport au vote. Même s'il te donne sa procuration il se peut qu'il te demande de voter d'une manière pour lui.

**M. Robert DULYMBOIS** (*Commune du Robert*)

Il va me gêner s'il m'appelle à chaque fois. Je ne fonctionne pas comme cela. S'il me donne procuration, c'est qu'il me fait confiance dans le vote que je pourrais faire et j'ai envie de dire que c'est compliqué de travailler comme cela.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Ce n'est pas grave. On va gérer. On continue.

Sur les dossiers administratifs, c'est moi qui présente.

Sur les Ressources humaines, c'est encore moi. Economie Durable c'est Monsieur MONFORT qui se prépare.

On poursuit.



## **CONVENTION TRANSACTIONNELLE – COMÉDIE À L'ANTILLAISE**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA** *expose à l'assemblée,*

Vous avez lu le dossier de convention transactionnelle – comédie à l'antillaise. Je demande aux collègues qui n'étaient pas en Bureau hier, si vous avez quelque chose à dire sur ce dossier ? Avez-vous des remarques ?

Madame SALPETRIER, vous allez me venir en aide parce que nous avons proposé en Bureau de faire une convention transactionnelle de 25 000 € et le Bureau proposait plutôt une convention de prestation de 25 000 €.

Vous pouvez nous donner un éclaircissement pour que l'on puisse voter en toute clarté ?

**Mme Karen SALPETRIER**

Concernant la signature d'une convention simple, classique (marché) de 25 000 €, pour moi cette solution n'est pas envisageable sachant que la signature de contrat intervient forcément en amont du déroulement d'une prestation au même titre que les avenants au contrat. Cette solution ne me paraît pas envisageable sachant que la prestation est achevée depuis un certain temps.

Maintenant, la solution de la transaction me semble être la plus opportune sachant que la prestation s'est déroulée. Il ne peut y avoir d'enrichissement sans cause, c'est-à-dire qu'une entreprise qui est intervenue doit être dédommée d'une prestation même si son contrat est considéré non valide. Là en l'occurrence, c'est le cas de la transaction qui peut se faire. Cela permet d'avoir un contrat qui permet au Payeur d'avoir un support pour libérer la dépense.

Par ailleurs, concernant...

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Madame SALPETRIER, attendez, je vais y aller rapidement. Je vais rappeler simplement que c'est un dossier qui est encore allé créer des noms d'oiseaux et de mamans parce que nous nous retrouvons devant une difficulté d'artistes qui ont fait des prestations pour le Parc, mais ils n'avaient qu'un contrat oral. Résultat : aujourd'hui pour qu'ils soient payés, le Payeur demande une trace écrite.

Nous avons proposé une transaction mais certains membres du Bureau nous disaient qu'il fallait certainement, comme on parle de transaction, faire des propositions.

Madame SALPETRIER qui a fait pour nous justement la recherche, nous dit que contrairement à ce que l'on disait hier, ce n'est pas parce qu'il a accepté de faire une prestation sans écriture qu'il doit être puni. C'est tant pis pour nous.

Madame SALPETRIER a commencé par dire qu'il ne peut pas y avoir d'enrichissement sans cause, par contre, le Code de la commande publique, n'impose

une obligation de contrat écrit que pour les marchés publics supérieurs au seuil de 25 000 € sauf pour certains contrats spécifiques.

Je rappelle que la transaction est une voie de règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique dont le recours est justifié pour indemniser les parties en l'absence de contrat valide.

Par conséquent, ce que propose le Bureau est plutôt dangereux parce que le souhait du nouvel exécutif d'endosser la responsabilité liée au mandatement d'une facture pour une prestation sans contrat écrit et surtout une prestation qu'il n'a pas décidée.

Il est également conseillé de soumettre le projet de protocole transactionnel à l'expertise technique des comptables publics appelés à intervenir au titre de leur fonction de conseil.

La troisième alternative proposée par le Bureau n'est pas recevable et fortement risquée sachant que la signature d'un contrat s'effectue en amont de la réalisation d'une prestation et pas en aval. En effet, la jurisprudence indique qu'un marché de régularisation ne peut être signé pour couvrir ce type d'irrégularité, tout comme les avenants. Les prestations ont déjà été exécutées. A ce moment-là, il ne nous reste que la convention transactionnelle comme nous l'avions déjà proposé.

Si Madame SALPETRIER veut juste ajouter quelque chose que j'aurais pu oublier, qu'elle le fasse pour que les membres du Comité ait une précision complémentaire. Merci beaucoup.

**Mme Karen SALPETRIER**

Ce que je voulais ajouter, que j'allais dire au moment où vous avez pris la parole, c'est que la compétence de transiger relève du Comité. Cela ne peut pas être une décision dans le cadre de la délégation de pouvoir du Président. C'est le Comité qui doit prendre cette décision.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Très bien. Merci beaucoup.

Ce que proposait le Bureau, on ne peut pas l'accepter.

*(Arrivée de M. Fred LORDINOT)*

**M. CYRILLE (Service informatique)**

Je vous signale l'arrivée de Monsieur LORDINOT en cours de séance.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Bienvenue collègue LORDINOT.

**M. Fred LORDINOT (Collectivité Territoriale de Martinique)**

Merci.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Le collègue DULYMBOIS a demandé la parole.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Merci Présidente. Juste pour dire deux choses. Hier, au Bureau, la proposition avait été faite parce que nous ne trouvions pas à travers la convention transactionnelle, sur quel élément transactionné, puisque lorsque l'on dit « transactionnel » c'est trouvé des éléments qui permettent de résoudre le contrat administratif tout en donnant satisfaction au prestataire mais aussi en tenant compte des intérêts bien gardés du Syndicat.

Par conséquent, la nouvelle proposition. Oui, il faut payer la troupe qui est intervenue et qui a fait la prestation pour le Parc. Simplement, ce que je voudrais dire c'est que si nous faisons une convention transactionnelle, il faut qu'il y ait « un élément » transactionné. Cela veut dire quoi ? La facture a déjà été éditée d'après ce que je crois comprendre. Les gens ont demandé leur argent. Il y a eu de la communication exacerbée sur les réseaux sociaux. Il faut peut-être demander, c'est mon point de vue, au prestataire de renoncer à quelque chose pour avoir quelque chose. C'est cela la notion de transaction.

Par conséquent, je fais la proposition suivante : si oui, on reste sur la convention transactionnelle pour résoudre ce problème, par contre, on demande au prestataire de renoncer éventuellement, à mon avis, compte tenu des délais qui se sont écoulés, à des dédommagements liés au temps écoulé pour le paiement de cette facture. On est vraiment sur un champ transactionnel : je paie, mais vous renoncez à vos indemnités compensatoires. Voilà ma proposition.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Très bien. Merci.

Monsieur LORDINOT a demandé la parole.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Merci Madame la Présidente. Je suis désolé, très chers collègues, de ce retard. J'avais l'intention de participer mais j'étais à la cérémonie funéraire d'un grand Martiniquais qui s'appelle Ivan SOBESKY qui nous a quittés, vous le savez, à l'âge de 55 ans à la suite d'une très longue maladie. J'ai tenu à lui rendre hommage et à témoigner de ma solidarité et de ma compassion à toute sa famille, comme je l'ai fait comme beaucoup d'entre vous, pour la mère du Président Denis LOUIS-REGIS qui a quitté ce monde, il y a quelques jours. Voilà pourquoi je n'ai pas pu être présent au rendez-vous.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Et l'ancien Président aussi.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je n'ai pas été informé, Madame la Présidente. J'ai été informé pour le Président LOUIS-REGIS de manière formelle. Paix à l'âme de sa mère défunte, pour l'ancien Président.

Madame la Présidente, j'interviens dans le cadre de ce dossier parce que j'ai adressé un courrier au Président Denis LOUIS-REGIS pour lui demander de faire le point sur un certain nombre de conventions et de marchés qui ont été passés par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional avec des tiers pour lesquels, il y a, pour moi, de fortes suspicions de fraude et de malversations.

Je voudrais que ce soit marqué au Procès-verbal. Je demande que les documents que j'ai demandés me soient adressés très formellement ainsi que les autres collègues sur un certain nombre de marchés passés par le Syndicat Mixte avec un avocat, avec d'autres personnes pour des prestations concernant notamment les Floralties. Je voudrais obtenir ces éléments parce que ces éléments, à mon avis, peuvent conduire à des plaintes au pénal sur l'action de l'ancien Président du Parc Naturel Régional, que je considère comme un malfaiteur.

J'ai envoyé ce courrier depuis un certain nombre de temps, avec d'autres collègues, au Président LOUIS-REGIS. Il ne me répond pas. Pourtant, l'ancien Président m'a publiquement mis en cause dans une plénière de la Collectivité Territoriale de Martinique. Je demande à ce qu'il y ait maintenant les moyens de faire la vérité sur ce qui me concerne et ce qui le concerne, je le dis, sur ces malversations financières qui relèvent selon moi du Tribunal correctionnel.

Je souhaite que le Président LOUIS-REGIS ne se fasse pas complice de ces choses qui se sont déroulées. J'attends une réponse très claire sur ces marchés qui ont été passés, les procédures qui ont été décidées, comment elles ont été passées et l'ensemble des contrats qui ont été passés concernant cette affaire de Floralties. Là on ne plaisante plus. Je le dis très clairement, on ne plaisante plus. Lorsque vous avez des gens qui vont m'insulter sur des radios que l'on connaît, le dimanche et qui écrivent aussi des choses qui ne sont pas prouvées, quand je vais adresser mon courrier au Procureur de la République, je veux avoir les éléments qui vont étayer ma thèse.

Je le dis très clairement maintenant pour que j'obtienne une réponse écrite au courrier que j'ai adressé au Président du Parc Naturel Régional.

Concernant aujourd'hui, cette transaction, qui fait partie, me semble-t-il, d'un certain nombre d'éléments douteux, je souhaite que le prestataire soit payé. Pas besoin, selon mon analyse juridique, de faire passer cette affaire au Comité syndical - c'est mon analyse juridique étayée par un certain nombre de personnes qui connaissent le droit - pour que le prestataire soit payé.

Là maintenant, je souhaite que le Président actuel du Parc Naturel Régional prenne toutes les précautions juridiques pour que cette personne soit payée et que les autres personnes qui éventuellement viendront demander leur droit soient aussi payées. Mais maintenant, j'attends aussi que le document me soit fourni pour me dire exactement sur quelle ligne budgétaire ces personnes seront payées et dans quelles conditions – je parle budget, comptabilité – ces mandats seront émis et dans combien de temps.  
J'en ai terminé, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je te remercie, cher collègue et je remercie le Dieu tout puissant, que tu n'étais pas là au début de ce Comité parce que justement pour des demandes d'explication, certaines personnes ont été beaucoup accusées, injuriées et menacées.

J'entends ta demande que je vais relayer au niveau du Président très fortement. Par ailleurs, en toute transparence, tu n'étais pas arrivé, j'ai demandé justement parce que pour cette affaire de café, nous avons été mis un peu à l'index. Tu as bien fait de le demander parce qu'il est bon ton de dire que c'est le Président LOUIS-REGIS qui a signé certains dossiers alors que les dossiers avaient été signés par l'ancien Président.

Je tiens également à ta disposition, et j'ai demandé aux services, de faire partir les documents de cette affaire de café et il faut que l'ensemble des élus du Comité syndical aient les documents qui vont arrêter de nous faire accuser, de nous traiter de doucineurs parce que nous avons été élus de façon très démocratique.

Je mets au vote la proposition du Bureau. Le Bureau avait donné un avis. L'expert dit que ce n'est pas possible : la décision doit être faite au niveau du Comité syndical. Aujourd'hui nous devons payer ces artistes qui ont travaillé. Et pour répondre au collègue DULYMBOIS, je te dis qu'il nous est précisé aussi que pour l'établissement d'une transaction, l'administration doit s'interroger sur les risques qu'elle encourt pour définir les concessions susceptibles d'être accordées aux contractants ainsi que ses engagements.

On dit bien que l'irrégularité de la procédure de passation du contrat puisse être imputé à l'administration, mais ne peut en revanche être prise en compte pour la détermination au niveau des réparations. Aucun abattement ne peut être pratiqué sur l'indemnisation à laquelle peut prétendre le cocontractant.

Cela veut dire que l'on doit aujourd'hui payer les 25 000 € à cette association. Il faut les payer. C'est ce que dit non seulement la jurisprudence, mais aussi le Code des Marchés publics.

Je mets au vote.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Présidente, si tu permets, simplement pour revenir à ce qui avait été dit en Bureau. C'est vrai que nous sommes dans une situation un peu particulière où effectivement un opérateur est intervenu sans contrat. Le Bureau avait pris la décision - même si on savait qu'elle était borderline - de faire une prestation avec cet opérateur pour lui payer ces 25 000 €. C'est la décision qui avait été prise en Bureau.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Qui avait été proposée.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Mais si ce n'est pas une transaction, c'est un contrat. Moins de 25 000 € c'est le Bureau qui décide. Ce n'est pas le Comité. On a décidé apparemment de ne pas faire

un contrat de prestation mais de faire une transaction sur la base de ce que tu viens de dire.

Je reviens à ce que dit Robert DULYMBOIS : une transaction, on transige. Cela veut dire que les 25 000 € que demande l'opérateur, cela se négocie et il ne faut pas qu'il soit totalement gagnant dans cette transaction. On avait proposé qu'il réduise un peu le montant de sa prestation pour que ce soit une véritable transaction. On avait décidé qu'on ne pouvait pas le faire et qu'on lui donnait la totalité de ces 25 000 € sur la base d'un contrat de prestations.

Maintenant, d'après ce que tu dis et d'après l'analyse en interne que l'on a pu faire, ce n'est pas possible. Ce que je demande, si effectivement il faut faire dire le droit, qu'un juriste dise le droit, qu'un avocat dise le droit.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Franchement, je t'ai dit ma position hier, par rapport à ces artistes qui attendent leurs paiements. On a commis une erreur. Il faut qu'on l'assume. Je propose que l'on vote mais on ne peut pas encore renvoyer. Il faut payer les gens, (*Ronald*) BRITHMER mais demain il faut faire attention.

On passe au vote.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Non, Madame la Présidente. Tu as dit « on » a commis une erreur. C'est qui « on » ? « on » pa ka alé douvan lajistis. Kon de koumand piblik tala, comme vous le voyez à l'écran, i ka défini très clairement la convention transactionnelle. I trè klèrman défini andidan kod-la.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

C'est bien de cela que l'on parlait.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

« On » sé ki moun ? Il faut que tu me dises exactement quelle erreur a été commise par qui et quel type d'erreur juridiquement.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. Je te relis l'élément de contexte : *La prestation, objet du litige, s'est déroulée dans le cadre du Festival Martinique, merveille du monde. Festival initié en sortie du confinement de mars 2020 et dont la programmation a été établie au fil de l'eau, ne permettant, comme il se doit, pas une expression claire et précise du besoin en amont, ni une analyse optimale de la computation des seuils à respecter en matière de commande publique orientant vers la procédure idoine.*

*Comme évoqué lors de nos échanges du 19 octobre 2020, il est établi que les prestations théâtrales ont bien eu lieu et qu'elles ont fait l'objet d'une commande eu*

*égard aux différents échanges avec la Présidente de l'association, Comédie à l'antillaise, ainsi qu'aux annonces médiatiques, comme le rappelait le collègue DULYMBOIS.*

*Cette commande n'a pas pu être contractualisée en amont du déroulement des prestations à cause de régularité des pièces administratives du prestataire pour finaliser et signer le contrat.*

*Pour décider de la suite à donner, pour régler le litige né, il convient de prendre en compte les paramètres suivants : il ne peut y avoir enrichissement sans cause, concept issu du droit civil de la jurisprudence, le but est de permettre à celui qui s'est acquitté d'une obligation sans contrat et qui, par ce biais, est appauvri de se faire rembourser par celui qui en a bénéficié. La théorie de l'enrichissement sans cause permet de régler des litiges qui surviennent hors contrat.*

*En conclusion, il convient pour le PNRM à réparation. Le Code de la commande publique dans les articles L2112-1 et R2112-1 n'imposent l'obligation d'un contrat écrit que pour les marchés publics supérieurs de 25 000 € d'un contrat écrit que pour les marchés publics supérieurs de 25 000 € hors taxes.*

*La transaction est une voie de règlement des litiges portant sur l'exécution d'un contrat de la commande publique dont le recours est justifié pour indemniser les parties en l'absence de contrat valide. Le contrat de transaction constitue un défaut de contrat valide, un titre juridique permettant le paiement des prestations effectuées.*

*Pour l'établissement d'une transaction, l'administration doit s'interroger sur les risques qu'elle encourt pour définir les concessions susceptibles d'être accordées aux co-contractants ainsi que ses engagements.*

*Si le comportement du co-contractant peut être regardé comme fautif et s'il est envisagé d'indemniser un préjudice sur le fondement de la responsabilité contractuelle ou quasi-délictuelle, cette circonstance doit amener la personne publique à exiger des concessions importantes.*

*La circonstance que l'irrégularité de la procédure de passation du contrat puisse être imputée à l'administration, ne peut en revanche être prise en compte pour la détermination du niveau de réparation. Aucun abattement ne peut donc être pratiqué sur l'indemnisation à laquelle peut prétendre le co-contractant. La compétence pour exiger appartient en propre au Comité. Le Président vient pour exécuter la délibération.*

*Deux cas de figure :*

- 1. Le contrat oral est valide si on considère que les prestations théâtre sont, par nature, isolées dans le cadre de l'opération « Festival » car un contrat oral suffit, conformément au point 2 précité.*
- 2. Un contrat est invalide si on considère que les prestations théâtrales sont par nature, liées « autres prestations artistiques » de l'opération « Festival » donc un cumulé supérieur à 25 000 € hors taxes.*



*Le souhait du nouvel exécutif d'endosser la responsabilité liée aux mandatements d'une facture pour une prestation sans contrat écrit – c'est ce qui était proposé.*

*En conclusion, dans le présent contexte et comme indiqué précédemment, plusieurs solutions sont envisageables :*

- *Option 1 : mandater et payer la facture. En cas de contestation du Trésorier, deux alternatives : procéder à un commandement de payer de l'ordonnateur au comptable ou recourir à une convention transactionnelle ;*
- *Option 2 : établir une convention transactionnelle.*

*Il est également conseillé de soumettre le projet de protocole transactionnel à l'expertise technique des comptables publics appelés à intervenir au titre de leurs fonctions de conseil.*

*La troisième proposition par le Bureau est fortement risquée sachant que la signature d'un contrat s'effectue en amont de la réalisation d'une prestation et certainement pas en aval. En effet, la jurisprudence indique qu'un marché de régularisation ne peut être signé pour couvrir ce type d'irrégularités tout comme les avenants si les prestations ont déjà été exécutées.*

*De plus, il est difficile de faire signer un contrat par un exécutif qui ne disposait pas de ce pouvoir au moment du déroulement des prestations ».*

Voilà collègues. La parole vous est donnée.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

J'ai demandé la parole, Présidente, juste pour une précision.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je pensais que (*Fred*) LORDINOT allait parler.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Merci Présidente. Je voulais dire que pour montrer notre bonne foi, le principe c'est que je suis pour payer, comme tout un chacun. Par contre, pour montrer une dimension transactionnelle, je fais la proposition suivante : on fait la convention transactionnelle avec ce que j'appelle des concessions du prestataire acceptables, c'est-à-dire souples, pour montrer au Payeur notre bonne foi. Tu as demandé une expertise du Payeur en tant qu'expert auprès du Syndicat.

Je propose deux choses. Premièrement, que dans la convention, Président propose au prestataire de renoncer aux frais pour retard de paiement parce que la facture a déjà été émise depuis un certain temps. Il est possible que le prestataire demande ces frais pour retard de paiement.

Deuxièmement, je propose, pour montrer qu'il y a de la transaction dans l'air et ne pas faire des choses parce qu'on a envie de les faire mais parce que cela résout un



problème, que l'ancien Président a créé et je propose de payer en deux fois, mais de tout donner et le Payeur verra bien notre bonne foi, que nous avons voulu résoudre, de manière clinique, un problème posé par d'autres et, de surplus, un autre insultant à notre égard. Merci Présidente.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je t'en prie.

Monsieur LORDINOT.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Merci Madame la Présidente. J'ai très attentivement écouté la lecture du texte. J'ai très bien compris - c'est mon interprétation – qu'il s'agit de couvrir des irrégularités de l'ancien Président du Parc Naturel Régional de Martinique, dans la passation d'un marché public, d'un contrat public, c'est-à-dire d'un contrat qui lie une collectivité publique à un tiers. C'est cela la définition.

En matière de convention transactionnelle, j'ai beaucoup lu, vous vous imaginez, ces derniers temps sur cette affaire. Je ne veux pas revendiquer le titre de « spécialiste » mais quand même, j'ai passé un certain nombre d'heures à lire sur la convention.

Là maintenant, ces irrégularités avérées doivent être, me semble-t-il, mises au grand jour. Madame la Présidente, je formule cette demande au cours de ce Comité syndical. Je souhaite que l'ensemble des pièces concernant cette transaction me soient adressées (tous les documents qui se réfèrent à cette transaction) : qui a pris contact avec le prestataire ? Qui a négocié le prix avec lui ? qui a décidé de l'absence ou pas de convention et d'écrit de contrat ? Tout ce qui concerne les aspects juridiques de cette transaction afin que moi-même, je puisse adopter l'attitude qui est celle d'un membre responsable du Comité syndical.

Là maintenant, je le dis. Nous sommes en face d'irrégularités nombreuses avérées d'une procédure bancaire – je le dis et je le répète – de ce que j'ai entendu. Je laisse le soin au Président de décider de l'attitude. Je ne participerai donc pas à ce vote.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci collègue.

Gérard (*MONSTIN*).

**M. Gérard MONSTIN** (*Commune du Carbet*)

Présidente, je veux dire que je partage l'avis du collègue LORDINOT. Mais je crois que nous sommes aussi dans une période difficile pour les artistes. Il faut qu'on essaie d'être moins dur, moins intransigeant. Passer des commandes, comme cela, oralement, ce n'est pas évident, ce n'est pas dans les normes, ce n'est juridiquement pas bien mais si le Code nous permet de payer malgré la non présence de documents écrits, on peut effectivement aider des artistes à sortir de ce marasme que nous cause le COVID. Je voterai pour.

Tout en sachant, comme le dit le Collègue LORDINOT, il faut ensuite que nous ayons tous ces documents, toutes ces informations concernant ce contrat passé dans le cadre de Floralties et d'autres manifestations. Il faut que l'on ait cela. Je demande aussi au Président de faire une grosse communication parce que sur les réseaux sociaux quand j'entends dire que « Parc Naturel pa ka péyé, pa lé péyé moun, alò ke ni kontra » alors que c'est faux, je pense qu'il faudrait une grosse communication pour dire que nous payons parce qu'on peut le faire mais qu'il y avait des malversations.

En tout cas, moi, je voterai pour. Par contre, j'ai une réunion à 18h30, Présidente. Norbert MONSTIN a ma procuration. Je voterai pour ce que tu demandes : oui il faut payer mais néanmoins il faut toutes les informations par la suite concernant ces contrats mal faits.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je te remercie.

*(Départ de M. Gérard MONSTIN)*

**M. Georges GLONDU** *(Commune de Rivière Pilote)*

Je rejoindrai le collègue MONSTIN, parce que je ne vais pas rallonger plus cette visio, pour en finir avec cette affaire.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci beaucoup, cher collègue. D'autant plus, comme le sait, Gérard MONSTIN, ces gens nous menacent de choses. Comme le disait Gérard (*MONSTIN*), ce n'est pas le Président mais l'ancien Président, mais il s'agit vraiment de payer les prestataires.

Je mets au vote la proposition de convention transactionnelle.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Monsieur CYRILLE, c'est bon ? Il y a 22 personnes qui ont voté.  
Monsieur DULYMBOIS, n'oublie pas de voter deux fois.

**M. Robert DULYMBOIS** *(commune du Robert)*

Je ne peux pas voter deux fois.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Non, n'oublie pas, quand on va parler de ceux qui ont des procurations, de le dire verbalement.

**M. Robert DULYMBOIS** *(commune du Robert)*

Très bien.

**M. CYRILLE** *(Service informatique)*

Nous avons 22 votes électroniques pour 25 élus dans la visio. Comme tout à l'heure, il y a 3 personnes qui n'ont pas pris part au vote.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Madame TOUL n'a pas pris part au vote parce qu'elle est déconnectée.  
Est-ce que Monsieur GABRIEL s'est déconnecté quand il est parti ?

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Je pense que oui, comme il m'a donné sa procuration.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il n'apparaît pas. Il s'est effectivement déconnecté.  
On va marquer comme tout à l'heure ceux qui ne prennent pas part au vote.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Il y a 22 votes. 13 pour et 9 abstentions et 3 personnes qui n'ont pas pris part au vote.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Cela fera 17 pour, 9 abstentions et combien de personnes ne prennent pas part au vote ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Trois.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Nous avons les 30. Merci beaucoup.

Pour les besoins de l'enregistrement, Monsieur BIROTA a une procuration pour Madame BAZABAS a voté. Madame TOUL vote pour elle-même et pour Madame PLANTIN. Moi-même, je vote pour le Président. Je vote pour.

Monsieur DULYMOIS, tu votes quoi ?

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Le deuxième vote, c'est aussi pour, pour le camarade GABRIEL.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. Merci beaucoup. On continue.

**M. le Directeur Général des Services**

Tu peux me résumer, Ghislaine (*LATOURNALD*).

**Mme Ghislaine LATOURNALD** (*Assistante de Direction DAGS*)

Pour : 17 et 9 abstentions.

*(Intervention hors micro - inaudible)*

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Cela fait 18 pour.

**M. le Directeur Général des Services**

18 pour. 9 abstentions et combien ne prennent pas part au vote ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Et deux ne prennent pas part au vote.

**Résultats du vote :**

**Qui vote pour ? DIX-HUIT (18)**

**Qui vote contre ? Zéro (0)**

**Qui s'abstient ? NEUF (9)**

**Ne prennent pas part au vote ? DEUX (2)**

➤ **Adopté à l'unanimité moins NEUF (9) des membres présents**

Merci beaucoup.

On continue.

**M. Fred LORDINOT (Collectivité Territoriale de Martinique)**

Excusez-moi, pour ma compréhension personnelle. Vous venez de voter le principe d'une convention transactionnelle. Vous allez nous envoyer, à nous, membres du Comité syndical, la convention transactionnelle au moment que vous allez juger opportun, c'est cela ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, dès qu'elle est faite, on vous l'envoie.

**M. Fred LORDINOT (Collectivité Territoriale de Martinique)**

D'accord. Merci.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Avec les documents que tu as demandés.

Le point suivant, c'est une information. Il n'y a pas de vote.

## **CONVENTION D'HÉBERGEMENT DES ÉQUIDÉS DU PNRM**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Est-ce que vous avez lu votre document ?

**M. Ronald BRITHMER (Commune du Morne Rouge)**

Oui, Présidente, j'ai lu mais j'ai quand même des interrogations. J'avais posé une question en Bureau concernant la fameuse convention qui a été signée. Je n'ai pas les délibérations qui ont été signées. Ce serait bien qu'on ait les délibérations. Il me semble lorsqu'on avait signé que les conventions... (*Incident technique*)

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On ne t'entend pas. Ronald (*BRITHMER*), est-ce que tu peux reprendre parce que l'on ne t'entend pas ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Monsieur BRITHMER a, je pense, un souci de connexion.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On continue et il va nous dire après quand il reviendra.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Non, on ne continue pas. On m'entend. (*Incident technique*)

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On ne t'entend plus, Ronald (*BRITHMER*).

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Monsieur BRITHMER a été déconnecté. Il va se reconnecter.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Quand il va revenir, il va nous dire.

Il y a le troisième point : Transaction dégradation du site de Tivoli.

## **TRANSACTION DÉGRADATION DU SITE DE TIVOLI**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Chers collègues, vous avez à nouveau une demande de protocole d'accord transactionnel. L'avez-vous lu ?

**Il est demandé aux membres du Comité d'émettre un avis sur la proposition de convention transactionnelle.**

On vous met le document en ligne. Je relis rapidement : *Dans la nuit du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2020, les équidés placés au Domaine de Tivoli ont forcé leur enclos et se sont retrouvés en divagation sur le Domaine. Ils ont ainsi détérioré les cultures maraîchères de l'exploitant locataire d'une parcelle adjacente au parc des animaux.*

*Dans la nuit du 14 au 15 juin, les mêmes incidents se sont reproduits occasionnant de nouveaux dégâts dans les cultures maraîchères de l'exploitant.*

*Les incidents semblent avoir été causés par la vétusté et la défektivité de la batterie alimentant la clôture électrique. En effet, de jour, la clôture est alimentée grâce*

à un panneau solaire mais de nuit, l'alimentation est assurée uniquement par une batterie qui doit prendre le relais. Celle-ci dysfonctionne après quatre ans d'utilisation.

L'exploitant réclame, de ce fait, l'indemnisation des frais occasionnés qui s'élevaient à 4 513,60 € TTC. L'exploitant et le PNRM ont engagé des pourparlers après avoir cherché une solution amiable et transactionnelle pour mettre un terme au litige qui les oppose.

**Il est demandé aux membres du Comité d'émettre un avis sur la proposition de convention transactionnelle.**

Hier, le Bureau nous avait demandé de faire jouer les assurances. Mais il se trouve que pour faire appel à un assureur en dédommagement, le délai de saisine est environ de 5 jours. Nous avons procédé à une demande de confirmation par notre assureur en responsabilité civile, la MAIF. On attend la réponse.

Il faut également qu'un constat soit établi pour un dépôt de plainte. A défaut de ces documents et les faits s'étant déroulés sur des cultures il y a plus de 5 mois, il est difficile d'établir un constat contradictoire à ce stade.

Collègues, il est laissé à votre appréciation pour savoir si nous pouvons signer ce protocole d'accord avec cet agriculteur. Est-ce qu'il y a une demande de parole ?

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

On m'entend cette fois-ci ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Cela va mieux, mais attend, tu vas revenir après parce qu'on est déjà passé sur l'information. On examine le point suivant.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Tout à fait. Sur cela, effectivement, il y a peut-être un souci. Si on doit passer par l'assurance, il faut que l'on ait au moins une convention avec l'exploitant du lieu, ce que l'on n'a pas, me semble-t-il ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

L'assurance nous a dit que le délai est dépassé.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

D'accord. On ne peut donc pas passer par l'assurance ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On ne peut pas passer par l'assurance. En plus, l'agriculteur n'a pas porté plainte.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

D'accord. Donc la proposition serait de payer directement.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, qu'il y ait un accord transactionnel parce qu'au départ, entre le montant qu'il demandait avec toutes les factures qu'il a fournies pour le rétablissement de ses cultures et ce que le Président est arrivé à négocier avec lui, on est descendu à peu près à 4 513€ TTC.

Aujourd'hui, on demande au Comité de bien vouloir délibérer sur ce montant.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

D'accord. Quand est-ce que je pourrais revenir sur la question d'avant ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Laisse-nous terminer les dossiers administratifs et avant d'aborder l'autre point, tu pourras. On passe au vote.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Mais non, j'ai demandé la parole et tu passes au vote.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

C'est parce que je n'ai pas vu.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Excuse-moi. Je n'agresse pas les gens, je n'injurie pas les gens et surtout pas les dames. J'aime les gens et j'aime encore plus les dames. Si tu me donnes la parole, je la prends.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Désolée, je n'avais pas vu. Tu as la parole et après il y a le collègue LORDINOT. Vas-y, Robert (*DULYMBOIS*).

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je voulais juste dire que le fait que des chevaux appartenant au Parc partent et piétinent des champs voisins, on est sur le régime de la responsabilité civile classique, j'ai presque envie de dire sous forme de boutade, pas besoin d'être un avocat pour le savoir.

Par contre, nous avons une assurance. Il faut, lorsque nous avons ces problèmes que, de manière très rapide, de manière cybernétique, on mobilise notre assurance pour défrayer des animaux, des véhicules qui sont sous la responsabilité du Président. C'est tout ce que je vais dire. A l'avenir veillons collectivement à ce que nous puissions faire jouer nos polices d'assurance puisque nous les payons pour cela. Merci Présidente.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tout à fait. Fait attention tu as dit quoi ? Cybernétique ? Tu es sûr que c'est français ? (*Rires*)

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Présidente, si tu permets puisque tu parles de cela. Cela fait 25 ans que je fais de l'administration territoriale du droit public local et je ne suis pas passé de l'ostéopathie à avocat du jour au lendemain. Pardons de te dire cela.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il faut en rire un peu, tu sais. Cela va nous dérider.  
Collègue LORDINOT.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Merci Madame la Présidente. Les animaux sont bien vivants ? Je me réjouis avec vous. Tout n'a pas été tué. Il n'a pas réussi à tuer toutes les bêtes et les humains. On pourrait dire qu'ils sont passés près de la catastrophe. Heureusement, on a permis de rétablir un peu les choses.

Je n'ai pas bien compris. J'ai lu le document un peu rapidement certes, vous allez m'en excuser. Dans les documents qui nous ont été transmis, il n'y a pas de montant, il me semble. Je n'en ai pas vu en tout cas, sauf si j'ai mal lu. Comment les montants ont été calculés ?

Naturellement je souscris à la remarque du collègue DULYMBOIS qui dit que le Parc Naturel qui est amené à traiter les bêtes, les choses de la nature, ce serait bien qu'il ait une bonne assurance pour couvrir ce type de chose, surtout que l'une des choses qui fonctionnait le plus, c'étaient nos affaires de calèche à Fort-de-France. Cela avait un vrai succès. On peut en témoigner. Il y a des gens qui ont réussi à tuer tout cela. Pas la COVID seulement, il y a des gens qui ont réussi à tuer tout cela.

Les animaux sont vivants. Il n'y a pas d'assurance pour couvrir les dommages. Il y a des sommes. On peut me dire comment nous sommes arrivés à ces sommes, s'il vous plaît ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Collègue, oui, il y a l'assurance mais c'était trop tard, c'est-à-dire que l'agriculteur s'est retourné vers nous trop tard et l'assurance nous dit qu'il y a cinq jours pour déclarer le dégât. C'est la première chose.

Deuxièmement, le montant obtenu (4 513, 60€) c'est sur le document n°3. C'était le calcul de toutes les factures que nous avons reçues et que le Président a négocié avec l'agriculteur.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Tu me dit que c'est marqué dans le point 3. J'ai toutes les factures ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu n'as pas toutes les factures. Le Président ne nous a pas envoyé toutes les factures. Tu veux qu'il t'envoie toutes les factures ?



**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Oui, je suis preneur de tous les documents.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Ce n'est pas un problème puisque ce n'est pas du papier, c'est une machine qui stocke tout cela et quand cela m'embête, j'efface. Il faut m'envoyer les documents, s'il te plait.

Il y a un accord pour payer à l'agriculteur 4 500 €. C'est bien cela ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui. On demande au Comité syndical son accord pour pouvoir payer cette somme à l'agriculteur.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

C'est cette somme qui a fait l'objet d'une transaction entre le propriétaire lésé et nous. C'est bien cela ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, c'est cela.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

D'accord. Avis favorable. Merci.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Très bien.

Le Prêcheur avait demandé la parole.

**M. Charles CYRILLE** (*commune du Prêcheur*)

J'ai coupé la caméra parce que moi aussi j'ai des problèmes de connexion, pour pouvoir mieux suivre la réunion.

J'allais dire que je suis favorable pour qu'on puisse le dédommager. C'est bien dommage qu'on n'ait pas pu régler cela plus tôt avec les assurances.

En revanche, la question que je voulais poser : est-ce que l'accord que l'on prend avec lui, c'est pour les clôtures et les cultures également ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

C'est tout l'ensemble (poteaux, etc.)

Par contre, je suis comme toi, (*Charles*) CYRILLE, je me dis effectivement pourquoi il a pris autant de temps. Est-ce parce qu'il ne recevait pas une oreille attentive ? Est-ce parce qu'on ne répondait pas à ses mails ? On ne sait pas mais dès qu'il a approché le Président pour lui montrer tous les dégâts, le Président s'est rendu sur place avec Monsieur VARRU, Monsieur VITULA. Tout le groupe est allé sur place pour le rencontrer

avec d'ailleurs, le responsable de Tivoli, Yves ANDRE-JOSEPH, et ils ont constaté qu'il y avait effectivement des choses qui venaient d'être refaites.

**M. Charles CYRILLE** (*Commune du Prêcheur*)

Très bien. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je t'en prie.

Je mets au vote. **On vote un protocole d'accord transactionnel d'un montant de 4 513,60 € au profit de l'agriculteur.**

Tout le monde a voté ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Nous avons 23.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il y a combien de personnes ? 23 ?

Ce n'est pas la bonne question. Attention, il n'y avait pas de vote pour ce point-là.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Je relance dans ce cas-là. C'est la transaction dégradation du site de Tivoli.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

C'est la transaction d'un montant de 4 513,60 €.

Il n'y a que 9 personnes qui ont voté ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

15 personnes.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Nous sommes à combien ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

On est à 21. On peut encore monter. Nous avons eu 23 tout à l'heure.

On a 23 sur 26. Là encore trois personnes n'ont pas pris part au vote.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Vous avez pensé aux délégations que nous avons reçues en cours de travaux ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Attends puisque tu votes par procuration verbalement.

Il y a 24 votants. Encore un petit effort.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Je suis désolé, j'ai coupé à 24.

On a 24 votants et 2 personnes qui n'ont pas pris part au vote.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. 24 et il y a des procurations. Monsieur BIROTA a la procuration de Madame BAZABAS. Vous votez comment ?

Madame Marie-France TOUL pour Madame PLANTIN ?

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Madame Marie-Line LESDEMA pour le Président LOUIS-DENIS. Pour. Monsieur DULYMBOIS ?

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur MONSTIN Norbert, tu votes pour Gérard (*MONSTIN*). Norbert (*MONSTIN*) a peut-être déjà voté ? Norbert (*MONSTIN*), il faut dire ton vote. Il n'est pas devant la machine.

**M. le Directeur Général des Services**

Il a voté pour, pour lui.

Tu peux me résumer Ghislaine (*LATOURNALD*), s'il te plait que je puisse le noter ?

**Mme Ghislaine LATOURNALD** (*Assistante de Direction DAGS*)

Pour 24.

**M. le Directeur Général des Services**

24. D'accord. Et n'ont pas pris part au vote ? Trois ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Deux personnes.

**M. le Directeur Général des Services**

Et avec les procurations ?

Il y a trois procurations.

**M. le Directeur Général des Services**

Cela fait 27 pour.

**Mme Ghislaine LATOURNALD** (*Assistante de Direction DAGS*)

Non, 4 procurations.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

5 procurations.

**Mme Ghislaine LATOURNALD** (*Assistante de Direction DAGS*)  
Non, nous n'avons pas eu Norbert MONSTIN.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Oui, c'est vrai.

**M. le Directeur Général des Services**  
Cela fait 28 pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Merci beaucoup chers collègues.  
Monsieur MONSTIN, tu votes pour Gérard (*MONSTIN*). Tu votes pour ?

**M. Norbert MONSTIN** (*CAP Nord*)  
Oui, je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Très bien. Merci.  
Tu as voté pour toi ?

**M. Norbert MONSTIN** (*CAP Nord*)  
Oui, j'ai voté pour moi également.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Super. Merci beaucoup.

### **Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-NEUF (29) (dont 5 procurations)**  
**Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)**  
**Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)**  
**Ne prennent pas part au vote ? DEUX (2)**

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Merci collègues. On continue.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)  
Présidente, comme j'ai été déconnecté, je m'en excuse, j'espère que ce sera plus fluide cette fois-ci. Je voulais intervenir sur quelque chose d'assez global et après sur la question liée à la convention pour l'hébergement des équidés.

Quelque chose d'assez global : je suis un peu mal à l'aise, sur un certain nombre de questions qui sont revenues, pour lesquelles nous avons pris des décisions en Bureau ou alors des orientations, il y a deux jours, et que ces décisions ou orientations

soient analysées, contredites par les services et il convient de nous dire que finalement on s'était trompé. Pourquoi on s'est trompé ? On s'est trompé de bonne foi. On s'est trompé parce qu'on n'a pas tous les éléments et que tous les éléments nous parviennent après. Je ne trouve pas cela normal.

Je demande aux services de nous donner tous les éléments pour que l'on prenne une décision en Bureau et que l'on ne revienne pas sur les décisions ou les orientations que l'on a prises en Bureau. Là j'apprends que la convention transactionnelle n'est pas possible. On aurait dû le savoir avant. Là on le sait après. Je ne trouve pas cela normal qu'après nos décisions soient jugées par les services et que l'on revienne après pour nous dire que les élus se sont trompés. J'ai du mal à admettre cela.

Sur la question liée à la convention pour l'hébergement des animaux, j'ai posé la question en Bureau. J'aurais aimé avoir le coût de cette convention avec Monsieur TIBERINUS. Quel est le coût ? J'avais aussi posé une question concernant la prise à bail. On me dit que la convention est signée. Or, d'après ce que j'ai lu de ce type de convention, c'est le Bureau qui fait les prises à bail, ce n'est pas le Président. Or, le Président a déjà signé cette convention. Cela m'interroge.

Troisième question plus fondamentale. Est-ce que l'on a un projet, une orientation pour les équidés du Parc ? Si on a une orientation pour les équidés du Parc, à mon avis, il ne faut pas aller les mettre chez TIBERINUS. On les enterre là-bas. On a la possibilité de rester à Tivoli. On me dit que les bêtes sont en mauvais état à Tivoli. Je suis allé les voir jeudi. Les bêtes ne sont pas en mauvais état à Tivoli. On m'explique qu'il faut les emmener chez TIBERINUS parce qu'elles sont en mauvais état. Je vous dis qu'elles ne sont pas en mauvais état à Tivoli.

Ma question première est de savoir le coût de la convention avec TIBERINUS et si on a un projet pour les équidés. Si on n'a pas de projet, il faut vendre les ânes et passer à autre chose. Voilà mes interrogations. Si on peut me répondre sur le coût.

### **Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il faut faire attention parce que si on perd le quorum, nous avons des choses à décider pour les salariés.

J'ai entendu. Quand tu me dis que le Bureau. Le Bureau n'avait pas de délégation pour cela et tu as posé un certain nombre de questions. On est allé chercher les réponses.

Je me considère au Parc comme une élue. Je n'ai pas la science infuse. Tout à l'heure justement, Robert (*DULYMBOIS*) disait qu'il fallait que l'on fasse confiance aux jeunes martiniquais, à tous ceux qui ont l'ingénierie. Nous avons des personnes à l'intérieur qui ont l'ingénierie, on leur a posé la question. Maintenant, peut-être que cela ne rentre pas dans le sens de ce que tu devais entendre mais nous sommes obligés de remonter ce que nous ont dit nos collaborateurs. Si maintenant on commence à douter de ce que nous disent des collaborateurs, on ne va pas s'en sortir.

En ce qui concerne le coût de la transaction, je ne sais pas si Monsieur VARRU a le montant. Je te propose que l'on puisse t'envoyer les documents sur ton mail pour que tu saches le montant de la transaction. On a suivi aussi les préconisations du vétérinaire.

Monsieur VARRU est là. Si tu peux donner à Monsieur le Conseiller municipal du Morne-Rouge, Administrateur du Parc, des précisions et j'aimerais bien aussi que l'on montre les animaux dans l'état dans lequel ils étaient. Je ne parle pas des deux animaux qui sont sur place au Parc. Si tu es allé les visiter, vendredi, je pense que c'est à Rivière-Salée que tu es allé.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Jeudi à Tivoli. Je suis allé voir les animaux.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

A Tivoli, il n'y a pas d'animaux. Il y a les deux animaux effectivement mais on a cette difficulté avec celui qui gère Tivoli : un jour tu peux rentrer, un jour tu ne peux pas rentrer. On a cette difficulté. Mais les premiers animaux que l'on a mis chez Monsieur – je ne connais pas le nom du Monsieur et comme tout à l'heure, j'évite de mettre des noms sur les gens.

Ce que nous avons fait, c'est que nous avons voulu à la demande du vétérinaire, protéger rapidement – le collègue LORDINOT l'a dit – des animaux qui étaient en très mauvais état. Ils ne sont pas en très mauvais état depuis le 27 août. On les a trouvés en très mauvais état. J'avais demandé à ce que l'on puisse montrer l'état dans lequel étaient les animaux que l'on a transférés à Trenelle.

Est-ce que tu es d'accord avec la proposition ?  
Mais Monsieur VARRU est là, il va pouvoir vous répondre sur le montant.

**M. Jean-Claude VARRU** (*Directeur du Service Animation du territoire*)

Merci Madame la Présidente. Concernant le montant de cette convention de mise en pension complète des équidés, le coût de la pension par animal s'élève à 250 € par mois pour un nombre total de 11 animaux soit un coût mensuel TTC de 2 750 € ce qui ramène cela à un coût annuel de 33 000 €.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci beaucoup Monsieur VARRU.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Présidente, un élément de précision, si tu permets.  
Je voudrais savoir dans le prolongement de ce qu'a dit Ronald BRITHMER, si nous avons une stratégie par rapport à ces animaux dans le cadre de notre programme d'action 2021, et par conséquent, vu les montants parce que ce n'est pas de la monnaie de poche, 33 000 € par an, j'ai envie de dire, pendant combien de temps ? Il faut vraiment que cette prise à bail soit circonstanciée par rapport à notre orientation future avec les équidés.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Une question supplémentaire. Cela coûte combien quand nous sommes à Tivoli ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur VARRU, vous pouvez répondre ?

**M. Jean-Claude VARRU** (*Directeur du Service Animation du territoire*)

Pour l'instant, cela coûte l'alimentation des animaux, les soins médicaux puisque nous n'avons pas aujourd'hui de documents conventionnels avec l'association qui gère le site. Le coût c'est l'alimentation des animaux soit environ 7 000 € par an et les soins médicaux des animaux qui coûtent environ 8 000 € par an.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Les soins des animaux à Trénelle seront pris en charge par qui ?

**M. Jean-Claude VARRU** (*Directeur du Service Animation du territoire*)

Les 250 €, coût de la mise en pension complète, comprennent uniquement l'hébergement des animaux, l'alimentation des animaux hors alimentation vitaminée. Les soins médicaux sont à la charge du Parc Naturel.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

En gros, pour l'instant on paie 7 000 € par an d'alimentation et là on va payer 33 000 € plus 8 000 €.

**M. Jean-Claude VARRU** (*Directeur du Service Animation du territoire*)

Non, parce que si les animaux sont en meilleur état, cela nous coûtera beaucoup moins cher. Si cela nous a coûté si cher, c'est parce qu'ils sont en mauvais état, Ronald (*BRITHMER*).

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Une fois de plus, les deux animaux qui sont en mauvais état, ce sont les deux juments qui étaient à l'Hippocampe. Il faut sauver ces animaux. Ce que je propose, c'est que les animaux qui sont à l'Hippocampe, on les emmène à Trénelle. Je suis d'accord parce qu'il faut les sauver. Mais ceux qui sont à Tivoli qui ne sont pas en mauvais état, je me demande pourquoi on va les transférer à Trénelle. Si on les transfère à Trénelle, on arrête l'activité.

A Tivoli, on a du passage, on peut générer de l'activité à partir du site de Tivoli. A Trénelle, on génère aucune activité. Si on ne génère aucune activité : vendons-les et terminons avec cela. Mais si on veut créer une activité autour et c'est pour cela que Robert (*DULYMBOIS*) me conforte dans cela. Quel est le projet ? Si le projet c'est de donner à manger à des animaux à Trénelle, moi, je dis que ce n'est pas un projet. Il vaut mieux les vendre.

Si on a un projet d'activité autour de l'asinothérapie, des ballades avec les élèves, etc. ce n'est pas à Trénelle, c'est à Tivoli. C'est pourquoi je me dis, pourquoi ne pas négocier avec Yves ANDRE-JOSEPH à Tivoli. C'est vrai que c'est un garçon turbulent mais on peut quand même négocier quelque chose. Actuellement, cela nous coûte 7

000 € à rester à Tivoli. Cela va nous coûter 33 000 € plus 8 000 € à Trénelles. Je dis : réfléchissons c'est quand même un budget.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je suis d'accord avec toi, Ronald (*BRITHMER*). On prend note et on va faire la proposition. Il y a des commissions. Je crois que c'est une bonne chose que les commissions...

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Faisons les deux. Coupons la poire en deux.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu me poses une question, je te réponds et tu me parles en même temps. Attends que je te réponde.

Oui, c'est une bonne proposition. Les commissions qui se réunissent et qui font un bon boulot vont travailler autour de ta proposition et reviendront vers le Comité pour faire une proposition viable avec tout ce que tu veux autour. Les commissions vont proposer des choses pérennes au Comité. Je suis tout à fait d'accord.

Ce n'est pas une seule personne ou un petit groupe de personnes seulement qui devront décider, c'est l'ensemble des personnes du Comité à travers les commissions. L'idée de Robert (*DULYMOIS*) ou ton idée de couper la poire en deux, je trouve que c'est quelque chose que l'on doit discuter. D'accord ?

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Présidente, un élément complémentaire.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Attend. Monsieur LORDINOT a demandé la parole.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Présidente, j'ai vu des photos défilées mais je n'ai pas pu identifier les individus. Je souhaite que ces photos me soient envoyées parce qu'il me semble qu'il y a un cas de maltraitance animale. Il faut voir qui est responsable. Je voudrais que l'on m'adresse une photo de chacun des individus et que l'on me dise aussi ce qui a été fait pendant ces derniers temps pour assurer le confort, qu'il n'y ait pas eu d'actes de maltraitance parce que c'est un délit. La maltraitance animale est un délit. Moi aussi je veux des éléments pour savoir s'il y a un malfaiteur qui ne s'est pas occupé des animaux convenablement et qui conduit le Parc à cette situation.

Si je lis les documents. Je vois que le Président a déjà signé. Qu'est-ce que je peux faire ? C'est marqué qu'il a signé. Je ne peux pas participer à quelque chose où on me dit qu'il a signé. Je trouve cela un peu cher.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

(*Inaudible*)



**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Collègue, je ne porte pas de jugement, je suis sur du factuel, je lis. On me dit qu'il a signé. Je ne connais pas bien la situation mais j'entends le collègue BRITHMER sur le fait que ces bêtes sont isolées du public alors que ce sont des animaux, il me semble, qui sont faits pour rencontrer les gens, compte tenu de ce que je crois savoir mais peut-être que je me trompe.

Peut-être trouver une formule où ces animaux seront toujours en contact permanent avec les humains. C'est sûr que ce ne sont pas tous les humains qui voudraient fréquenter ces animaux compte tenu du traitement qui leur a été réservé.

Je voudrais, Présidente, qu'il y ait, à un moment, un document qui me dise comment on va payer toutes ces dépenses. Je n'ai pas bien compris. Je vois des dépenses. Chaque fois, on dit que l'on prend des délibérations mais jusqu'à maintenant, je n'ai pas un document financier qui me donne le récapitulatif des engagements et qui correspond à une ligne budgétaire.

Est-ce qu'à un moment donné aussi, nous pourrions avoir des documents comptables fiables sur tous ces engagements nouveaux d'après ce que je comprends, de dépenses sur un Syndicat mixte qui me semble avoir des comptes particulièrement dégradés. Merci.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Collègue Robert DULYMBOIS.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Juste dire qu'il fallait enlever les animaux de cette situation. Fred (*LORDINOT*) l'a rappelé, c'est un délit la maltraitance animale depuis 2015. Par conséquent, je reviens sur les délais. Vu le montant, il faudrait que l'on trouve une solution de sorte que nous n'ayons pas un bail de 33 000 € pendant trop longtemps. C'est ce que je pense.

S'il est vrai que le Président, dans l'urgence, a pris cette disposition, on ne peut que le soutenir pour vraiment mettre les animaux à l'abri. Par contre, il faut assez rapidement et j'en profite pour dire qu'il vaut mieux travailler dans l'ordre (commission – Bureau – Assemblée) plutôt que l'inverse mais j'ai compris qu'il y avait de l'urgence. On peut comprendre. Très rapidement, venir à négocier ce bail pour ne pas payer un loyer aussi élevé pour des animaux qui ne font pas l'objet de valorisation. Ce n'est pas normal, nous fonctionnons en pure perte.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Ce n'est pas tout à fait un bail mais on ne va pas relancer le débat. C'est une pension complète. Mais je propose justement que ceux qui font partie de la commission Animation avec le collègue MARTINE puissent se regrouper et voir ce que l'on peut proposer.

Est-ce que l'on peut faire le point suivant sur les Ressources Humaines ?  
On passe au point suivant sur l'organigramme.

## ORGANIGRAMME

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA** expose à l'assemblée,

Je vais rapidement sur les exposés des motifs.

*A la suite des comités techniques du 7 octobre 2019 et du 23 octobre 2019, le Comité technique réunit le 06 novembre 2019 a émis un avis favorable sur le nouvel organigramme du PNRM.*

*Or, par délibération du 20-23 du 20 mai 2020, il a été présenté aux élus du Comité syndical pour validation l'organigramme modifié par rapport à la version ayant reçu un avis favorable en Comité technique du 06 novembre 2019. Cette délibération qui, à ce jour, n'a pas été appliquée au PNRM, était sujette à caution tant sur l'aspect réglementaire qu'organisationnel.*

*Réuni le 06 octobre 2020 et, afin de clarifier le fonctionnement des Directions et services, le Comité technique a émis un avis favorable afin que :*

- ✓ *L'organigramme du 06 novembre 2019 soit, à titre provisoire, appliqué au PNRM après présentation au Comité syndical ;*
- ✓ *Un Comité technique Ad Hoc soit mis en place pour amender ou notifier cette version de l'organigramme provisoire en lien avec les Directeurs qui devront recentrer les besoins en personnels pour chaque direction et ce, sous réserve des conclusions de l'audit organisationnel.*

***En conclusion, il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur l'application à titre provisoire de l'organigramme du 06 novembre 2019.***

Vous avez reçu toutes les pièces en annexe.  
Est-ce qu'il y a des demandes de précision ? On passe au vote.

Qui vote pour ?  
Qui s'abstient ?  
Qui vote contre ?

On va passer à ceux qui ont des procurations en ligne. Norbert (*MONSTIN*) pour Gérard (*MONSTIN*) : Pour ? Contre ? Abstentions ?  
Monsieur DULYMOIS, tu votes pour le collègue GABRIEL : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)

Je vote pour.

**M. Norbert MONTIN** (*CAP Nord*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu as pensé à voter pour toi ?

**M. Norbert MONTIN** (*CAP Nord*)

Oui, j'ai voté pour moi.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Super.

Collègue BIROTA.

**M. Belfort BIROTA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vote pour Madame BAZABAS : pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Madame Marie-Line LESDEMA, je vote pour, pour le Président Denis LOUIS-REGIS.

Est-ce que l'on peut donner les résultats, s'il te plaît.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Nous avons 20 personnes pour, une abstention en ligne et trois personnes qui n'ont pas pris part au vote.

**Mme Karine SALIBERT** (*Commune du Morne Vert*)

Je peux voter ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Karine (*SALIBERT*), tu n'as pas voté ?

Comme c'est déjà arrêté, on va prendre ton vote oralement. Tu es pour ou contre ou tu t'abstiens ?

**Mme Karine SALIBERT** (*Commune du Morne Vert*)

Pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Cela fait 21 pour.

### **Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-ET-UN (21)**

**Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)**

**Quels sont ceux qui s'abstiennent ? UNE (1)**  
**Ne prennent pas part au vote ? TROIS (3)**

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS UNE (1) abstention**

Très bien. Merci. On continue.

## **CONTRATS DE PROJET**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA** expose à l'assemblée,  
*Dans le cadre des programmes d'actions, le PNRM est amené à recruter des chargés de mission pour une durée pouvant varier de 1 à 3 ans.*

*Cette délibération de principe permet à l'autorité territoriale de recruter des contrats de projet (selon l'article 3 II de la Loi du 26 janvier 1984).*

*Les contrats de projet dont des contrats à durée déterminée qui s'appliquent à des agents de la catégorie A, B et C.*

*La durée de ce contrat est de 1 an minimum renouvelable pour mener à bien le projet ou l'opération dans la limite d'une durée totale de 6 ans.*

*Le contrat de projet est un emploi non permanent qui donnera droit au bout des six ans à un contrat à durée indéterminée.*

**En conclusion, il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur l'autorisation donnée au Président de :**

- **Recruter durant la durée de son mandat des contrats de projet ;**
- **Ouvrir les crédits budgétaires correspondants ;**
- **Mettre en œuvre tous les documents ou affaires s'y rapportant.**

On avait dit de mettre en place un jury.

**M. le Directeur Général des Services**

Oui, bien sûr.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Est-ce qu'il y a des observations ? Non.

On passe au vote.

Pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Monsieur CYRILLE dis-moi le vote.

**M. CYRILLE (Service informatique)**

21 votant pour l'instant.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Karine (*SALIBERT*), tu as voté ?

**Mme Karine SALIBERT** (*Commune du Morne Vert*)

Oui, tout à fait, j'ai voté.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. Monsieur DULYMBOIS ?

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. Tu votes pour Monsieur GABRIEL.

Monsieur Norbert MONSTIN ?

**M. Norbert MONTIN** (*CAP Nord*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu votes pour, pour Gérard MONSTIN.

**M. Norbert MONTIN** (*CAP Nord*)

Oui, tout à fait.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur BIROTA vote...

**M. Belfort BIROTA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour Madame BAZABAS : pour.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame TOUL vote pour Madame PLANTIN et je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Madame LESDEMA a procuration du Président et vote pour.

On proclame les résultats.

**Mme Ghislaine LATOURNALD** (*Assistante de Direction DAGS*)

21 votants et 5 procurations donc 26 votes.

26 pour. 3 personnes ne prennent pas part au vote.

### **Résultats des votes :**

**Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-SIX (26) (dont 5 procurations)**

**Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)**

**Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)**  
**Ne prennent pas part au vote ? TROIS (3)**

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Merci. Point suivant. Transformation de postes.

## **TRANSFORMATION DE POSTES**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA expose à l'assemblée,**  
**Transformation d'un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'attaché territorial :** un agent de la DPAT en détachement au Conservatoire du Littoral depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 réintégrera le PNRM au 1<sup>er</sup> février 2021. Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, l'agent est lauréat du concours d'attaché territorial et il est envisagé de procéder à sa nomination lors de sa réintégration.

**Transformation d'un poste d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal :** un agent inscrit au tableau d'avancement 2020 doit partir à la retraite courant 2021. Afin qu'il bénéficie de six mois d'ancienneté dans le nouveau grade d'agent de maîtrise principale, le poste budgétaire doit être créé au plus tôt.

**En conclusion, il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur l'autorisation donnée au Président de :**

- **Procéder à la création des postes figurant ci-dessus ;**
- **Ouvrir les crédits budgétaires correspondants et ;**
- **Mettre en œuvre et à signer tous documents ou affaires s'y rapportant.**

Vous avez vu que je vous ai dit, sur l'exposé des motifs, de procéder à la création parce que le Bureau a souhaité au lieu de marquer « transformation de postes » que ce soit une création de postes. Dans l'exposé des motifs, je l'inclus tout de suite. Pour le technicien, c'est marqué « création d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'attaché territorial ».

Qui vote pour...

**M. Robert DULYMOIS (commune du Robert)**

Attendez. Il y a une relative confusion. L'idée c'était de conserver le poste de technicien territorial et de créer le poste d'attaché territorial parce que la personne qui sort du Conservatoire du littoral viendra sur le poste d'attaché territorial mais cela ne nous oblige pas à supprimer le poste de technicien territorial pour de multiples raisons que je ne vais pas évoquer ce soir. C'est création du poste d'attaché territorial et non pas du poste de technicien puisque budgétairement il existe déjà au budget du Syndicat.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu as raison. On enlève « transformation » et on met « création d'un poste de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'attaché territorial ».

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Il n'y a pas « en un » puisqu'il n'y a pas de transformation. C'est création d'un poste d'attaché territorial. Point. J'ai un vrai problème avec cela.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

J'écris « création d'un poste d'attaché territorial ».

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

On ne le transforme pas. Le poste budgétaire reste là et après on verra comment les choses vont évoluer dans l'intérêt du syndicat. On va gagner du temps. C'est une bonne décision.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci. Je reprends. Création d'un poste d'attaché territorial. On met au vote. Votez. Merci.

Norbert MONSTIN ?

**M. Norbert MONTIN** (*CAP Nord*)

Je vote pour mon frère. Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. (*Robert*) DULYMBOIS, tu votes pour Monsieur GABRIEL.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. Monsieur BIROTA a procuration pour Madame BAZABAS.

**M. Belfort BIROTA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Madame TOUL.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame TOUL pour Madame PLANTIN. Pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Marie-Line LESDEMA vote pour, pour le Président. On proclame les résultats, s'il vous plaît.

**Mme Ghislaine LATOURNALD** (*Assistante de Direction DAGS*)

27 pour et 2 personnes...

**M. le Directeur Général des Services**

Trois ne participent pas.

**Mme Ghislaine LATOURNALD** (*Assistante de Direction DAGS*)

Deux.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Deux.

**Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ?** *VINGT-SEPT (27) (dont 5 procurations)*

**Quels sont ceux qui sont contre ?** *Zéro (0)*

**Quels sont ceux qui s'abstiennent ?** *Zéro (0)*

**Ne prennent pas part au vote ?** *DEUX (2)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On passe à la question n°7.

**TAUX PROMU / PROMOUVABLE**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA** *expose à l'assemblée,*

*Le tableau d'avancement 2020 a été soumis au Comité technique du 04 mars 2020 dans lequel 26 agents pourraient être proposés : un attaché hors classe, un ingénieur principal, un technicien principal 1<sup>ère</sup> classe, un technicien principal 2<sup>ème</sup> classe, un animateur principal 1<sup>ère</sup> classe, 3 agents de maîtrise, 7 adjoints administratifs principal 1<sup>ère</sup> classe, 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, un adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe, 1 adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, 2 adjoints principaux 1<sup>ère</sup> classe, 4 adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe et un commandant de l'environnement.*

*La CAP<sup>1</sup> devrait émettre un avis prochainement sur le tableau d'avancement 2020 au PNRM.*

*Toutefois, il convient de délibérer sur le taux des promus/promouvables conformément à l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, modifiée par la loi 2007-2009 du 19 février 2007 relative à la Fonction publique territoriale.*

*L'absence de délibération sur les taux promus/promouvables ne permettrait pas la nomination des agents dans un nouveau grade.*

---

<sup>1</sup> CAP : Commission Administrative Paritaire



*Compte tenu que depuis 2017, les agents du PNRM n'ont pas été inscrits au tableau d'avancement annuel, ce qui, pour certains, entraîne un gros retard de carrière et notamment pour les agents les plus anciens devant partir en retraites, les taux suivants vous sont soumis :*

- *Catégorie A : 100%*
- *Catégorie B : 100%*
- *Catégorie C : 100%*

*Le Comité technique réuni le 06 octobre 2020 a émis un avis favorable pour un taux de 100% pour toutes les catégories.*

***En conclusion, il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur les taux d'avancement de grade par catégorie.***

Il faut voter grade par grade ?

**M. le Directeur Général des Services**

Non, on vote l'ensemble.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Est-ce que l'on peut mettre au vote cette proposition ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

21. Un petit effort.

Norbert MONSTIN pour Gérard (*MONSTIN*) ?

**M. Norbert MONTIN (*CAP Nord*)**

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. (*Robert*) DULYMBOIS pour Monsieur GABRIEL.

**M. Robert DULYMBOIS (*commune du Robert*)**

Je vote pour. Mais juste une petite précision, Présidente. C'est très bien, il faut libérer la carrière des gens, libérer les énergies pour qu'ils travaillent pour le Parc mais surtout je dis qu'il restera un travail à faire sur les très bas salaires dans notre Parc.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, la dernière fois tu n'as pas pu venir à la commission mais il faut qu'on vienne pour y travailler.

Monsieur BIROTA ?

**M. Belfort BIROTA (*Collectivité Territoriale de Martinique*)**

Pour Madame BAZABAS. Pour.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)  
Madame TOUL pour Madame PLANTIN. Pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Madame LESDEMA pour le Président. Pour.  
On proclame les résultats.

*(Intervention inaudible)*

**Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ?** *VINGT-SIX (26) (dont 5 procurations)*

**Quels sont ceux qui sont contre ?** *Zéro (0)*

**Quels sont ceux qui s'abstiennent ?** *Zéro (0)*

**Ne prennent pas part au vote ?** *TROIS (3)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

La question n°8.

**MISE À JOUR DE LA DÉLIBÉRATION DU RIFSEEP**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA** *expose à l'assemblée,*  
*Par délibération n°19-42 du 05 juin 2020 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le PNRM a mis en place au mois d'août 2019, le nouveau régime indemnitaire.*

*L'ancien régime indemnitaire a été proposé à l'euro près.*

*Dans ce même régime indemnitaire, seuls les cadres d'emplois de la filière technique étaient en attente de la sortie du décret d'application. C'est par décret n°2020-182 du 27 février 2020 que les montants ont été arrêtés.*

*Aussi il convient de mettre à jour la délibération 19-42 du 05 juin 2020 au regard du décret n°2020-182.*

*Le Comité technique réunit le 13 novembre 2020 a émis un avis favorable.*

***En conclusion, il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur la mise à jour de la délibération du RIFSEEP au PNRM.***

Vous avez tous les documents en pièces jointes.  
On passe au vote.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?  
Qui s'abstient ?

21. Il en manque encore. Un petit effort. Le dernier. 21. Merci.  
Norbert MONSTIN pour Gérard (*MONSTIN*) ?

**M. Norbert MONTIN** (*CAP Nord*)

Je vote pour mon frère. Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Ne dites pas « pour mon frère », dites bien pour Gérard MONSTIN, comme c'est enregistré.

Monsieur DULYMBOIS pour Monsieur GABRIEL.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur BIROTA ?

**M. Belfort BIROTA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour Madame BAZABAS, je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Madame TOUL.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame TOUL pour Madame PLANTIN. Pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Madame LESDEMA pour le Président. Pour.

**M. le Directeur Général des Services**

26 pour. Il y a 5 procurations.

#### **Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-SIX (26) (dont 5 procurations)**

**Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)**

**Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)**

**Ne prennent pas part au vote ? Zéro (0)**

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On poursuit.

## **MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL : INFORMATION / MESURES COVID**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA** expose à l'assemblée,  
*Le télétravail est défini comme toute forme d'organisation du travail dans lequel un travail qui aurait pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors des locaux (inaudible) et de la communication.*

*Suite au décret 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise (inaudible)*

*Le télétravail est indispensable aujourd'hui pour toute collectivité pour répondre aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire. Par conséquent, la circulaire du 7 octobre 2020 prévoit des mesures (inaudible) avec le renforcement de la pratique du télétravail et une forte incitation à y recourir dans les zones d'alertes renforcées maximales.*

*Limiter les trajets domicile-travail et agir en faveur du développement durable en favorisant un meilleur équilibre entre vie familiale et professionnelle.*

*Un protocole d'accord sera soumis au Comité technique... Non, c'est déjà fait.*

**M. le Directeur Général des Services**

Oui, il a été soumis.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

*Le Comité technique a donné un avis favorable.*

***En conclusion, il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur la mise en place du télétravail au PNRM et d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord.***

On vote.  
Le vote est fait. 19, 22. Super.

Norbert MONSTIN pour Gérard (MONSTIN) ? (Pas de réponse)  
Monsieur DULYMOIS pour Monsieur GABRIEL.

**M. Robert DULYMOIS** (commune du Robert)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur BIROTA pour Madame BAZABAS ?

**M. Belfort BIROTA** (Collectivité Territoriale de Martinique)

Pour Madame BAZABAS, je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Madame TOUL.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)  
Madame TOUL pour Madame PLANTIN. Pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Madame LESDEMA pour le Président. Pour.  
Monsieur MONSTIN Norbert ?

**M. Norbert MONTIN** (*CAP Nord*)  
Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Tu votes pour MONSTIN Gérard. D'accord. Merci.  
On fait le décompte des votes.

**M. le Directeur Général des Services**  
27 et 2.

**Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-SEPT (27) (dont 5 procurations)**

**Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)**

**Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)**

**Ne prennent pas part au vote ? DEUX (2)**

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On poursuit. Indemnités de fonction attribuées au Président, à la 1<sup>ère</sup> vice-Présidente et au 2<sup>ème</sup> vice-Président.

**INDEMNITÉS DE FONCTION ATTRIBUÉES AU PRÉSIDENT ET AUX VICE-PRÉSIDENTS**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA** expose à l'assemblée,  
*Exposé des motifs : L'indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière. Cette dernière varie selon la superficie en hectare des syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des parcs naturels.*

*La superficie du PNRM, après ajustement du territoire classé par décret du 23 octobre 2013 s'élève à 73 190,77 hectares.*

*Le PNRM est situé dans la strate de 50 000 à 99 999 hectares des établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre.*

*A ce titre, il est possible d'allouer des indemnités de fonction dans la limite de cette enveloppe au Président, au 1<sup>er</sup> vice-Président titulaire d'une délégation et au 2<sup>ème</sup> vice-Président titulaire d'une délégation.*

*Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique du décret 85-1140 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, fixe les indices bruts et majorés.*

*Pour la superficie que j'ai déjà citée, pour le Président le taux maximal à compter du 26 août 2020 : 29,53%. Indemnité brute mensuelle : 1 148,54 €. Pour les vice-Présidents, le taux maximal : 11,81%. Indemnité brute mensuelle : 459,34 €.*

*Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et par voie de conséquence, de l'évolution de l'indice légal de référence.*

***En conclusion, il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur l'autorisation donnée au Président de :***

- Verser une indemnité de fonction au Président et aux deux vice-Présidents conformément aux montants figurant sur le tableau ;***
- La dépense correspondante sera prélevée aux articles 6531 et 6533 du chapitre 65 du budget en vigueur et suivants du Syndicat mixte PNRM.***

Je vous laisse délibérer. Le Bureau a donné un avis favorable.  
On vote. Lancez le vote. Il y a une abstention.

Plus personne ne vote ? 21. C'est fini.  
Norbert MONSTIN ?

**M. Norbert MONTIN (CAP Nord)**

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. (Robert) DULYMBOIS ?

**M. Robert DULYMBOIS (commune du Robert)**

Je vote pour, pour (Emile) GABRIEL.

**M. Etienne JEAN-BAPTISTE (Commune de Fonds Saint-Denis)**

Je n'ai pas eu le tableau. J'ai eu tout juste le temps de mettre pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Dis-nous, on va le comptabiliser. C'est qui ?

**M. Etienne JEAN-BAPTISTE** (*Commune de Fonds Saint-Denis*)  
Etienne JEAN-BAPTISTE.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
D'accord. Madame TOUL ?

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)  
Pour Madame PLANTIN : pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Madame LESDEMA, pour le Président, pour.  
On fait le décompte des votes.

**M. le Directeur Général des Services**  
Je n'arrive pas à lire. C'est 21 plus 5.

**Mme Ghislaine LATOURNALD** (*Assistante de Direction DAGS*)  
Et une abstention.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Les autres ne prennent pas part au vote.

#### **Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-SIX (26) (dont 5 procurations)**  
**Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)**  
**Quels sont ceux qui s'abstiennent ? UNE (1)**  
**Ne prennent pas part au vote ? DEUX (2)**

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS UNE (1) abstention**

On poursuit. Indemnités de déplacement attribuées aux membres du Syndicat mixte.

### **INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA** expose à l'assemblée,  
*Lorsque les réunions ont lieu dans une autre commune que la leur et que les élus ne bénéficient pas d'indemnités de fonction, les membres des organes délibérants des syndicats mixtes peuvent être remboursés des frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions du Conseil ou Comité, du Bureau, des commissions, des réunions auprès des organismes auxquels le Parc est appelé à siéger.*

*Les dépenses engagées par l'élu à ce titre seront versées forfaitairement par le Parc.*

*A ce titre, il est proposé que le versement d'une indemnité soit attribué aux membres en fonction du nombre de réunions auxquelles ils auront effectivement assisté.*

*Cette indemnité ne sera pas versée aux membres du Comité qui reçoivent une indemnité de fonction ou qui reçoivent déjà, une indemnité de leur organisme pour leur représentation extérieure.*

*Le montant unitaire de cette indemnité forfaitaire est fixé à 80 €.*

**Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur :**

- **L'instauration d'une indemnité de déplacement fixée à 80 € et ;**
- **L'autorisation donnée au Président à mettre en œuvre les modalités pratiques de cette décision.**

On vote.

Norbert MONSTIN ?

**M. Norbert MONTIN** (CAP Nord)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. Robert DULYMBOIS ?

**M. Robert DULYMBOIS** (commune du Robert)

Je vote pour, pour (Emile) GABRIEL.

**M. Belfort BIROTA** (Collectivité Territoriale de Martinique)

Je vote pour, pour Madame BAZABAS.

**Mme Marie-France TOUL** (Collectivité Territoriale de Martinique)

Pour Madame PLANTIN : pour.

*(Intervention inaudible)*

### **Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-SIX (26) (dont 5 procurations)**

**Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)**

**Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)**

**Ne prennent pas part au vote ? Zéro (0)**

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Dans les dossiers « Economie Durable », le dossier 12...



**M. Félix CATHERINE** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Excuse-moi, Présidente, s'il te plaît. J'ai une question concernant le dossier des Ressources Humaines puisque nous étions dessus. Je voudrais savoir à quel point nous en sommes de l'audit qui a été commandé, avec tous les éléments que nous avons retenus. Il n'apparaît rien en termes d'information sur ce sujet.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je laisse le DGS te répondre.

**M. le Directeur Général des Services**

On a reçu 11 propositions : 6 pour l'une et 5 pour l'autre. L'ensemble des propositions sont en cours d'analyse par le comité qui a été mis en place pour cela. On va pouvoir vous faire des propositions d'analyse très prochainement.

**M. Félix CATHERINE** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

On les a reçues depuis quand ?

**M. le Directeur Général des Services**

On les a reçues à la clôture. Je n'ai pas la date en tête. De mémoire, je crois que c'était fin octobre mais je n'ai pas la date en tête.

**M. Félix CATHERINE** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Ma question est la suivante. Nous avons eu un Bureau, il y a deux jours et nous sommes en plénière aujourd'hui. C'est une question très importante sur la question des Ressources humaines. On n'a pas de remontée en ce qui concerne les informations.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Collègue CATHERINE, je suis comme toi. Je suis la Présidente de la commission des Ressources humaines, je n'étais pas au courant non plus que c'était arrivé. Quand j'ai posé la question au DGS, il m'a répondu que c'était arrivé. Tu étais là quand on avait proposé d'adjoindre Madame SALIBERT à l'analyse des offres.

Je souhaiterais que l'analyse des offres se fasse aussi avec la présence d'un élu. Cela a été retenu puisque Madame SALIBERT est venue rejoindre le petit comité pour que nous puissions analyser les offres.

**M. Félix CATHERINE** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

L'idée c'est que nous soyons informés dans toutes les étapes.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu as bien raison. C'est pour cela que l'on a dit que notre commission RH et DF, il faut qu'elle soit parallèle à cet audit organisationnel.

Je vous disais aussi que dans le cadre du dossier de l'économie durable, la convention expertise Café. Le Bureau avait déjà décidé de permettre au Président de pouvoir signer la convention.

Qui est le Président de la commission Economie Durable ?

**M. le Directeur Général des Services**

Monsieur MONFORT.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur MONFORT, tu es là ?

Monsieur MONFORT, il faut que tu présentes les conclusions du dossier 13.

**PROJET EXPERTISE PORC CRÉOLE NOIR**

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*) expose à l'assemblée,

Oui, il n'y a pas de problème. Nous sommes au dossier 13.

Concernant la mission d'expertise pour le développement du secteur de niche, Porc créole, comme on l'avait expliqué au Bureau. Je ne vais pas relire tous les éléments. Pourquoi a-t-on initié cette mission d'expertise ? On a rencontré les producteurs de porc créole. C'est à peu près le même problème que nous avons sur le café. Le porc créole est dans un état vraiment lamentable, mais je ne voudrais pas que l'on m'insulte. Pour cette raison, comme il y avait un certain nombre de travaux parce qu'il faut savoir que cela a été initié depuis 2015, et à ce jour, on a fait un petit bilan sommaire avec les producteurs et il révèle que nous avons un certain nombre de soucis dessus.

Pour que l'on soit très clair, c'est pour cette raison que l'on a dit qu'il vaut mieux mettre en place une mission d'expertise avec l'INRA Guadeloupe parce qu'ils étaient déjà sur le porc créole dans la Martinique pour qu'ils puissent nous faire une synthèse de tout ce qui reste à faire et ce qu'il y a à faire pour que l'on puisse travailler en commission et nous permettre de mettre ce porc créole dans les clous et pour que l'on puisse effectivement avoir un porc d'excellence. Les producteurs sont partants. Ils sont d'accord. Nous devons les rencontrer ce jeudi pour que l'on puisse déjà affiner les points que l'on doit voir avec l'INRA par rapport aux éléments d'expertise. On va les affiner. Ils sont d'accord pour que l'on puisse faire cette expertise rapidement, urgemment pour que l'on puisse redémarrer d'un bon pied concernant le porc créole d'excellence.

Voici en gros ce que j'avais à dire sur cela. Le coût est de 4 500 €.

**C'est pour cette raison que l'on demande au Comité de statuer dessus pour que l'on puisse mettre en place cette expertise dès début décembre.**

S'il y a des questions, je suis à votre disposition.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Concernant le porc créole, des questions ?

**M. Norbert MONSTIN** (*CAP Nord*)

Une question. Que sont devenus les porcs du Parc ? Les porcs que nous élevions au Prêcheur.

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*)

Pour expliquer en deux mots. Il faut savoir qu'il y a 6 éleveurs concernant le porc créole. Depuis 5 ans, effectivement, on devait leur donner les porcs. Ils ont eu ces porcs il y a 4 mois. L'atelier naissance a été fait au niveau de Monsieur BAJOUL à la Médaille. Ces porcs ont été dispatchés il y a 4 mois au niveau des 5 autres producteurs. Ils ont eu 6 clochettes et un verrat. Comme on veut vérifier un certain nombre d'éléments scientifiques et génétiques au niveau de ces porcs, c'est pour cette raison qu'on va missionner aussi l'INRA sur cela parce que c'était leur travail à ce niveau-là.

Effectivement, comme je l'ai dit, les porcs du Parc qui étaient effectivement chez Monsieur BAJOUL ont été dispatchés chez les autres 5 éleveurs, à ce jour.

Pour vous donner plus de précisions, il faut savoir, comme tout à l'heure pour le café, qu'il n'y avait aucun protocole. Il faut savoir que les 6 clochettes et le verrat sont arrivés chez les éleveurs sans papier, sans convention, sans protocole, sans rien.

En ce moment, nous sommes en train de travailler avec eux. C'est pour cette raison que nous avons une réunion dès jeudi pour que l'on puisse mettre en place au moins une convention en bonne et due forme pour authentifier cette action, ces porcs que l'on a mis chez eux depuis 4 mois.

S'il y a d'autres questions, je suis à votre disposition.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Juste pour préciser, pour les besoins de la retranscription, c'est le collègue Norbert MONSTIN qui a posé la question.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

On s'engage sur quoi ? Sur un montant ? Sur un principe ?

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*)

Il faut déjà s'engager sur le principe et le montant qui est de 4 500 €.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

On s'engage pour 4 500 € ?

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*)

Oui.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On vote.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

J'ai levé la main.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Excuse-moi, je n'avais pas vu, collègue LORDINOT.  
Le collègue LORDINOT veut poser une question.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Il veut quelques informations pour savoir la procédure pour sortir de ce qu'il faut bien qualifier de vakabonajeri.

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*)

(Rires) Misié LORDINOT. Wè, talè-a jouré moun ou lé jouré mwen ankò.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pèsonn pòkò jouré mwen jiska maintenant é man pòkò jouré pèsonn.

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*)

J'explique en deux mots.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Explique bien s'il te plait, pou man sav la man yé-a et juridiquement paskè ou sav, alèkilé man sé an boug man paka mété piès wòb nwè, mé man rété an sèten nombre de lanné asiz anlé des bonnes universités de droit é yo pa ba mwen piès kalité diplôme. C'est-à-dire tout lègzanmen man pasé, man trapé'y paskè man téní'y not-la ki fo-a.

Donk lè ou wè ini dé moun ki ka pèmèt kò yo di, di an certain nombre de bagay dans la presse ou qui tiennent des propos publics dans des réunions plénières. Sa man ka mandé'w la-a, sé des informations pou man pé sa pran pozisyon publique de la plénière du lundi prochain ka vini la, le lundi 30 décembre. Si Dieu veut.

S'il te plait, sa man ka mandé'w, sé pou man pé sa kléré mwen, exactement ki mizi ou là ka pran épi sé kolèg-la, pour soti de vakabonajeri dans lequel Parc Naturel-la yé alèkilè.

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*)

Pour t'expliquer en deux mots. Concernant le porc, effectivement, nous avons rencontré les producteurs de porcs. Ils sont six. Il y en a un septième normalement qui doit rentrer en jeu mais qui n'est pas encore opérationnel.

Il faut savoir que l'opération porc a commencé depuis 2015. Nous sommes en 2020 et comme je l'ai expliqué tout à l'heure, les gars ont reçu les porcs il y a 4 mois, c'est-à-dire en 2020. C'est pour te dire le cheminement de ce projet porc alors que le projet avait bien démarré, tout était bien ficelé.

Effectivement, ils nous ont dit qu'à un moment donné, ils avaient perdu confiance et c'est eux-mêmes qui ont demandé une rencontre pour que l'on puisse faire le point sur le projet porc.

Ce sont des gars volontaires, je peux même dire, passionnés, mais effectivement, il y a eu un certain nombre de manquements, c'est-à-dire concernant cette production, il faut savoir que lorsque l'on met en place un projet de recherche, il faut un certain nombre d'éléments. D'abord, il faut une convention entre les producteurs et le Parc Naturel. Deuxièmement, il faut un protocole de recherche avec tous les éléments adéquats. Il n'y a pas eu ces éléments. Il faut savoir qu'il y a quand même deux producteurs qui sont à la COOPMAR. Ce sont des producteurs qui connaissent le porc. Ce ne sont pas des producteurs qui démarrent dans le porc. Ce sont des vrais producteurs de porcs.

Effectivement, techniquement, quand on a discuté avec eux, on voit qu'il y en a certains qui maîtrisent sans problème la production mais ils ont besoin d'un certain nombre d'éléments concernant l'aspect scientifique, mais l'aspect aussi bien conduite technique mais aussi au niveau de la commercialisation, parce que là aussi, ils sont dans le flou artistique concernant la commercialisation. C'est pour cette raison que nous avons dit au niveau de la commission Croissance Verte que nous allons avec eux étudier tous ces aspects pour que l'on puisse mettre en place très rapidement une convention. C'est pour cela que nous avons demandé cette expertise pour que les chercheurs de l'INRA puissent venir parce qu'ils avaient travaillé sur le projet au départ, pour qu'ils puissent consolider un certain nombre de données scientifiques et aussi permettre de mieux mettre en place cette conduite technique au niveau du porc et mettre un protocole de recherche sur pied avec nous pour que l'on puisse mieux suivre ces producteurs.

On ne peut pas dire que l'on va faire un produit d'excellence s'il n'y a pas un vrai protocole de recherche. C'est pour cette raison que nous allons affiner cela en commission mais nous allons travailler – les producteurs sont preneurs – pour que l'on puisse travailler avec eux sur ces aspects-là.

C'est pourquoi je t'ai dit que le problème que l'on a avec le porc, c'est le même problème qu'au niveau du café où les gars se sont retrouvés à naviguer pratiquement tout seul épi yo té pèdi.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Fais attention, on va t'injurier. *(Rires)*

**M. Jean MONFORT** *(Président de la commission Croissance verte)*

Nous sommes en train de revoir cela et de mettre de la confiance. Ils nous ont même dit - Madame BALUSTRE est dans la salle, elle peut confirmer – qu'ils ne voulaient même pas que les 6 clochettes et le verrat, comme on n'a pas donné de papier, yo pa té ka mèm lé kité nou antré anlè lèksplwatasyon yo-a pou vini wé sé kochon-an mais ils nous ont dit que c'était une boutade.

Comme ils ont vu que nous avons cette volonté de relancer cette production et de faire quelque chose de sérieux au niveau de l'excellence, ils sont preneurs pour continuer l'opération avec nous, quitte à recentrer les choses. C'est pour cette raison qu'ils sont d'accord pour cette expertise aussi. On les a rencontrés pour savoir s'ils veulent l'expertise et ils sont d'accord.

Voici en gros, man ka ba'w an gwo, mé sé pou sa man di sé an ti vakabonajeri paskè tout moun-la ka di tout bagay-la bèl bèl bèl é sé kon talè-a yo di nou boug kafé-a yo pa té siyé an patat épi zot konstaté yo siyé tout sé dokuman-an. Sé kon sa bagay-la ka fèt an péyi-a donk an nou éséyé mété'y byen an péyi-a. Je vous remercie.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Merci collègue.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur CYRILLE demande la parole.

**M. Charles CYRILLE** (*Commune du Prêcheur*)

Merci Présidente de me donner la parole.

Jean (*MONFORT*), je sais que c'est une production de niche mais est-ce qu'il est prévu d'autres producteurs parce que même si on arrive à sept producteurs, je trouve que sept producteurs, cela ferait peu de personnes même si je ne sais pas quel est l'objectif par nombre de truies par exploitation. Est-ce que vous avez prévu d'augmenter quand même le nombre de producteurs afin de satisfaire les futurs clients ? Merci.

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*)

Pour répondre rapidement à cette question. Effectivement, on a discuté mais on va affiner cela en commission et avec les producteurs. Pour le moment, il y a un septième producteur qui s'est déjà positionné mais ce que l'on voudrait déjà faire avec eux c'est consolider ce que nous avons. Mettre vraiment ce potentiel en place, quitte après à mettre d'autres producteurs en plus mais ce qui est important, il faut savoir que lorsque l'on parle de niche, il faut faire de la viande de qualité mais il faut penser à la commercialisation. Avant de faire 10 ou 15 producteurs, il faut structurer la commercialisation, il faut faire la partie gustative, c'est-à-dire le goût de la viande qui est à travailler aussi avec le PARM. On a tout cela à mettre sur pied. A partir de là, on pourra intégrer d'autres producteurs mais on aura l'occasion de discuter de cet aspect en commission.

**M. Charles CYRILLE** (*Commune du Prêcheur*)

Merci beaucoup.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

(*Robert*) DULYMBOIS.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Merci Présidente. Juste deux ou trois observations quand même parce que ce n'est pas parce qu'il y a eu de l'agressivité qu'il faut que nous perdions de vue que nous sommes là pour une mission et qu'il faut que nous l'exercions.

Il m'a rassuré un petit peu, mais il faut que je dise cela avec mes propres mots même si je parle mal le français. Je veux dire qu'il ne faut pas aller vite, même si on va le voir en commission, il faut prendre le temps de mettre en place cette filière notamment dans la détermination de l'authenticité même du porc noir de Martinique.

Premièrement, être sûr que les animaux que l'on va donner aux agriculteurs sont authentiquement ce type de porcs. Être sûr que chez l'agriculteur ils ne vont pas s'hybrider. Ils peuvent très bien avoir des parties de leur porcherie affectées mais être sûr qu'il n'y a pas d'hybridation entre les deux pour que la viande qui soit donnée soit une viande spécifique. Avoir un protocole pour l'alimentation, etc.

C'est ce que je tentais de dire lorsque j'ai été insulté. Pourquoi ? Parce que les gens n'aiment pas entendre, les gens n'aiment pas voir là où ils ont échoué. Nous avons tous des limites.

Il faut voir jusqu'à l'alimentation, jusqu'à l'exposition à la lumière, à la chaleur, la construction des porcheries, etc. Ce n'est pas parce que c'est un cochon qu'on le met n'importe où et que l'on aura une bête de qualité.

Je ne vais pas faire la commission Agriculture avant l'heure, mais je dis qu'il ne faudrait surtout pas, parce que là nous partons dans la possibilité de corriger, que nous allions vite et que nous ne confondions pas, comme je le dis souvent, pour le Parc, et c'est ce qui nous a conduits dans la faute avec le café, on a confondu l'important et l'urgent. Il est important de faire le porc noir de Martinique mais ce n'est pas urgent. Prenons le temps de bien le faire.

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*)

Je te rejoins totalement, (Robert) DULYMOIS. Il ne faut pas aller trop vite. Il faut aller pas à pas mais sérieusement et que l'on puisse faire quelque chose de positif.

*(Aparté entre la Présidente et les services administratifs sur l'effectivité du quorum)*

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Man un peu sidéré paskè, en attendant lé manmay-la trouvé les modalités de vote paskè dépi o mwens trantan pwojè ta-a lansé épi des scientifiques français, sètè Misié BARROT ki té vini, ki té fé piblikasyon anlè sa é man té jenn bray antan-a épi yonn dé agrikiltè Sainte-Marie, yo té lansé kò yo adan bagay-la pou tjenbé linyié é ras kochon Matinik. Sé vréman an bagay ki ta nou, lidantité nou.

E man ka di zot ke man sidéré, ke lé man ka wè ke an boug ki ka fè telman diskou ka sakajé travay épi potansyel péyi-a. Paskè moun la ni an lot diskou, i ka fé anlo pawòl mé lè pou fé bagay konkrè-a, pou agrikiltè pati adan-an pwòsesus épi administratè du PARM. Man pa ka antann épi Pwézidan, tout moun sav sa. Sé Monsieur MARIE-SAINTE. Mé man ka di zot an bagay paskè yo fé an étude remarquable financée par l'Union Européenne. Man administratè, man di sé misié mété bagay-la à la disposition gratuitement di sé élu-a o mwens ou lé organisation concernant tout ce qui est la valorisation, on va dire du patrimoine martiniquais et les grandes tendances alimentaires.

Man ka zot konséyé zot dokuman-an. Mé man achté dokuman-an piské man pa ka mandé la Collectivité ba mwen ayen. Yo té ka vann bagay-la. Au moins 250 € ou 300 €. Man péyé étid-la mé sel bagay man di yo, man kèy difusé étid-la. Man ka di zot sa.

Donk si zot ni dè kolèg ki entérésé par étude tala man kèy ba zot gratuitement, man ka di sa é man di sa en pleine plénière de la CTM ba laktuel Pwézidan le PARM. Man di'y ké ou pé pa ka fè an bagay pèyan par la Collectivité é pi ou pa ka mété'y à la disposition (*inaudible*) financé par l'Europe. Sé pa an pòch-ou lajan ka soti, sé pa an pòch mwen non pli. Nou ka mété les connaissances scientifiques, le travail martiniquais au service des Martiniquais pour la production martiniquaise.

Mé mwen tann palé di moun ki té ka jouré moun mé man ka di'w, misié sav byen ki pié bwa i ka monté, i sav ki moun i ka jouré mé pou lé répons-la, lé jouré-a, man ké bay répons-la publiquement là où il faut, quand il faut.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On peut passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il y a 20 personnes qui ont voté. Il reste encore 16 secondes. On attend. C'est bon.

Monsieur DULYMBOIS ?

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je vote pour, pour le collègue GARBRIEL.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci beaucoup. Le vote pour Gérard MONSTIN ?

**M. Norbert MONTIN** (*CAP Nord*)

Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Très bien.

**Madame Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Madame TOUL pour Madame PLANTIN : pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je vote pour le Président : pour.

Il y a une abstention.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Présidente, Félix CATHERINE est parti. Il a dit qu'il me donnait sa procuration.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il l'a écrit ?



**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)  
Non, il me l'a dit.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
C'est enregistré. Tu as voté ?

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)  
Je vote pour lui : pour.

**Mme Marie-Josée LAMIN** (*Saint-Joseph*)  
Je n'ai pas pu voter.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Vas-y. Vote.

**Mme Marie-Josée LAMIN** (*Saint-Joseph*)  
Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Très bien. Au total, cela fait 21 pour.

**M. le Directeur Général des Services**  
6 procurations.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Cela fait 27. Il y a une abstention. Donc 28. Merci beaucoup.

#### **Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-SEPT (27) (dont 6 procurations)**

**Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)**

**Quels sont ceux qui s'abstiennent ? UN (1)**

**Ne prennent pas part au vote ? Zéro (0)**

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS UNE (1) abstention**

Collègues, on passe au point suivant. Le point 14 : convention de partenariat entre les Chambres Consulaires (Chambre d'agriculture – CCIM - Chambre des métiers).

**M. Désir DELEPINE** (*Commune de Ducos*)

Marie-Line (*LESDEMA*), juste une question. J'ai été victime de microcoupures, c'est juste pour savoir ce qui a été décidé pour le point 12. C'est la convention expertise café et présentation du rapport d'expertise.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Pour le point 12, le Bureau avait déjà donné mandat au Président. Il n'a pas été présenté.

**M. Désir DELEPINE** (*Commune de Ducos*)

D'accord. C'est parfait.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu as écouté le point 13. Tu as pu suivre ?

**M. Désir DELEPINE** (*Commune de Ducos*)

Oui, j'ai pu suivre, pas de problème.

Je suis avec Jean MONFORT. Il n'y a pas de souci, je connais un peu le dossier.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, c'est vrai.

Collègue MONFORT, le point 14 en résumé.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES  
CONSULAIRES (CHAMBRE D'AGRICULTURE – CCIM – CHAMBRE  
DES MÉTIERS)**

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*) expose à l'assemblée,

Je vais parler des trois conventions d'un seul trait, pour ne pas perdre de temps. Effectivement, comme lors d'un Bureau, leurs Présidents avaient dit très clairement au niveau des Chambres consulaires, qu'ils voudraient que le PNRM mette en place une convention avec chaque Chambre consulaire.

C'est une prévision de convention parce qu'actuellement il faut savoir que ces conventions sont envoyées pour correction auprès des Chambres consulaires qui doivent regarder, corriger et amender à leur niveau s'il le faut. Suite à cela, les conventions seront signées entre les trois présidents de Chambre et le Président du PNRM.

Pour la Chambre d'agriculture, j'irai directement sur la partie concernant les axes de travail. Je vais juste vous citer les objectifs et les axes de travail et les interventions. Le reste, vous allez regarder vous-mêmes, puisque vous avez reçu des documents. Sauf si vous les avez déjà lus, vous pouvez poser des questions.

L'objectif c'est de :

- Rapprocher les politiques publiques et la diversité des hommes et des femmes qui font notre agriculture ;

- Amener les productions agricoles de diversification à un niveau supérieur de développement tout en maintenant les grandes cultures traditionnelles d'exportation ;
- Renforcer son rôle et son pouvoir consultatif ;
- Optimiser ses services aux agriculteurs.

Les axes de travail :

- La connaissance et l'exploitation de tout potentiel des exploitations agricoles pour optimiser leurs résultats ;
- Le soutien des politiques pour la protection et la valorisation des terres agricoles et pour l'installation des jeunes ;
- L'accompagnement des initiatives innovantes des producteurs en matière d'organisation, de valorisation et de commercialisation de leur production ;
- L'animation d'un programme visant la réduction et l'amélioration et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour les agriculteurs – l'objectif est d'arriver au zéro pesticide ;
- L'expérimentation pour offrir des perspectives de production aux producteurs.

Ces interventions c'est pour :

- Un développement durable de notre agriculture – La Chambre d'agriculture intervient pour concevoir des projets d'installation et de modernisation des exploitations
- Assurer l'encadrement technique des agriculteurs ;
- Réaliser des études, expertises et diagnostics de développement.

Je passe à l'article 2 – les champs de collaboration visés par la présente convention.

L'expertise de la Chambre d'agriculture de la Martinique est sollicitée pour tous les projets agricoles pour un accompagnement pour tous les projets de développement de filières d'excellence patrimoniale. C'est dans le cadre des filières d'excellence.

La Chambre d'agriculture de la Martinique et le Parc Naturel Régional de la Martinique réuniront leurs compétences afin d'œuvrer ensemble pour la mise en place d'un groupement de producteurs :

- accompagnement à la création de structures associatives ;
- accompagnement à la création d'un groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- la valorisation de l'agriculture et de l'élevage ;
- valorisation de la production de plantes médicinales (projet OSAIN) ;
- mise en place de plantothèques et de banques de semences (toujours dans le projet OSAIN) ;
- valorisation des produits portant la marque « Parc » (manioc, miel, agneaux et on vient de parler aussi du projet de développement du Porc créole et du café) ;
- l'échange de données statistiques ;
- la mise en commun de données statistiques pour améliorer le développement des filières en tenant compte des conditions réelles du territoire ;
- suivi du développement pour la mise en place de leviers d'action ;

- la recherche (expérimentations menées par le Parc Naturel) ;
- amélioration de la connaissance de la ressource végétale martiniquaise ;
- accompagnement de l'innovation pour les filières en développement ;
- transfert de compétence ;
- dépôt de brevet, etc.
- La formation,
- la partie élimination des déchets aussi (valorisation des bio-déchets, etc.)
- L'économie circulaire (la vulgarisation et la valorisation des produits rustiques)
- maintien du patrimoine, des produits naturels agricoles.

Vous avez aussi la partie recherche et financement :

- la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- l'aide à la transmission intergénérationnelle des terres agricoles (la mise en place de contrats spécifiques) ;
- la veille pour le besoin du territoire dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage ;
- le développement économique durable ;
- l'économie circulaire ;
- l'expertise et conseils scientifiques et techniques ;
- appui technique et scientifique à la mise en œuvre des différents projets du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- mission d'expertise et d'appui scientifique sur le projet de valorisation du patrimoine naturel agricole ;
- mettre en place une coordination scientifique et technique des projets par filière ;
- la collaboration régionale à travers des actions concertées avec les partenaires locaux, nationaux, internationaux notamment caribéens.

Voici en gros, je ne vais pas rentrer dans le détail. C'est une convention de collaboration avec le Parc Naturel et la Chambre d'agriculture. A ce jour, cela n'existe pas et lorsqu'on avait fait la visite du café, le Président de la Chambre avait dit qu'il n'avait pas de relations avec le Parc. C'est pour améliorer ces relations que le Parc va mettre en place cette convention avec la Chambre d'agriculture.

Pour la Chambre de commerce, j'irai directement pour les points qui concernent la Chambre de commerce.

Les champs de collaboration pour la Chambre de commerce - la première partie est à peu près identique.

Le Parc Naturel et la Chambre de commerce travailleront en partenariat pour le développement économique local, national et international du territoire et l'émergence de filières d'excellence. Les cosignataires réuniront leurs compétences afin d'œuvrer ensemble premièrement, pour élaborer la stratégie de développement durable :

- Aide à la réflexion stratégique pour rendre le territoire attractif pour les entreprises ;
- Contribution à l'analyse prospective (conjoncture économique, étude de marché, veille, etc.) ;

- Elaboration de préconisations ou de plans d'action pour la commercialisation et la valorisation des produits équitables ;
- Mobilisation des acteurs économiques locaux et des entreprises autour de la stratégie ;
- Connecter les acteurs du territoire et développer les filières (création d'opportunité de rencontres et d'affaires pour les entreprises)
- Appui aux filières de développement de relations inter-filières ;
- Connexion avec les écosystèmes d'affaires et à l'étranger ;
- Soutenir les entrepreneurs du patrimoine (information et sensibilisation des porteurs de projets, aide à la recherche de financements, accompagnement dans les formalités, formations certifiantes, accompagnement des entreprises dans leur développement en France et à l'international)

Il y a d'autres éléments :

- Favoriser l'aménagement équilibré du territoire ;
- Revitaliser les circuits courts ;
- Renforcer l'attractivité touristique, culturelle et durable ;
- Préparer l'avenir et accompagner les transitions(*inaudible*).

Voici pour la Chambre de Commerce. Un dernier point sur la Chambre des métiers.

Je vais donner les grandes lignes :

- Soutenir l'économie patrimoniale (tout ce qui est patrimoine durable sur le territoire) ;
- Valoriser les métiers à forte valeur patrimoniale et l'artisanat d'art et d'histoire ;
- Soutenir la création, la reprise et la transmission des savoir-faire ;
- Accompagner et sécuriser les emplois et la compétitivité des activités ;
- Former et accompagner les acteurs de l'artisanat ;
- Formation et sensibilisation des porteurs de projet ;
- Accompagnement sur mesure pour l'élaboration d'un projet entrepreneurial (de l'idée au business plan, aide à la recherche de financements, accompagnement dans les formalités et aussi valoriser les savoir-faire artisanaux avec une marque valeur Parc naturel régional ;
- Soutenir et valoriser les savoir-faire à forte valeur culturelle et patrimoniale ;
- Valoriser les essences rares (les bois nobles de la biodiversité locale)
- Aider les artisans respectueux du développement durable ;
- Mettre en lumière les produits agricoles et les produits agro-alimentaires transformés sur le territoire du Parc Naturel Régional ;
- Mettre en place le label « Ecodéfis artisan ».

Voici en gros, le partenariat que nous voulons mettre en place, le Parc Naturel et les Chambres consulaires pour que l'on puisse mieux développer les activités du Parc et permettre une meilleure collaboration des Chambres consulaires avec le Parc. Voilà ce que je voulais dire. S'il y a des questions, je suis à votre disposition.

*(En l'absence de Madame Marie-Line LESDEMA, Madame Marie-France TOUL prend la présidence de la séance)*

**Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL**

Merci collègue pour cette présentation très détaillée et très précise.  
Est-ce qu'il y a des collègues qui souhaiteraient avoir un complément d'information ou poser des questions sur l'une ou les conventions qui ont été présentées par le collègue ?

Il n'y a pas de question. Pas d'observation.  
Tout était clair. Je propose que l'on passe au vote.

**Il est demandé aux membres du Comité syndical de valider le principe de mise en place de ces conventions et donner mandat au Président pour leur signature.**

Monsieur CYRILLE, il faudrait corriger l'intitulé du vote : c'est convention de partenariat avec les Chambres consulaires.

*(Retour de Madame la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA)*

**M. CYRILLE** *(Service informatique)*  
C'est bon.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Lancez le sondage.  
Monsieur DULYMBOIS ?

**M. Robert DULYMBOIS** *(commune du Robert)*  
C'est mon deuxième vote. Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Merci. Tu votes pour Monsieur GABRIEL.

**M. Robert DULYMBOIS** *(commune du Robert)*  
Absolument.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Norbert MONSTIN qui a la procuration de Gérard MONSTIN, tu votes ?

**M. Norbert MONTIN** *(CAP Nord)*  
Je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Très bien. Monsieur BIROTA ?

**M. Belfort BIROTA** *(Collectivité Territoriale de Martinique)*  
Pour Madame BAZABAS : pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-France TOUL**  
Madame TOUL.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)  
Pour Madame PLATIN, je vote pour.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Madame LESDEMA vote pour, pour le Président du Parc.  
Monsieur BRITHMER ?

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)  
Je vote pour, pour Monsieur Félix CATHERINE.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Très bien. On annonce les résultats.  
Attendez, cela vote encore en ligne. C'est bon. Merci.

**M. le Directeur Général des Services**  
Il y en a trois qui ne participent pas au vote.  
Cela fait combien Ghislaine (*LATOURNALD*).

**Mme Ghislaine LATOURNALD** (*Assistante de Direction DAGS*)  
26 pour.

#### **Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-SIX (26) (dont 6 procurations)**

**Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)**

**Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)**

**Ne prennent pas part au vote ? TROIS (3)**

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci beaucoup. (*Jean*) MONFORT tu présentes ton dernier dossier. Le dossier n°15 : Chantier territorial : Fleurissement des centres-bourgs de la Martinique.

### **CHANTIER TERRITORIAL : FLEURISSEMENT DES CENTRES-BOURGS DE LA MARTINIQUE**

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*) expose à l'assemblée,

C'est le chantier territorial : Fleurissement des centres-bourgs de la Martinique. La nouvelle gouvernance du Parc Naturel Régional a initié un chantier territorial pour le fleurissement des centres-bourgs des communes de la Martinique. Ce chantier accueillera 15 bénéficiaires pour une durée de 14 mois considérant la fin du programme opérationnel 2014-2020.

Ce chantier devait démarrer courant du mois de novembre, mais ce sera plutôt décembre. L'orientation proposée pour le projet de fleurissement des centres-bourgs communaux s'appuiera sur une recherche identitaire de chaque commune et la validation du projet par l'édilité de la commune dans le strict respect de l'enveloppe financière dédiée pour l'achat des matières d'œuvre de l'opération.

Pour ce chantier, nous allons mobiliser les financements suivants :

- Fonds social Européen :
    - pour l'année 2020 : 103 623,51 €
    - pour l'année 2021 : 400 700,30 €
- Ce qui fait un total de 504 323,81 €.

- Collectivité Territoriale de Martinique
    - pour l'année 2020 : 34 541,16 €
    - pour l'année 2021 : 133 566,76 €
- Soit un total de : 168 107,92 €.

Ce qui fait un total global de 672 431,73 €  
Soit pour l'année 2020 : 138 164,67 €  
Et pour l'année 2021 : 534 267,06 €

**Il est demandé aux membres du Comité de se prononcer sur ce nouveau projet de chantier qui en dépenses et en recettes s'élève à 672 431,73 €.**

Voici pour le projet concernant ce chantier école.  
On avait débattu lors du Bureau. Quelques collègues ont posé un certain nombre de questions. C'est un chantier école qui va se faire sur l'ensemble du département, sur l'ensemble des communes.

Comme je sais que (*Ronald*) BRITHMER avait posé une question concernant la partie hygiène, sécurité. Nous avons débattu de tous ces éléments en Bureau. Sachez quand même que c'est un projet qui sera fait pour les communes mais avec les communes aussi. Ce sont eux qui vont élaborer. On va demander aussi l'aide des communes pour pouvoir mettre en place ce projet avec eux. Cela va permettre de fleurir les centres-bourgs. Voici ce que je peux vous dire, en ce moment précis, pour ce projet.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur ce...

**Mme Marie-Josée LAMIN** (*Commune de Saint-Joseph*)

Excusez-moi. Juste pour savoir si vous avez déjà les communes qui sont concernées par ce plan ? J'ai entendu 14.

**M. Jean MONFORT** (*Président de la commission Croissance verte*)

C'est l'ensemble des communes.



**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

C'est l'ensemble des communes sur 14 mois.

**Mme Marie-Josée LAMIN** (*Commune de Saint-Joseph*)

C'est 14 mois. Très bien. Je vais me rapprocher de vous. Merci.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur DULYMBOIS.

**M. Robert DULYMBOIS** (*Commune du Robert*)

Ce que je voulais dire sur ce projet c'est que c'est un projet très intéressant puisque le Président s'était engagé lors de son discours de candidature à la présidence en indiquant qu'il recentrerait à la fois le Syndicat sur ses missions et qu'il travaillerait en direction des communes. Je crois que ce projet peut donner un signal fort aux communes que le Syndicat s'intéresse à elles. Cela me paraît être la moindre des choses, d'une part.

Par contre, ce que je voudrais dire, est-ce que l'on ne pourrait pas envisager de commencer ce projet en début 2021 ? C'est-à-dire un projet qui pourrait figurer au Budget primitif 2021 plutôt que de le commencer en décembre pour avoir le temps de le mettre en œuvre, de choisir les personnes, discuter avec les communes, voir les essences, etc. De sorte, non seulement, que nous nous intéressions aux communes mais que les communes se sentent concernées.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci collègue. Je voudrais simplement te dire que c'est sur le programme européen 2014-2020 et même s'il y a une prolongation de subventions, le dossier doit forcément être déposé au plus tard le 31 décembre 2020. C'est cela Madame BALUSTRE ? Il est déjà déposé.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Mais la mise en œuvre se fera à partir de 2021 ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu peux la faire à partir de 2021 mais si on te demande toute la publicité, il faut que tu la fasses déjà démarrer (photos, réunions, etc.).

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

D'accord.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Collègue LORDINOT.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Merci Madame la Présidente. Ma petite expérience de la gestion des fonds européens m'a montré qu'il faut – c'est une opinion que j'émets chers collègues, chacun est libre de son opinion, je n'émets que des opinions qui valent ce qu'elles valent et je

peux comprendre qu'elle ne soit pas partagée. Chacun a son point de vue. Mais j'ai constaté, au moins pour ces deux dernières décennies, qu'il y avait des pratiques qui consistaient à aller chercher des fonds européens quand on n'avait pas le projet, c'est-à-dire une logique de consommation de fonds européens.

Vous avez des lignes qui sont là. Vous n'avez pas de projet et comme vous voyez des crédits disponibles et comme aujourd'hui, il y a une autorité de gestion qui est martiniquaise – avant c'était l'Etat et la Préfecture, maintenant c'est nous-mêmes, Martiniquais - on va chercher à consommer des lignes de crédit qui ne sont pas utilisées.

Sur ces questions, je vous inviterai à la plus grande prudence et à ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Mettre la charrue avant les bœufs, c'est ne pas écrire aux communes avant, leur soumettre le projet, leur dire : « est-ce que vous voulez participer à ce projet ? », « Quels sont les lieux très précis que vous souhaitez aménager ? », « Est-ce que vous avez une idée de la manière dont vous voulez aménager ces lieux ? ». A partir de cet inventaire lancer la mutualisation.

L'expérience m'a montré que lorsque l'on fait l'inverse, nous ne touchons pas les fonds et en plus on crée beaucoup de mécontents.

Concernant ce type d'activités qui sont fortement utilisatrices de main d'œuvre – c'est bien – nous avons un gros souci en Martinique, c'est mettre en activité et de préférence, mettre en activité en vue de la professionnalisation un certain nombre de nos compatriotes qui, aujourd'hui, vous le savez, ne sont pas facilement employables. Vous avez compris, ce n'est pas péjoratif. C'est la réalité que nous vivons dans les petites et plus grandes entreprises.

Il y a un très gros effort à faire et de grosses dépenses à faire au niveau de l'encadrement de ces personnes. Je vous inviterais aussi à ne pas sous-estimer ces difficultés qui sont liées à l'encadrement et ensuite à la logistique. Lorsqu'il y a de tels projets qui s'étalent sur plusieurs mois et qui n'ont pas véritablement de phasage. D'après ce que j'ai vu, ce projet n'est pas phasé. Il ne me dit pas : voici comment vont se dérouler les deux premiers mois, ensuite, ce que l'on va faire et voici le résultat final. On va mettre en œuvre tant d'arbustes. On aurait tant d'heures de travaux de la terre. Est-ce que l'on va utiliser des matériaux ? Il me semble que tout cela doit être défini au préalable. Le risque qu'il y a, c'est non seulement que les communes ne soient pas satisfaites mais aussi que les participants même, ne soient pas satisfaits.

Je suis plus que réservé, je vous le dis, sur ce type de projet qui nécessite d'abord des moyens logistiques : le transport de gens. Comment tout cela sera organisé dans une période sanitaire aussi délicate ? Combien de personnes on va mettre dans les voitures pour les emmener ? C'est quoi le protocole sanitaire qui devrait être déjà indiqué, me semble-t-il, dans ce type de projet.

Je vous invite, très chers collègues, à la plus grande réflexion concernant ce type de projet.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Présidente, si tu permets. Je souscris totalement à ce qui a été dit...

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Attends, Ronald (*BRITHMER*). Excuse-moi. Je te donne la parole tout de suite après. Madame BALSUTRE va porter quelques éléments de réponse et par la suite, tu vas prendre le relais. Je te remercie.

Madame BALUSTRE pour répondre au questionnement du collègue LORDINOT.

**Mme BALUSTRE** (*Directrice de la Formation et de l'économie durable*)

Concernant le chantier territorial de fleurissement des centres-bourgs, il y a un courrier qui devrait être déjà parti mais qui n'est pas parti pour des raisons de (inaudible) du Président mais il est prévu un courrier à destination de toutes les communes. C'est une première chose.

La deuxième chose, le projet a été monté pour le fleurissement des 34 communes mais il est prévu un contrat de prestation de services avec une architecte ou un ingénieur paysagiste qui va, avec les élus, avec les communes, avec les services de l'environnement, travailler sur la définition identitaire des différentes communes. Nous allons faire avec les communes pas sans les communes.

En ce qui concerne les moyens de transport évoqués, il est prévu de louer un minibus et d'affecter un véhicule de tourisme à l'encadrant technique. Nous avons vraiment réfléchi au problème sanitaire et au problème de transport.

Autrement, pour le fonctionnement même de l'ACI, compte tenu des déplacements dans les 34 communes, il est question de faire travailler ces personnes en groupe pour aller plus vite.

Ensuite, concernant le nombre de journées de travail, en termes de préparation du travail concernant l'encadrement des jeunes pour superviser le travail au niveau de l'ingénieur paysagiste, préparer les avant-projets, les projets, les discussions, les réunions, nous avons compté 95 journées de travail pour que tout cela soit mis en place.

Il est question de travailler avec les groupes au fur et à mesure de leur positionnement, en ce qui concerne l'avancement et le travail des plans d'aménagement des centres-bourgs. Tout n'est pas fait en même temps. Au fur et à mesure des projets, nous avancerons sur le territoire de la Martinique.

En ce qui concerne le projet lui-même, il est phasé. C'est une obligation quand on dépose le dossier FSE de prévoir le phasage de réalisation du projet. Il y a toute la partie formation au démarrage. Le temps de la formation nous permet de terminer nos préconisations et le travail préparatoire d'aménagement des communes avec les communes et le Parc Naturel. Il est prévu, lors de la prochaine réunion de la commission Croissance Verte, que l'on s'arrête sur ce chantier territorial, à la demande

du Président, pour que l'on puisse vraiment lisser le fonctionnement de ce projet de chantier territorial.

S'agissant du mode opératoire, il est prévu une enveloppe minimale de 2 500 € par commune pour le fleurissement et si la commune, au cours des discussions menées, souhaite abonder l'enveloppe, à charge pour la commune de pouvoir le faire très librement en fonction du projet qui aura été arrêté.

J'ai porté quelques éléments.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci beaucoup Madame BALUSTRE.

Monsieur BRITHMER.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Merci Présidente. Une question. Le dossier a déjà été déposé ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

C'est-à-dire que nous n'avons plus rien à dire. Si le dossier est déposé, je ne vois pas pourquoi cela passe au Comité ? Vous avez pris la décision de déposer un dossier. Je ne comprends pas. Comme le dit Fred LORDINOT, vous mettez la charrue avant les bœufs.

Le dossier a été déposé par qui ? Par le Président actuel ?  
Quel dossier a été déposé ? Un dossier FSE ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, un dossier FSE.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Cela veut dire qu'il y a une délibération qui a été prise. A quel moment ?

**Mme BALUSTRE** (*Directrice de la Formation et de l'économie durable*)

Il y a une délibération qui a été prise et la convention est en train d'être préparée par les services...

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Mais ce n'est pas ce qui passe : ce n'est pas la délibération pour le montant financier qui est là ?

**Mme BALUSTRE** (*Directrice de la Formation et de l'économie durable*)

Comment ?

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

De mémoire, quand on dépose un dossier de financement européen, on demande la délibération de l'institution validant un plan de financement. Ce n'est pas ce que l'on nous présente là ?

**Mme BALUSTRE** (*Directrice de la Formation et de l'économie durable*)

Nous avons déposé un dossier avec un projet de financement, que je précise bien, nous avons déjà déposé un dossier pour le Parc des Floralies. Le Président ne souhaitant pas, (*inaudible*) lors de la dernière réunion de Bureau, faire le fleurissement sur le Parc des Floralies, l'intitulé a été modifié ainsi que le contenu. Le service instructeur nous a autorisé la modification du contenu.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Il y a une délibération du Parc disant que nous faisons cette opération et qui a déjà été déposée ?

**Mme BALUSTRE** (*Directrice de la Formation et de l'économie durable*)

On va fournir la délibération. Nous avons donné tous les documents avec l'ancienne délibération puisque le dossier était déjà déposé. Nous passons en délibération et nous allons représenter une délibération conforme puisque le projet était déjà validé sous l'ancienne mandature.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

C'était un dossier de fleurissement des Floralies, non ?

**Mme BALUSTRE** (*Directrice de la Formation et de l'économie durable*)

On a changé l'intitulé. On a gardé...

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Je ne sais pas. Déjà sur cet aspect, premièrement.

Deuxièmement, je regarde le montant. On va dépenser 138 164 € cette année, sans avoir d'engagement de financement de quiconque. En gros, on va prendre le risque de déposer... Je ne suis pas sûr que l'on pourra dépenser 138 000 € mais en tout cas, on va faire des dépenses sans avoir de notifications réelles que l'on va nous financer cela.

Avec les financements du Parc actuels qui sont un peu tangents, c'est pour cela que je me demande s'il ne vaut pas mieux attendre l'année prochaine sur le BP 2021 pour déposer cela. Quelle précipitation on a à faire cela, tout de suite ?

Je suis toujours aussi réservé sur le contenu. J'ai exprimé mes réserves en Bureau. Je le redis. Sur la question de la logistique, je ne vois pas comment on transporte 15 personnes dans un minibus, sauf si la personne qui conduit, a les permis de transport en commun. Je suis très réservé sur le déplacement des agents. On transporte aussi le matériel : les débroussailluses, les pelles, etc. On les transporte comment ? Est-ce que le Parc a des moyens ?

Je propose que cette opération...

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Les collègues qui sont là demandent la parole, c'est bien cela ?

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Cela veut dire que je dois me taire ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Non, c'était pour savoir s'ils avaient oublié d'enlever ou pas. Ce que je voulais te proposer Ronald (*BRITHMER*) c'est de savoir si tu veux ou est-ce que tu fais la proposition d'enlever le dossier ?

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Je n'ai pas compris.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

J'ai demandé la parole.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Attends Robert (*DULYMBOIS*), tu auras la parole mais comme Ronald (*BRITHMER*) expliquait quelque chose avec toutes ses réserves, je lui demandais s'il faisait une proposition d'enlever le dossier.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Oui, je propose que ce dossier soit présenté en 2021.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Ta proposition c'est qu'on l'enlève de ce programme et qu'on le présente en 2021 ?

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Absolument parce que la contrainte apparemment, ce serait qu'on n'aurait pas pu déposer des dossiers après le 31 décembre. Je ne suis pas sûr. Je crois avoir entendu que l'on peut déposer des dossiers après le 31 décembre.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu ne peux pas déposer. On a eu une prolongation jusqu'en 2024 mais tu es obligé de faire le dépôt dans le PO de programmation.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Vérifie.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Hier, j'étais avec la DAF, c'est elle qui me l'a dit. On ne va pas vérifier.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Cela veut dire que tous les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2020 pour 2024 ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, cela doit être déposé mais je retiens ta proposition et on va la mettre au vote.

Tu souhaites qu'on enlève le dossier et qu'on puisse le proposer. C'est un amendement. On tient compte de l'amendement. D'accord ?

Madame LAMIN et après Monsieur LORDINOT et Monsieur DULYMBOIS.

**Mme Marie-Josée LAMIN** (*Commune de Saint-Joseph*)

Disons que la commune de Saint-Joseph était très intéressée. Nous étions partants. J'ai écouté le collègue. Si vous voulez repousser, c'est possible. Cela nous permettra de peut-être mieux ficeler notre dossier mais c'est vrai que nous sommes très intéressés.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci beaucoup. Collègue LORDINOT.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Le collègue DULYMBOIS était avant moi.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je te remercie pour ton altruisme, cher collègue.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Moi, c'est cet ordre que j'ai.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Il n'y a pas de problème.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Sa main était déjà avant la mienne. Tu as mal regardé.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Il n'y a pas de problème, Marie-Line (*LESDEMA*).

C'était juste pour faire un petit clin d'œil à (*Fred*) LORDINOT.

Ce que je voulais dire, c'est que si on ne peut pas déposer le projet l'année prochaine, on peut très bien positionner le projet sur les fonds européens dès à présent, et on la met en œuvre l'année prochaine.

Concernant tous les éléments pratiques, pragmatiques, factuels qu'évoque Ronald (*BRITHMER*) qui sont de bons éléments, cherchons des solutions. Il ne faut pas oublier que les communes ont demandé et se sont senties flouées, frustrées que l'on ne

s'intéresse pas à elles, alors même que c'est un syndicat dans lequel elles sont présentes.

J'ai envie de dire que c'est un projet qui, certes, a ses lacunes dans son montage. Je le dis et le redis encore. Par exemple, là, il ne faudrait pas que ce soit suite à des questions que l'on nous indique que c'est le basculement du projet des Floralties vers un projet de fleurissement que l'on est en train de faire. Le nom du dossier aurait dû être : transformation et basculement du projet des Floralties sur le fleurissement des communes.

A chaque fois, pardon de dire cela, on se rend compte que l'on est obligé de détricoter pour comprendre fondamentalement les dossiers. Sur cela, franchement, j'ai un petit pincement au cœur. Mais sur l'idée qu'il faille conserver ces financements et l'orienter vers les communes, le principe fondateur même me plaît.

Par conséquent, je vais voter ces dossiers mais avec la précaution de dire que lorsqu'on fait cela, puisque le dossier figurait aux Floralties et nous étions pratiquement tous contre aller travailler sur les Floralties qui ne nous appartiennent pas, patrimoniallement parlant.

Voilà ce que je voulais dire. Il faut tout dire pour que nous ayons le sentiment de prendre nos décisions et de faire nos votes en pleine connaissance de cause.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Collège LORDINOT et après collègue SAINTE-ROSE.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Merci Madame la Présidente. Après avoir écouté Madame BALUSTRE, je suis convaincu qu'il faut reporter ce point. Cela veut dire que ce n'est pas suffisamment mûr. Nous avons une collègue de Saint-Joseph, Madame LAMIN. J'espère collègue que je n'abîme pas ton nom. Il y aurait dû avoir déjà une démarche faite vers les communes volontaires et ne peut-être pas cibler 34 communes mais 6 ou 7 communes pour que ce soit véritablement pertinent et efficace.

Madame BALUSTRE, merci. Vous répondez à quoi en fait ? C'est le Parc qui veut changer, qui ne veut plus faire le Parc des Floralties et qui cherche une autre option. L'option est légitime, je vous le dis franchement. Aujourd'hui, pour moi, le siège du Parc, je n'ai pas dit le Fort Tartenson, qui est dans un état assez lamentable. Je l'ai dit au Président quand nous sommes arrivés. Ce n'est pas digne de l'image du Syndicat mixte. Il faut peut-être rapidement faire un chantier sur les locaux même et mettre ce magnifique site en valeur.

Mais je veux attirer votre attention. Nous sommes un certain nombre à vous le dire : il n'y a pas de maquette financière aujourd'hui de fin d'exercice, ni de prospective pour l'année 2021 au moins pour les six premiers mois. Il me semble que cette institution fonctionne à l'aveugle. En tout cas, je vous donne mon sentiment parce que je n'ai pas les chiffres. S'il y en a qui les ont, tant mieux, mais aujourd'hui, il y a une très forte pression ce matin – j'étais dans une réunion de la commission des Finances



de la CTM – pour obtenir des dossiers sur le Fonds social européen. C'est la catastrophe. Aujourd'hui, la CTM est en train de courir après des porteurs de projet, à même modifier, ce matin je l'ai appris, la maquette financière (*inaudible*) propositions qui vont passer en plénière lundi prochain parce que justement, il y a un ratage assez époustouflant. Moi-même je suis un peu sidéré de l'utilisation des fonds structurels européens.

Collègues, je vous le dis, ne lancez pas l'institution dans des projets aussi insécures qui n'ont pas, au préalable, les moyens de leur financement. Il n'y a pas le préfinancement à l'intérieur du Parc. Dans combien de temps, vous allez toucher cet argent des fonds européens ? Enfin, vous savez bien comment les fonds européens ont planté des Martiniquais, y compris aussi des collectivités.

Je pense qu'il faut très raisonnablement retravailler ce dossier. Il reste jusqu'au 31 décembre, voir comment on peut le faire mais ce n'est pas viable, collègues, le dossier tel qu'il est là. Merci.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci collègue LORDINOT.

Collègue SAINTE-ROSE-FRANCHINE, je te donne la parole.

**M. Alex SAINTE-ROSE-FRANCHINE** (*Commune de Rivière Salée*)

Merci Madame la Présidente. Je rejoins mes deux collègues qui m'ont précédé : la collègue de Saint-Joseph et le collègue LORDINOT.

C'est vrai, le projet, comme il l'a dit, n'est pas assez bien réfléchi. A Rivière-Salée, nous sommes preneurs, nous avons déjà même des emplacements mais je pense qu'il faut encore reculer pour mieux sauter.

Ce projet, comme il l'a dit, est à revoir. Prenons le temps de faire les choses pour que tout se passe le mieux que possible. Voilà ce que j'avais à dire.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci collègue.

Je rappelle que le dossier, c'est peut-être faute de ne pas vous avoir donné le dossier complet, mais le dossier effectivement est déposé depuis le mois de mars. L'autorité de gestion a accepté de changer la cible puisque l'Europe pouvait l'accepter.

Maintenant, il y a une proposition. Il y a un amendement que je vais mettre au vote. On fera deux votes, Monsieur CYRILLE (informatique).

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Est-ce que vous pouvez me donner les deux questions pour qu'on puisse les adapter, s'il vous plait ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Poursuite du chantier territorial-fleurissement des centres-bourgs. Oui ou non ? Le deuxième vote serait : retrait du chantier territorial – fleurissement des centres-bourgs.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)  
Présidente, je peux faire une proposition ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Oui, vas-y, Ronald (*BRITHMER*).

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)  
La première question serait : poursuite du dossier fleurissement des communes en 2020 ? Et la deuxième serait : réalisation du dossier de fleurissement en 2021.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Il faut dire aussi au collègue LORDINOT que le premier site que l'on a cité dans le document, c'est Tartenson. On a rencontré le Maire de Fort-de-France qui est tout à fait partant pour ce travail de fleurissement.

Monsieur CYRILLE, c'est bon pour les questions ?  
Chantier territorial – Fleurissement centres bourgs 2020 et l'autre 2021. On va comprendre. Cela te va ainsi, Monsieur CYRILLE ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)  
Oui, c'est bon. Nous sommes prêts.

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)  
Présidente, ce que je ne comprends pas c'est que nous ne répondons pas à la problématique puisque si on ne peut être éligible aux fonds que jusqu'à 2020, ce que l'on peut proposer c'est un vote qui permet de positionner le dossier en 2020 et de l'exécuter en 2021.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
C'est ce que nous avons proposé. Quand tu dis « poursuite du fleurissement » c'est que c'est en 2020. Tu vas travailler en 2020. Mais si tu mets 2021, c'est un nouveau dossier qui sera sur la période 2021...

**M. Robert DULYMOIS** (*commune du Robert*)  
Mais à ce moment-là, nous perdons les fonds européens.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)  
Oui, on va perdre les fonds. C'est sûr.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
On va perdre les fonds parce que l'Europe a horreur que l'on présente un dossier, qu'on l'enlève et qu'on revienne. On va nous demander de tout refaire.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)  
Et on va perdre les financements.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On essaie et on verra ce que cela donne.

Le premier vote : **poursuite du dossier de fleurissement des centres-bourgs en 2020.**

Quels sont ceux qui sont pour ?

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Excuse-moi, Présidente, je n'ai pas compris ton vote : poursuite en 2020.

Le dossier, on est d'accord, on doit le déposer avant le 31 décembre. La question c'est : est-ce que la collectivité va engager des dépenses dans les six semaines qui restent ? C'est cela la question.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je te réponds que oui parce que justement, même avec le SDIS, on a un dossier que l'on nous a demandé de déposer le 23 décembre. Cela veut dire que les dossiers sont encore... Je dis 23 décembre. On doit déposer les dossiers jusqu'au 23 novembre pour avoir le temps que l'instruction soit faite avant le 31 décembre, même si on commence les travaux un an après.

Mais pour ne pas perdre les fonds, on est obligé de confirmer que l'opération est dans le programme 2014-2020.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Pour ma compréhension. Le 23 novembre c'est lundi. Lundi, vous envoyez un mail pour dire que vous confirmez votre dossier qui est en cours. C'est cela ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Pas le mail, la délibération.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Vous n'avez pas de délibération pour transformer le projet.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

C'est ce que nous sommes en train de faire.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

C'est ce que nous sommes en train de faire. Si tout le monde était d'accord, lundi, on aurait envoyé la délibération avec la validation de ce Comité syndical pour compléter le dossier pour qu'il puisse faire partie de l'opération 2014-2020.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Si on le dépose après, d'ailleurs tu as raison collègue LORDINOT, cette question du centre-bourg en 2021, cela ne peut même pas être rattaché parce que le dossier sera sorti des dossiers des fonds européens et on devra le présenter sous le nouveau programme 2021 mais le nouveau programme est en train d'être écrit et on ne pourra pas déposer le dossier avant 2022.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Présidente, une proposition.  
Si on dépose le dossier avant le 31 décembre 2020 mais le plan de financement qui nous est proposé (année 2020-2021), il faut le ripper.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

On le ripe à 2021.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

2021-2022.

**Mme BALUSTRE** (*Directrice de la Formation et de l'économie durable*)

Non, c'est jusqu'au 31 décembre 2021.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Tu es obligé d'arrêter ton plan de financement au 31 décembre 2021.

Tu as compris ?

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Mais c'est nous qui allons faire la mise en œuvre.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

La mise en œuvre, ce n'est pas un problème. Le tout c'est d'avoir terminé la mise en œuvre avant la fin du programme. C'est ce que l'on te dit. C'est-à-dire qu'au départ, quand tu fais ta proposition...

Vas-y, Madame BALUSTRE.

**Mme BALUSTRE** (*Directrice de la Formation et de l'économie durable*)

Ce que Madame LESDEMA veut donner comme information. Normalement nous sommes sur le Programme Opérationnel 2014-2020. Les dossiers doivent être déposés impérativement avant le 23 novembre. Notre dossier est déjà instruit. Il est au stade de la recevabilité. Il a déjà passé tous les stades. Il suffit de donner la délibération qui permet de prendre la convention. Les instances instructeurs ont déjà pris en compte ce dossier.

Même si le dossier n'est pas mûr pour le démarrer véritablement, mais tout le travail préparatoire pour mettre en place ce travail, il serait opportun de garder ce dossier cette année, ce qui nous permettrait pendant tout le mois de décembre de prendre l'attache des communes, de faire des plans, de faire la tractation, etc.

Même si on ne met pas encore les jeunes en activité. Il y a tout un travail préparatoire à faire. Pourquoi reporter le démarrage en 2021, alors qu'il y a tout un travail préparatoire à faire pour pouvoir passer sur le terrain ?

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Pourquoi le faire ? Paskè nou pa ni lajan.

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

On ne parle pas du démarrage.

*(Brouhaha)*

**M. Fred LORDINOT** *(Collectivité Territoriale de Martinique)*

Ecoutez, c'est plus clair là maintenant. Vous faites, comme on voit les dossiers passer, c'est-à-dire que tous ici nous sommes élus, on sait de quoi on parle. On a déjà vu beaucoup de projets qui n'ont pas le premier euro de financement et qui sont là, dans une logique d'opportunité.

Pour ne pas perdre le bénéfice de tout ce que les agents ont déjà fait et si le dossier est déjà presque dans son acceptabilité, il y a la solution c'est de donner effectivement cette délibération avant le 23 novembre, c'est-à-dire avant lundi et commencer à voir avec l'architecte comment contacter les communes volontaires : Rivière-Salée et Saint-Joseph, pour pouvoir produire des premières factures en décembre, payer cet architecte sur les prestations réalisées pour quelques communes qui sont déjà avancées. Au moins, nous en avons deux là : Saint-Joseph et Rivière-Salée.

La question, vous y avez répondu : il n'y a pas aujourd'hui de financement établi pour ce projet pour les années à venir. On peut décider effectivement de faire ce projet sur ce que l'on appelle, un financement fictif.

**Mme Marie-France TOUL** *(Collectivité Territoriale de Martinique)*

C'est exactement cela, Fred (*LORDINOT*).

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il faut refaire les votes.

**M. Belfort BIROTA** *(Collectivité Territoriale de Martinique)*

Collègue, si je peux apporter une contribution à ce dossier, je dois vous dire que dans le cadre du FSE, toujours au SDIS, j'ai un dossier sous la main que je dois déposer avant le 23 novembre et je n'ai pas encore de délibération mais j'ai déposé mon dossier, comme me l'ont conseillé les techniciens, à la CTM, au service des fonds européens.

Nous n'avons, à mon avis, aucune crainte, aucun risque, au sujet de la délibération parce que le dossier du Parc a déjà été déposé. C'est ma contribution pour convaincre les récalcitrants.

Mais c'est cette démarche que je suis au SDIS. Jusqu'à maintenant, cela a marché. Cela a marché une fois, cela marchera une deuxième fois, je l'espère.

**Mme Marie-France TOUL** *(Collectivité Territoriale de Martinique)*

Si je peux me permettre, pour rassurer Fred (*LORDINOT*), pour Fort-de-France, le site qui a été pressenti c'est bien le site du Parc, ici, à Tartenson. La Ville de Fort-de-France est déjà partante aussi du projet.

**M. Fred LORDINOT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Merci. Mais je te dis, comme le collègue BIROTA, ce n'est pas très orthodoxe comme méthode de gestion. Je te le dis. Je me bats sans arrêt. Je ne peux pas venir (inaudible) dans la collectivité et dire appliquons-la au Parc. Non. Je te dis que, pour moi, surtout sur ces questions aussi délicates de préfinancement parce que tu connais mon combat que je mène à la CTM depuis des années qui n'est pas suivi hélas – pas depuis 2015 – pour mettre en place la structure de préfinancement des programmes européens pour justement permettre que ces projets aboutissent réellement. On continue dans cette voie-là.

**M. Belfort BIROTA** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je connais le combat que tu mènes Fred (*LORDINOT*). J'y adhère entièrement. Seulement ne laissons pas passer une occasion de consommer ces fonds européens qui sont mis à notre disposition pour ce projet qui, à mon avis, apportera un plus à nos communes.

Pour les communes, chers collègues, votons.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

(*Désir*) DELEPINE.

**M. Désir DELEPINE** (*commune de Ducos*)

Je vais voter pour parce que je ne voudrais pas laisser partir ces fonds. Dans d'autres cas, on a vu souvent des fonds partir comme cela. Pourquoi ? Parce que les dossiers n'ont pas été menés à temps ou n'ont pas été bien ficelés. On a une opportunité et 2020, comme l'a dit notre collègue tout à l'heure, c'est dans six semaines, la fin de l'année. Ducos est déjà partant et se positionne, comme toutes les communes positionnées déjà.

Puisque nous sommes dans cette politique, je suis pour alors annou alé.

(*Brouhaha*)

**M. le Directeur Général des Services**

Mais ils votent simplement pour le un.

**Monsieur (5 :24 :51)**

Présidente, s'il te plait. Ce n'est pas la peine de voter pour la deuxième question dans ce cas. C'est la proposition que j'allais faire. On vote seulement pour la première.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Mais oui, on vote à l'unanimité pour la première proposition.

**Mme Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

C'est bien Robert (*DULYMBOIS*).

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Il faut reprendre le vote pour ne pas faire de bêtise.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

On va reprendre le vote. Il faut effacer la deuxième question.

*(Brouhaha)*

**M. le Directeur Général des Services**

Monsieur CYRILLE, on revient au premier intitulé.

**M. CYRILLE** *(service informatique)*

Que 2020 ?

**M. le Directeur Général des Services**

Oui, que 2020.

**M. Fred LORDINOT** *(Collectivité Territoriale de Martinique)*

Est-ce que l'on peut avoir une idée du plan de financement qui sera annexé à cette délibération ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je comprends ce qu'il demande. Il faut qu'il y ait un plan de financement détaillé. C'est juste marqué FSE 75%, CTM 5%.

**M. Fred LORDINOT** *(Collectivité Territoriale de Martinique)*

Là on est coincé, on fait comme le collègue BIROTA le dit. Mais du point de vue des finances du Parc, c'est extrêmement périlleux parce que depuis tout à l'heure, ce ne sont que des dossiers de dépenses. On ne parle jamais de recettes. Pourtant, à un moment donné, il faudra bien parler des recettes.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je suis d'accord.

On y va. On vote.

Pour les procurations, c'est bon. On va dire que c'est voté à l'unanimité, sauf deux abstentions et Madame TOUL qui vote sur place.

**Résultats du vote :**

**Quels sont ceux qui sont pour ? VINGT-SEPT (27) (dont 6 procurations)**

**Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)**

**Quels sont ceux qui s'abstiennent ? DEUX (2)**

**Ne prennent pas part au vote ? Zéro (0)**

➤ **Adopté à l'unanimité MOINS DEUX (2) abstentions**

Points d'information sur la candidature du PNRM au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Je demande à Monsieur VEILLEUR de prendre le relais. Pour les informations, on va essayer d'aller vite, car il est quand même 21 heures et il y en a qui ne sont pas à leur domicile.

Monsieur VEILLEUR est là ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Monsieur VEILLEUR peut parler.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Monsieur VEILLEUR, on y va sur le dossier de l'UNESCO. C'est juste un point d'information.

**M. le Directeur Général des Services**

Il nous entend mais on ne l'entend pas.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Il faut activer le micro de Monsieur VEILLEUR, Monsieur CYRILLE.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

De son côté, il a coupé son micro.

**M. le Directeur Général des Services**

Il me dit qu'il nous entend.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Mais c'est nous qui ne l'entendons pas.

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Son micro était coupé de son côté.

Mais je crois que Monsieur VEILLEUR s'est déconnecté.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Je vais faire la présentation rapidement et s'il nous rejoint, il va compléter.  
Je vais lire.

## **POINT D'INFORMATION SUR LA CANDIDATURE DU PNRM AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA** *expose à l'assemblée,*

*Le jeudi 15 octobre, au siège du Parc Naturel Régional de la Martinique, la candidature des volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons de la Martinique a fait l'objet d'une nouvelle audition devant le Comité national des biens français au patrimoine mondial.*



*Les difficultés liées à la crise du COVID-19 ont contribué à mettre en œuvre des mesures exceptionnelles pour cette rencontre, par le moyen d'une visioconférence multi-sites engageant les acteurs du projet, notamment :*

- *le Préfet de Martinique qui était en Préfecture,*
- *à la DEAL, le Directeur Monsieur Jean-Michel MAURIN et Céline COISY qui étaient présents,*
- *pour la CTM : Monsieur Louis BOUTRIN, Conseiller exécutif en présence de Brigitte SCHRIVE, Directrice de l'ONF et Fabrice FONTAINE, Directeur de l'Observatoire volcanique. Valérie MARINE-POLETTI, Directrice de l'environnement et Louis-Philippe SYLVESTRE, chargé de mission Espaces protégés et biodiversité et les services de la collectivité.*

*A l'invitation du Président LOUIS-REGIS, nous avons la Sénatrice Catherine CONCONNE.*

*Au siège du Parc Naturel, suite à l'invitation du Président LOUIS-REGIS, il y avait les parlementaires Josette MANIN et Jean-Philippe NILOR, Députés de la Martinique ; Claude LISE, Président de l'Assemblée de la Martinique ; Denis LOUIS-REGIS, Président du Parc ; Marie-Line LESDEMA, 1<sup>ère</sup> vice-Présidente du Parc ; Charles CYRILLE, représentant du Maire du Prêcheur ; Marie-Michelle MOREAU, Directrice de l'antenne de Martinique Conservatoire du Littoral et Guillaume VISCARDI, Directeur du Conservatoire botanique national de Martinique.*

*Il y avait aussi le Directeur Général des Services, Monsieur Johan VILLERONCE ; Monsieur VEILLEUR Maurice, Directeur de la Biodiversité ; Monsieur Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, chercheur CNRS de l'Université Antilles, Directeur adjoint du LC2R, Président du FCPRN ; Christelle BERANGER, chargée de mission Observatoire Martinique de la biodiversité ; Yoann PELIS, chargé de mission UNESCO et Malika NESTORET, chargée de mission communication du PNRM.*

*Madame KECLARD-MONDESIR et Monsieur Serge LETCHIMY ont tenu à porter leur soutien. Absents excusés, notamment à l'occasion des débats budgétaires à l'Assemblée Nationale, ils apportent leur plein et entier soutien à la démarche en cours et s'associeront avec le Parc pour les prochaines étapes à venir.*

*Le Président LISE précise que c'est une bonne opportunité.*

*Je dois dire aussi que nous avons rattrapé beaucoup de difficultés par rapport aux scientifiques qui étaient un peu absents. C'est pour cela que Monsieur GROS-DESORMEAUX Jean-Raphaël est venu nous rejoindre et a recommencé à travailler avec le Parc avec plaisir.*

*Enfin, il est à noter que la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, par la voie de son Président Mickaël WEBER a tenu à affirmer désormais – l'importance du « désormais » - par courrier, son soutien ainsi que celui de tous les parcs déjà labellisés « patrimoine mondial » au Président LOUIS-REGIS à l'occasion de cette nouvelle audition.*

*Nous avons reçu également un avis favorable...*

**M. le Directeur Général des Services**

Un avis favorable du Comité français au Patrimoine mondial pour que ce soit le dossier martiniquais qui soit présenté à l'UNESCO.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Dans tous les travaux qu'on nous demande à faire (partage de l'information, co-construction du projet de territoire,...), il faut que ce projet soit le projet de tous, pas le projet d'une seule personne. Mobilisation d'une commission ad'hoc du CESECEM ; mobilisation des commissions sectorielles du CESECEM ; la co-organisation dans les prochains mois des Assises de la candidature patrimoine mondial de Martinique. Enfin, désormais, le soutien à la candidature par le CESECEM.

Les prochaines rencontres programmées avant la fin de l'année. On a une rencontre avec la Chambre de commerce et d'industrie de Martinique, la Chambre de métiers et de l'artisanat et le Comité martiniquais du Tourisme.

De nombreux partenariats notamment des fondations, des industriels, des forces vives du territoire sont actuellement en cours de finalisation et ce, dans la perspective de la promotion du bien, de la candidature et plus largement de la destination Martinique ?? à l'international.

Voilà ce que l'on voulait porter à votre connaissance. D'autant plus que le Président a demandé que cette affaire de candidature soit l'affaire de tous. Il faut savoir qu'en janvier 2021, le Gouvernement fera son choix. La seule chose, c'est que Nîmes c'était enlevé et qu'on apprend que Nîmes va être auditionné le 08 décembre. On attend et on espère que le 09 décembre on aura une réponse avant d'entamer des dépenses pour continuer cette candidature.

**M. le Directeur Général des Services**

Maurice (*VEILLEUR*) s'est reconnecté.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Maurice (*VEILLEUR*) s'est reconnecté ?

**M. CYRILLE** (*Service informatique*)

Oui, tout à fait. Monsieur *VEILLEUR* est là.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Maurice *VEILLEUR*, allez-y.

**M. Maurice VEILLEUR** (*Directeur de la protection et de l'aménagement du territoire*)

Oui, Madame la Présidente. Bonsoir Mesdames et Messieurs les élus.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Est-ce que tu veux compléter ?

**M. Maurice VEILLEUR** (*Directeur de la protection et de l'aménagement du territoire*)

Madame la Présidente, l'exposé est complet.

Je préfère répondre aux éventuelles questions.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Est-ce que vous avez des questions sur ce dossier ?

Je dois vous dire que l'on a besoin de votre aide. Les communes nous ont déjà assuré de leur soutien total. Pour avoir parlé aussi avec Jenny (*DULYS-PETIT*), c'est vrai que nous avons besoin de votre soutien parce que nous sentons une sorte de tangente sur le rôle maintenant du Parc sur ce bien parce que quelques fois, par exemple, jeudi après-midi le Président était invité à une réunion à la CTM mais je n'ai pas compris pourquoi nous étions là, même Monsieur Yoann PELIS nous accompagnait.

On a l'impression que l'on faisait la promotion de ce que Monsieur avait fait et qu'on oubliait à chaque fois de citer le Parc nouvellement élu. Mais ce n'est pas grave. On va travailler dessus.

Un deuxième point si vous n'avez pas autre chose à ajouter et si vous n'avez pas à interroger Monsieur VEILLEUR.

Je passe la parole à la Présidente, Madame TOUL par rapport à la programmation des travaux sur les sites.

## **PROGRAMME DES TRAVAUX SUR LES SITES**

**Madame Marie-France TOUL** (*Collectivité Territoriale de Martinique*) expose à l'assemblée,

Je proposerais à la Présidente d'enlever ce dossier puisqu'aujourd'hui, les travaux sur les sites, c'est un dossier qui n'est pas suffisamment mûr et qui n'est pas suffisamment avancé en commission.

Nous avons, je le précise, une réunion de la commission, le 25 novembre. Les invitations sont parties. Nous allons revenir vers vous au prochain Comité syndical.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Merci beaucoup, Marie-France (*TOUL*).

On a le diaporama Tourisme, Patrimoine « naturel » et « culturel ».

Tu es là, Monsieur JEAN-BAPTISTE ?

## **DIAPORAMA TOURISME, PATRIMOINE « NATUREL » ET « CULTUREL »**

**Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE** (*Commune de Fonds Saint-Denis*) expose à l'assemblée,

Très rapidement, comme il se fait tard. Cette diapo répond à un besoin que l'on avait identifié et notamment le fait que le Parc répond aux enjeux des communes et en même temps du territoire martiniquais (*inaudible*) et le patrimoine culturel du point de vue de notre espace et notamment le fait que le Parc soit attaché à l'environnement.

L'objectif premier c'est que l'on ait un outil qui permette aux communes d'élaborer des projets et que le Parc puisse les accompagner dans l'élaboration de ces projets et qu'au final, le Parc puisse aussi définir des projets soit en concertation avec les communes, soit avoir des projets qui émanent de lui-même notamment sur des spécificités, sur une globalité.

C'est plus un outil qui permet à l'ensemble des acteurs de pouvoir agir sur ce domaine. Je crois que les agents avaient cette diapo. On peut la projeter et je la commenterai.

Tourisme, patrimoine « naturel » et « culturel » - Parc Naturel Régional de la Martinique. On peut continuer. L'enjeu c'est avant tout de repréciser la notion de tourisme et de patrimoine et surtout de culture du point de vue du Parc, notamment de repréciser d'une part, que cela s'inscrit dans la vocation qu'a le Parc de valoriser le patrimoine naturel et également de répondre à des enjeux, notamment la Charte de 2012-2024 et dans ses 4 axes stratégiques, notamment l'axe 3 « faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc ».

Au niveau du Parc Naturel, l'enjeu c'est quelle est la différence pour le Parc Naturel quand il parle de culture ? Qu'est-ce que cela signifie ? La culture est fondée à partir de l'espace naturel. C'est le premier élément que l'on peut avancer. C'est aussi la culture en tant qu'inscription dans notre environnement, c'est-à-dire l'habiter, donc notre manière d'investir l'espace naturel résulte de la culture.

Il y a deux niveaux de l'habiter, la manière de nous investir dans notre environnement. Du point de vue du réel physique, c'est la topographie, les sites, les éléments naturels (cours d'eau, montagne...), la faune et la flore.

Ensuite le deuxième niveau c'est notre intégration du lieu par ses fonctions. Il y a deux volets dans cette intégration :

- celui du vital : ce qui est indispensable pour notre vie et ;
- celui d'édifier l'humain : ce qui fait de nous une humanité au sens de l'élévation humaine.

Du point de vue du vital, la subsistance (boire, manger, respirer, se loger), se maintenir en bonne santé, se métamorphoser, se repérer par les cinq sens (la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat et le goût).

Cette humanité s'exprime par exemple, lorsque l'on veut accomplir des besoins vitaux notamment quand on veut nommer : On donne la toponymie, notamment donner des noms à des espaces. C'est signifiant de notre humanité. Quand on doit

manger, c'est ce qui donne naissance au culinaire. En fonction du lieu dans lequel on se trouve, on développe une manière de manger, de cuisiner, etc. C'est l'univers culinaire. Il y a d'autres exemples, je ne vais pas continuer.

L'autre c'est la connaissance, les savoirs et savoir-faire, les techniques et les sciences qui nous édifient et notamment attribuer des symboliques, des valeurs. Elle est l'héritage spirituel et la croyance. Par exemple, dans un certain nombre d'arts auxquels on attribue des symboles, des valeurs ou des puissances. Enfin, l'esthétique et le sensible, c'est-à-dire la notion de beau. Qu'est-ce qui fait que l'on dit que c'est un beau paysage et qu'est ce qui fait que l'on dit que quelque chose est beau ? Il y a évidemment, à l'intérieur de tout cela, cela va de la littérature à l'oralité notamment à travers les arts.

En général, je fais remarquer que lorsque l'on parle de culture, on s'attache aux arts. Or, les arts ne sont qu'une expression symbolique à travers des sens et notamment qui fait appel aux émotions, dans lesquels ils deviennent des véhicules de la culture au même titre que dans la langue, au même titre de nommer, au même titre de manger et d'avoir du culinaire.

Le patrimoine naturel et culturel, au final, c'est la réalité physique de notre environnement et l'ensemble des expressions sociales et humaines de son intégration qui représente le patrimoine que l'on a à valoriser. Ce patrimoine culturel a trois dimensions :

- Dimension temporelle (de l'ancien au contemporain) ;
- Dimension formelle (le matériel et l'immatériel) ;
- Dimension innovante (celle que l'on a à imaginer, à inventer)

Je vous ferai remarquer qu'au niveau du Parc, souvent les choses qui peuvent être mises en avant, quand on parle de patrimoine, c'est un peu le patrimoine un peu oublié, ancien alors qu'il y a la dimension contemporaine dans ce patrimoine.

Ce qui nous permet de proposer cet outil qui permet à une commune ou à un acteur, ou à nous-mêmes, de cadrer nos éléments culturels et nos actions dans la valorisation du patrimoine que l'on dit culturel mais pour nous il est à la fois naturel et culturel. D'un côté, on a une entrée en ordonné de patrimoine culturel PNRM et quand on met l'élément, cela répond soit à une réalité physique, soit à l'édification humaine en réponse au vital ou au social.

Je ne rentre pas dans tout le détail mais je peux donner un exemple. Par exemple, dans le Parc, on s'est attaché notamment aux avirons. Le fait de repositionner les avirons, on voit qu'il y a une dimension à la fois contemporaine et ancienne. Mais au départ, cela part d'une réalité physique c'est-à-dire comment on habite notre espace aquatique et singulièrement notre littoral et la mer. C'est positionner la question de l'environnement à partir de l'eau et singulièrement le milieu aquatique marin. Se déclinent aussi les aspects de l'arbre notamment on utilise des essences et notamment au départ le gommier qu'on a dû arrêter pour justement préserver cette espèce.

Ce tableau permet d'être un outil d'aide et qui permet de mettre en place une connaissance et la capitalisation du patrimoine naturel et culturel.

La capitalisation du patrimoine naturel et culturel c'est le tourisme. En gros, on veut positionner la question du tourisme et sortir peut-être de quelque chose qui est plutôt conventionnel ou que l'on considère comme si cela va de soi que le Parc Naturel Régional forcément c'est le tourisme vert. C'est un peu réducteur.

L'idée c'est de dépasser cette notion et de considérer que le tourisme c'est justement capitaliser le patrimoine naturel et culturel que l'on a défini tout à l'heure. Il s'agit de tirer profit de ce patrimoine notamment au niveau économique soit de manière directe ou indirecte, ou soit pour le rayonnement ou le prestige. L'action ou le produit touristique se concrétise par la transmission de la connaissance du lieu. Le PNRM a une action très importante notamment au niveau scientifique, au niveau de la connaissance anthropologique, etc. sur la connaissance du lieu de telle façon qu'il puisse être valorisé auprès notamment de ce que nous appelons le touriste. Cela exige la recherche, l'étude pour l'identification et notamment la préservation et surtout sa valorisation.

La nature et l'activité touristique va consister justement à cette capitalisation et notamment par le biais de cette activité touristique qui se définit dans sa durée, son apport et son impact.

Au final, un deuxième tableau en termes d'outil. C'est d'une part l'intitulé de l'action et du produit touristique en ordonné et, en abscisse on a la nature de l'activité (si cela répond à des besoins vitaux comme l'hébergement, la restauration ou des besoins non primaires comme les loisirs et autre nature), la durée (combien de temps ? Si cela correspond à un nombre de minutes, une journée, deux jours, une semaine, etc.), l'apport et notamment l'apport économique s'il est direct ou indirect, le rayonnement ou le prestige et surtout l'impact (est-ce qu'il est positif ou négatif ?) puisque l'une des choses que l'on doit surtout mesurer c'est qu'en général quand on mène des politiques touristiques, on a plutôt tendance à amplifier l'activité et au bout d'un certain moment, le patrimoine qui nous rapporte des moyens ou des devises peut vite se révéler finalement un élément qui perd sa valeur et qui périlite comme si on tuait la poule aux œufs d'or. L'idée, c'est dès le départ, avec les différents acteurs que l'on identifie ces axes essentiels.

On a fait le tour de cette présentation. Notre idée, c'est que la commission a travaillé pendant un certain nombre de séances, soit chaque semaine depuis la mise en place de la nouvelle équipe, pour repositionner la notion de culture et sa dimension patrimoniale de telle façon que l'on puisse maintenant, prendre langue et rencontrer d'une part tous les représentants des communes au sein du PNRM notamment dans ce Comité syndical, mais également au niveau des communes et qu'il y ait une très forte interaction.

J'ai entamé la démarche notamment auprès de mon collègue MARTINE au niveau de l'animation. Je n'ai pas pu avoir Madame TOUL mais je lui ai envoyé un email et j'espère que l'on pourra, notamment avec sa commission sur les aménagements de site, se concerter et de manière progressive, déjà de manière expérimentale que l'on

commence à utiliser les outils, les amender et qu'à terme, on puisse le développer avec l'ensemble des 34 communes et que l'on aboutisse à des actions ciblées autour de l'objet même et la mission du Parc.

J'en ai terminé. Si vous avez des questions. « Pou an pwogrè kominal, an dimansyon tètoryal », une méthode pays pour un projet communal au service d'une expansion territoriale.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

C'est très bien ce que tu nous as présenté. Madame TOUL a dû partir parce qu'elle est un peu fiévreuse mais je pense que c'est avec plaisir qu'elle va travailler avec sa commission à tes côtés.

**Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE** (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

Il y a une chose que je dois ajouter, c'est surtout la pleine implication des agents notamment de sa responsable, Madame HOICHE, Madame NARCISSOT et Madame... Je crois qu'elle était présente, celle qui s'occupe des projets. Il y a une très grande implication et l'idée serait que l'on continue sur cette lancée : qu'il y ait une implication à la fois des élus et en même temps, des agents de telle sorte que l'on développe la dynamique et qu'on améliore notre action notamment dans notre spécificité qui est celle de l'environnement et la dimension de la valorisation territoriale par son espace.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Très bien. Merci beaucoup. C'est vrai que c'est très important de bousculer les administratifs pour qu'ils soient plus que jamais à notre côté parce que sans nos techniciens, sans leur ingénierie, on n'arriverait pas à grande chose.

Merci beaucoup collègue JEAN-BAPTISTE. S'il n'y a pas de question, comme il se fait un peu tard, il est 21 heures 35.

Je peux juste faire un petit retour sur les réunions des instances (CHSCT, CT...)

**POINT D'INFORMATION SUR LES RÉUNIONS DES INSTANCES  
(CT, CHSCT...)**

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA** *expose à l'assemblée,*

Juste dire que nous avons pris le temps, entre le 7 et le 28 octobre, d'aller vers les agents à la Réserve des gardiens de l'environnement de Sainte-Anne.

Je vais demander à Madame GIRAUD, je pense qu'elle est là, d'envoyer à l'ensemble des commissaires, le compte-rendu du CHSCT sur ce que nous avons vu et s'il y a les photos, qu'elle puisse les envoyer.

On a visité la Réserve des gardiens de l'environnement à Sainte-Anne. On a visité Vatable. On a visité également le Tartenson, le premier jour le rez-de-chaussée et un



autre jour, on a fait le premier étage parce que c'est assez grand. On a d'abord fait l'extérieur. J'ai pu prendre un rendez-vous avec le Maire de Fort-de-France justement pour parler de ce beau lieu laissé dans un tel état d'abandon. Nous avons également visité le Château Dubuc.

En tout cas, le personnel était très content de nous voir arriver, de nous en préoccuper parce que nous avons trouvé les gardiens de l'environnement de Sainte-Anne dans la réserve dans une situation inimaginable. Avec VITULIN, on a relevé un certain nombre de dysfonctionnements.

En tout cas, tout comme le collègue JEAN-BAPTISTE, je remercie beaucoup les membres du CHSCT, en particulier Monsieur GROS-DESORMEAUX et Madame BATIZA qui se sont mis au diapason et surtout Madame TOUSSAY et Madame DULIO qui sont spontanément proposées pour faire le suivi des travaux.

Vous savez déjà, quand on donne des travaux, j'aime à dire que je ne suis pas la salariée d'ici, une fois que je suis partie à mes propres dispositions professionnelles, c'est pour cela que c'est important pour moi que les administratifs puissent prendre le relais parce que justement ce sont eux qui sont sur place.

On a rencontré les acteurs. On a discuté avec eux. On essaie de faire le maximum. On leur a dit qu'effectivement, budgétairement parlant, il y a des choses qui vont se faire à court, moyen et long terme. J'ai redemandé une signalisation plus efficace par rapport à la pandémie de COVID. Nous avons demandé un certain nombre de choses et nous nous organisons vendredi prochain, pour aller visiter trois autres lieux qu'on n'avait pas eu le temps de visiter. Quand on aura globalement fait, on vous fera un rapport chiffré et photographique.

Si les collègues n'ont pas de choses à ajouter, je vais remercier tout le monde, surtout remercier...

**M. Ronald BRITHMER** (*Commune du Morne Rouge*)

Simplement un petit rappel. Robert DULYMBOIS est maintenant à la commission RH. Je crois qu'il faut prendre une délibération pour compléter la délibération qui liste les collègues qui sont en RH pour qu'il ne vienne pas comme un invité, mais véritablement comme un commissaire des Ressources Humaines.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. Je souhaite vraiment libérer le personnel parce qu'il est 21 heures...

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Marie-Line (*LESDEMA*), excuse-moi mais la question de Ronald (*BRITHMER*) est une vraie question.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Ce n'est pas une question. Tu as bien vu, la dernière fois, j'avais demandé au DGS parce que justement Monsieur BRITHMER avait dit que tu étais un invité. Je lui ai



dit que tu n'étais pas un invité parce tu avais demandé au Président d'être dans cette commission et que de toutes les façons, le nécessaire sera fait pour que tu sois ajouté.

Collègue, sincèrement, on parle de RH et de dialogue social. Je vous en prie de grâce, évitons de faire des réunions à rallonge comme celle-là avec le personnel parce que le personnel normalement, est en visioconférence. On a parlé de télétravail. Il est 21 heures 39. Le temps qu'ils remballent tout, ils ne seront pas chez eux avant 23 heures. Je pense qu'il faut que l'on fasse attention à cela.

Je te laisse la parole et après je fais la conclusion.

**Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE** (*Commune de Fonds Saint-Denis*)  
Excuse-moi. C'est Madame MARTISA. C'est cela ?

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Madame BATIZA.

**Monsieur Etienne JEAN-BAPTISTE** (*Commune de Fonds Saint-Denis*)  
C'est le nom que j'avais oublié. C'est une équipe très active.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
Vas-y Robert (*DULYMBOIS*) et après je fais la conclusion.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je voulais dire que c'était une méprise qu'il y avait eu lors de la réunion du Comité syndical au cours de laquelle nous avons mis en place nos commissions. Simplement il s'agissait d'ajouter un nom. Ronald BRITHMER dans son approche un peu orthodoxe de l'administration que je peux comprendre, avait sollicité et demandé qu'officiellement on délibère. Il fallait reprendre simplement cette erreur matérielle dans la délibération initiale en y adjoignant mon nom.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**  
D'accord.

**M. Robert DULYMBOIS** (*commune du Robert*)

Je compte sur toi, la légalité et les collègues que je remercie.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

D'accord. Je vous remercie beaucoup. Je tiens à remercier beaucoup tous les directeurs qui sont restés en veille. Je remercie beaucoup Monsieur GROS-DESORMEAUX et Monsieur CHAPEL qui sont investis depuis deux jours pour que cela réussisse.

Madame LATOURNALD, encore merci et Madame BATIZA, je te remercie pour ta présence.

Collègues, merci beaucoup pour la teneur des débats, même si le début a été un peu chaud. Ce n'est pas grave...

**Madame Jenny DULYS-PETIT** (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Merci à Madame BALUSTRE.

**Mme la Présidente de séance Marie-Line LESDEMA**

Oui, j'ai dit « les directeurs », elle est dedans. Ne t'inquiète pas, j'ai dit « les directeurs », j'ai pensé à tous parce que je ne peux pas en nommer certains et en oublier.

C'est pour cela que je disais aux collègues que c'était important pour nous de valoriser nos agents et d'arrêter de les invectiver, comme on l'a vu tout à l'heure. On ne peut pas passer notre temps à manquer de respect à notre personnel.

Bon week-end. Bonne soirée.

*L'ordre du jour est épuisé. La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente lève la séance.  
Il est 21 heures 40.*

La Secrétaire de séance,

**Marie-France TOUL**



La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

**Marie-Line LESDEMA**

